

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021 /

SEPTEMBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021

—
DÉCEMBRE 2021
—

ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

ARES, Rapport d'activités 2020-2021. Septembre 2020 - septembre 2021. Bruxelles: ARES, décembre 2021.



Éditeur responsable:

Laurent Despy

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination:

Direction de la communication et de l'informatique

Conception graphique et mise en page:

Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-64-8 (broché)

ISBN 978-2-930819-65-5 (PDF)

Dépôt légal D/2021/13.532/13

© ARES, décembre 2021

/ RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021 /

SEPTEMBRE 2020 - SEPTEMBRE 2021

—
DÉCEMBRE 2021
—



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

6 UNIVERSITÉS
19 HAUTES ÉCOLES
ÉCOLES SUPÉRIEURES DES ARTS
& LES ÉTABLISSEMENTS

AVANT-PROPOS

C'est avec un réel plaisir que je préface pour la 2^e fois le rapport d'activités de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) dont c'est déjà la 7^e édition. Organisé autour de 8 chapitres thématiques permettant d'aborder au fil des pages une brève présentation de l'ARES et de son travail au quotidien, son rôle pour le futur de l'enseignement supérieur, son action au sein de la société, son travail en matière de coopération au développement et de relations internationales et bien sûr sa gestion de crise en cette période de pandémie, ce rapport d'activités se veut dynamique notamment en partageant quelques témoignages d'acteurs et partenaires de l'ARES.

Les matières et missions de l'ARES étant diverses et variées ce rapport d'activité permet d'aborder :

- » l'expertise de l'ARES : analyses, commentaires et avis d'avant-projet de décret (décret fourre-tout 5, modification du titre III, réforme de la formation initiale des enseignants...), accès aux études, actualisation des titres et fonctions, formations médicales et paramédicales, régulation de l'offre d'enseignement (Article 88, Master 60) actualisation des formations, suivi des travaux de l'agence de l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur, aide à la réussite, apprentissage tout au long de la vie...
- » l'investissement sociétal de l'ARES : renforcement de lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur, lutte contre la précarité étudiante (en travaillant avec les Centres publics d'action sociale - CPAS), défense des droits des femmes (mise en œuvre de la Commission genre et Comité femmes et sciences), financement de projet de développement durable, accessibilité structurelle dans les établissements d'enseignement supérieur (avec la Commission de l'enseignement supérieur inclusif - CESI) ;

- » le développement de processus de simplification administrative par l'ARES notamment via le développement d'une base de données des inscriptions qui permettra de faciliter le suivi du parcours de l'étudiant et le calcul de sa finançabilité.
- » l'organisation de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires par l'ARES : les deux épreuves de l'édition 2021 comme celles de 2020 ont été organisées de façon décentralisée au sein des universités, augmentant les tâches administratives et le travail de préparation afin de ne pas nuire au bon déroulement des épreuves

Le rapport d'activités permet également d'apprécier le travail réalisé par l'ARES dans le cadre de ses missions liées à la coopération au développement. La cohérence thématique a été privilégiée dans l'élaboration des programmes 2022-2027. Afin d'être plus inclusif et participatif, les différents acteurs ont défini sept instruments de financement. Prendre du recul, s'interroger sur les procédures, être toujours plus performant, voilà des objectifs lancés afin de permettre notamment une certification en évaluation et de renforcer le digital pour plus de proximité et de participation

L'ARES, malgré une année 2021 toujours marquée par la pandémie, a continué à soutenir l'internationalisation de ses établissements en travaillant notamment sur des nouveaux outils tels que le guide à la codiplômation ou le lancement de la nouvelle programmation Erasmus 2021-2027.

La rédaction d'une préface ne permet pas l'exhaustivité, je vous invite, chère lectrice, cher lecteur, à plonger dans ce rapport et à vous nourrir des différents chapitres.

L'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur se doit d'être remercié. Ce document illustre à nouveau le rôle fédérateur de l'ARES, lieu unique de dialogue et facilitateur entre les différentes formes d'enseignement.

Ce rapport d'activité illustre enfin le dynamisme, la qualité, l'investissement, l'enthousiasme, etc. de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'ARES. Près de 80 personnes au service des établissements d'enseignement supérieur et de ses acteurs qui, au gré des années, peuvent parfois changer, mais toujours assurent la continuité du service public avec compétence et savoir-faire.

Que les collègues qui ont vogué vers d'autres horizons soient remerciés et que leur remplaçants soient salués et bien accueillis

Bonne lecture à tous

Laurent Despy
Administrateur





SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	5	/ 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	31
SOMMAIRE	8	03. 1 / Actualisation de formations existantes et suivi des audits de l'agence qualité	31
SIGLES ET ACRONYMES	12	03. 2 / Aide à la réussite	32
/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL	15	03. 2.1 / Études sur les pratiques d'accompagnement des étudiant·es	32
/ 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	19	03. 2.2 / Renforcement de la collaboration avec les pôles académiques	33
02. 1 / Un cadre légal en mouvement	19	03. 2.3 / Conseillères et conseillers académiques	33
02. 1.1 / Le décret «Fourre-tout V»	19	03. 3 / Correspondance ou équivalence des formations organisées par l'EPS	34
02. 1.2 / Modification du titre III du décret «Paysage»	20	03. 4 / Apprentissage tout au long de la vie	34
02. 1.3 / Accès aux études	21	/ 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ	37
02. 1.4 / Actualisation du décret «Fonctions et titres»	21	04. 1 / Lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur	37
02. 2 / Masters et bacheliers en langue anglaise	22	04. 2 / Lutte contre la précarité étudiante	37
02. 3 / Offre d'enseignement	22	04. 3 / Poursuite de la collaboration avec les fédérations de CPAS	37
02. 3.1 / Formations médicales et paramédicales - Évolutions et perspectives	22	04. 4 / Comité femmes et sciences	38
02. 3.2 / Formations à l'éducation et l'accueil du jeune enfant (EAJE)	24	04. 5 / Commission genre en enseignement supérieur	39
02. 3.3 / Régulation de l'offre d'enseignement	24		
02. 3.4 / Nouvelles habilitations	25		
02. 4 / Formation des enseignants	26		
02. 4.1 / Réforme des la formation initiale des enseignants	26		
02. 4.2 / Projet FREMA	28		

04. 6 / Avis du Conseil d'orientation	40	05. 4 / Concertations et collaborations avec les partenaires extérieurs	54
04. 7 / Open Access	41	05. 5 / Task Force gestion des risques	55
04. 8 / Promotion du développement durable dans les établissements d'enseignement supérieur	41	/ 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT	57
04. 8.1 / Appels à projets	41	06. 1 / Grands enjeux	57
04. 8.2 / Coordination et renforcement des actions en faveur de la transition écologique	42	06. 1.1 / Un nouveau cadre stratégique commun favorisant plus de cohérence thématique	57
04. 8.3 / Recensement des besoins et des associations	43	06. 1.2 / Définir les orientations et dessiner les contours du programme de coopération 2022-2027	58
04. 9 / Inclusivité de l'enseignement supérieur	43	06. 1.3 / Trois instruments de coopération sous la loupe d'une évaluation	58
04. 9.1 / Accessibilité structurelle de l'enseignement supérieur	43	06. 1.4 / Certification en évaluation	59
04. 9.2 / Recueil de l'existant	44	06. 1.5 / Toujours plus de digital	59
04. 9.3 / Suivi du projet de modification du décret	44	06. 1.6 / Genre : réflexion sur le contenu de la note genre	60
04. 9.4 / Besoins spécifiques des personnes sourdes et malentendantes	44	06. 1.7 / Vers la construction et décolonisation des savoirs	61
04. 9.5 / Accompagnement pédagogique	45	06. 2 / La coopération dans les 18 pays partenaires	62
04. 10 / Rythmes scolaires	45	06. 2.1 / Au terme de son évaluation, quel bilan tirer de l'instrument Appui institutionnel?	62
04. 11 / Simplification administrative et transparence	46	06. 3 / La coopération en Belgique	68
04. 12 / Prix Philippe Maystadt	47	06. 3.1 / L'expertise académique interuniversitaire en support de l'administration belge de la coopération	68
/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN	51	06. 4 / Divers	69
05. 1 / Dispositifs d'orientation et d'entrée	51	06. 4.1 / Identifier les forces et faiblesses des 14 partenaires de l'AI	69
05. 1.1 / Examen d'entrée en médecine et dentisterie	51	06. 4.2 / Leçons apprises - année 2020	70
05. 1.2 / Test d'orientation du secteur de la santé (TOSS)	52	06. 4.3 / GIRAF : les premiers pas attendus de la base de données	72
05. 2 / Plaintes relatives aux refus d'inscription	53		
05. 3 / Reconnaissance de notoriété professionnelle	53		

/ 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION	75	/ 09. ANNEXES	89
07. 1 / L'internationalisation face à la crise	75	09. 1 / Annexe 1 - Avis du Conseil d'administration (09.2020 - 09.2021)	90
07. 1.1 / Concertations et enquêtes	75	09. 2 / Annexe 2 - Avis du Conseil d'orientation	92
07. 1.2 / Contribution aux réflexions du Conseil supérieur de la mobilité étudiante	76	09. 2.1 / Problématiques et avertissements	93
07. 2 / L'internationalisation en mutation	76	09. 2.2 / Enjeux sociétaux prioritaires	95
07. 2.1 / RI Talks	76	09. 2.3 / Besoins socioéconomiques ou culturels prioritaires	95
07. 2.2 / Autumn School et Winter School	77	09. 2.4 / Aspects présentant une plus-value en termes d'ouverture à des publics spécifiques	101
07. 2.3 / Guide à la codiplômation	78	09. 3 / Annexe 3 - Organigramme de l'ARES (< 09.2020)	102
07. 3 / L'internationalisation de demain	78	09. 4 / Annexe 4 - Composition des instances de décision de l'ARES (< 09.2020)	103
07. 3.1 / L'ARES tournée vers l'extérieur	79	09. 4.1 / Conseil d'administration	103
07. 3.2 / L'enjeu de la digitalisation	80	09. 4.2 / Bureau exécutif	106
07. 3.3 / Les universités européennes	80	09. 5 / Annexe 5 - Membres du personnel de l'ARES (< 09.2020)	107
/ 08. L'ARES FACE À LA COVID-19	83	09. 6 / Annexe 6 - Organisations ou groupes de travail au sein desquels l'ARES est représentée (< 09.2020)	111
08. 1 / Recueil de bonnes pratiques dans le cadre de la crise de la Covid-19	83	09. 7 / Annexe 7 - Exécution budgétaire 2020 et budget 2021	114
08. 2 / Secteur (para)médical et hospitalier	83	09. 7.1 / Le budget de l'ARES - Présentation générale	114
08. 3 / Impact dans les pays partenaires de l'ARES et activités de coopération académique	84	09. 7.2 / L'exécution budgétaire 2020	115
08. 3.1 / Les réponses académiques à la Covid 19 dans les pays partenaires de l'ARES	84	09. 7.3 / Budget 2021	116
08. 3.2 / La gestion complexe des mobilités internationales en Belgique	85		
08. 3.3 / Éducation à la citoyenneté mondiale : impact de la Covid-19?	86		



SIGLES ET ACRONYMES

Utilisés dans le présent rapport.

ACNG	Acteurs belges de la coopération non gouvernementale	COOER	Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche
AEEEEV	Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire	CPAS	Centre public d'action sociale
AEQES	Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement	CRI	Commission des relations internationales, ARES
AI	Appui(s) institutionnel(s)	CSC	Cadre(s) stratégique(s) commun(s)
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur	CSM	Conseil supérieur de la mobilité étudiante
ASN	Agriculture sensible à la nutrition	CRSE	Centre de recherche en sciences de l'éducation
CA	Conseil d'administration, ARES	CUI	Coopération universitaire institutionnelle
CAD	Comité d'aide au développement	DD	Développement durable
CAR	Commission de l'aide à la réussite, ARES	DGD	Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement
CBS	Commission des bibliothèques et services académiques collectifs, ARES	DGESVR	Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique
CCD	Commission de la coopération au développement, ARES	DIES	Descripteurs d'internationalisation d'enseignement supérieur
CDD	Commission développement durable, ARES	EAJE	Éducation et accueil du jeune enfant
ChESA	Chambre des écoles supérieures des arts	EDD	Éducation au développement durable
ChHEEPS	Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale	EES	Établissement(s) d'enseignement supérieur
CEPERI	Commission chargée de recevoir les plaintes des étudiants relatives à un refus d'inscription, accueillie au sein de l'ARES	EPS	Enseignement (supérieur) de promotion sociale
CESI	Commission de l'enseignement supérieur inclusif, accueillie au sein de l'ARES	ESA	École(s) supérieure(s) des arts
CO	Conseil d'orientation, ARES	ESNU	Enseignement supérieur non-universitaire
COFOC	Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie, ARES	EXMD	Examen d'entrée et d'accès aux études en médecine et dentisterie
CFS	Comité femmes et sciences, accueilli au sein de l'ARES	F.R.S.-FNRS	Fonds de la recherche scientifique
COM	Commission de la mobilité des étudiants et du personnel, ARES	FRAME	Fragility, Resilience, Assesment, Management and Exercise
COVEDAS	Commission de la vie étudiante, démocratisation et affaires sociales, ARES	FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
COGES	Commission genre en enseignement supérieur	GEP	Gender Equality Plans

GIRAF	Gestion intégrée de rapportage et d'administration financière
GRRIF	Groupe des responsables des relations internationales francophones
GT	Groupe(s) de travail ou groupe(s) thématique(s)
HE	Haute(s) école(s)
HELMO	Haute École Libre Mosane
IA	Intelligence artificielle
IMT	Institut de médecine tropicale
IOT	Internet des objets
KU Leuven	Katholieke Universiteit Leuven
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONE	Office de la naissance et de l'enfance
ONG	Organisation(s) non gouvernementale(s)
PAE	Programme(s) annuel(s) des étudiant·es
PCG	Personne(s) de contact genre
PFS	Projet(s) de formation Sud
PRD	Projet(s) de recherche pour le développement
PSR	Policy Supporting Research
RFIE	Réforme de la formation initiale des enseignants
RI	Relations internationales
SCES	Structure(s) collective(s) d'enseignement supérieur
SES	Service de l'évaluation spécial
SPF	Service public fédéral
STIM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
TFE	Travail ou travaux de fin d'études
TF	Task Force
TOSS	Test d'orientation du secteur de la santé
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UAM	Université Abdou Moumouni
UAntwerpen	Université d'Anvers
UB	Université du Burundi
UCLouvain	Université catholique de Louvain
UE	Unité(s) d'enseignement ou Union européenne
UEH	Université d'État d'Haïti
UGENT	Université de Gand

ULB	Université libre de Bruxelles
ULiège	Université de Liège
UMSS	Universidad Mayor de San Simon
UMONS	Université de Mons
UNamur	Université de Namur
UNIKIN	Université de Kinshasa
UO	Université Joseph Ki-Zerbo
UR	Université du Rwanda
WB Campus	Wallonie-Bruxelles Campus
WBI	Wallonie-Bruxelles International



ARES

/ 01. L'ARES EN UN COUP D'ŒIL

LES ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR L'ARES (09.20 - 09.21)

» **WEBINAIRE** / Et si on réfléchissait développement durable autour de la concrétisation des 19 projets liés aux appels DD 2019-2020?

» **FORMATION** / Winter School Internationalisation

» **WEBINAIRE** / Présentation des nouveaux référentiels de compétences

**OCTOBRE
2020**

**NOVEMBRE
2020**

**DÉCEMBRE
2020**

**JANVIER
2021**

» **WEBINAIRE** / Présentation de l'outil DIES

» **MIDI** / Les défis de la formation continue dans l'enseignement supérieur dans une perspective de formation tout au long de la vie

» **WEBINAIRE** / Présentation du Guide à la codiplômation (CODIP)

» **WEBINAIRE** / L'éducation à la citoyenneté mondiale dans la formation initiale des enseignants

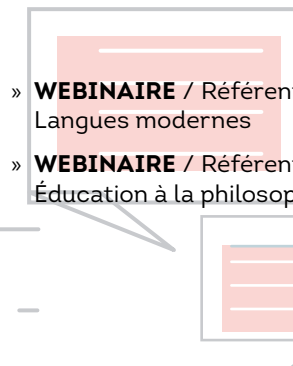
» **WEBINAIRE** / L'éducation aux médias dans la formation initiale des enseignants

» **WEBINAIRE** / L'égalité des chances dans la formation initiale des enseignants

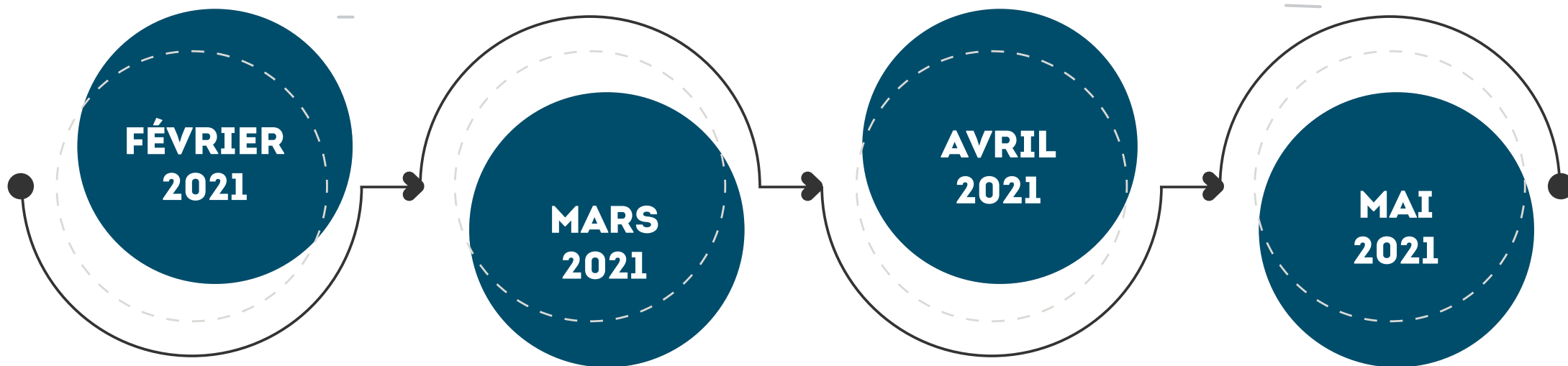
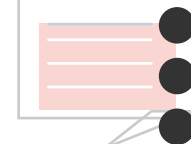
» **RENCONTRE** / Autumn School Internationalisation



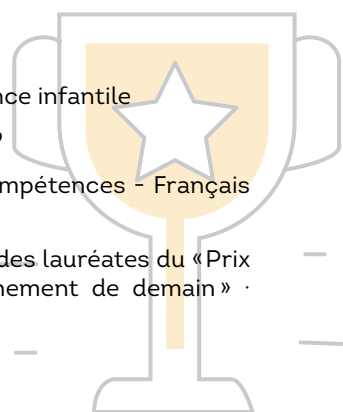
- » **WEBINAIRE** / L'intégration du genre dans la formation initiale des enseignants
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Mathématiques
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Formation manuelle, technique, technologique et numérique
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Éducation physique



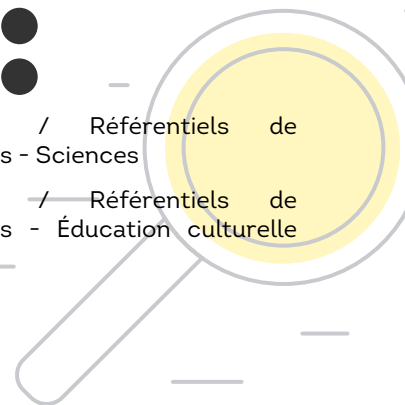
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Langues modernes
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Éducation à la philosophie et à la citoyenneté



- » **WEBINAIRE** / Yakapa - Maltraitance infantile
- » **WEBINAIRE** / Genre et COVID-19
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Français et langues anciennes
- » **MIDI** / Présentation des travaux des lauréates du «Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain» · Édition 2020



- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Sciences
- » **WEBINAIRE** / Référentiels de compétences - Éducation culturelle et artistique



LES MISSIONS DE L'ARES

- » MAINTIEN DE LA **COHÉRENCE DE L'OFFRE** DE FORMATION
- » ORGANISATION DES **ÉPREUVES D'ADMISSION** COMMUNES
- » PROMOTION DES **COLLABORATIONS**
- » DÉFINITION DES **RÉFÉRENTIELS** DE COMPÉTENCES
- » COORDINATION DES STRUCTURES D'ACTIVITÉS D'**APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE**
- » AGRÉER LES **FORMATIONS CONTINUES**

/ ACADÉMIQUE

- » PROMOTION DE LA **RECHERCHE CONJOINTE**
- » ORGANISATION DES **ÉCOLES DOCTORALES THÉMATIQUES** AVEC LE F.R.S.-FNRS
- » COLLECTE ET TRAITEMENT DE **DONNÉES STATISTIQUES ET SCIENTIFIQUES** SUR LE SECTEUR
- » RECENSEMENT DES **BONNES PRATIQUES**
- » PUBLICATION D'**ANALYSES ET RECOMMANDATIONS** POUR LES AUTORITÉS ET AUTRES INSTITUTIONS

/ R & D

- » REMISE D'**AVIS** ET DE **PROPOSITIONS** AU GOUVERNEMENT SUR TOUTE MATIÈRE RELATIVE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
- » PROPOSITION DES **HABILITATIONS** ET DE L'**ÉVOLUTION DE L'OFFRE**
- » LIEN COMMUN AVEC LES **INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES, RÉGIONALES OU FÉDÉRALES** (WBI, AEQES, CSM, CPS, FRS-FNRS, ETC.)
- » **DROITS D'INSCRIPTION**

/ INSTITUTIONNEL

- » DIFFUSION DE L'INFORMATION **SUR LES ÉTUDES SUPÉRIEURES**
- » COLLECTE D'INFORMATIONS **SUR LES SERVICES DE SOUTIEN** AUX ÉTUDIANTS

/ INFORMATION

- » COORDINATION DE LA **PARTICIPATION À LA COOPÉRATION** ACADÉMIQUE AU DÉVELOPPEMENT

/ COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

- » PROMOTION DE LA **VISIBILITÉ INTERNATIONALE**
- » COORDINATION DE LA **REPRÉSENTATION** POUR LES MISSIONS INTERCOMMUNAUTAIRES ET INTERNATIONALES

/ INTERNATIONAL



/ 02. L'ARES EN ACTION POUR LE FUTUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

02. 1 / UN CADRE LÉGAL EN MOUVEMENT

02. 1.1 / LE DÉCRET « FOURRE-TOUT V »

Depuis sa création, l'ARES assure un rôle majeur dans l'élaboration du cadre légal qui est en continuel mouvement. Ainsi, en avril 2021, elle a été sollicitée par le Gouvernement pour rendre un avis sur un projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale, de recherche scientifique et d'hôpitaux universitaires. Par commodité, l'appellation « Fourre-tout V » a été utilisée pour faire référence à ce texte, en continuité avec les décrets « fourre-tout » précédents.

À l'instar du travail réalisé dans le cadre des décrets « Fourre-tout III » et « Fourre-tout IV », l'ARES a veillé à l'amélioration continue de la cohérence de l'arsenal législatif relatif à l'enseignement supérieur.

Malgré son avis globalement favorable, l'ARES a remis un avis négatif à l'égard de certaines dispositions proposant de modifier le décret du 17 juillet 2013 relatif au financement de la Recherche par le Fonds national de la recherche scientifique (F.N.R.S), estimant notamment que le F.N.R.S. devrait pouvoir être consulté afin de remettre un avis suffisamment étayé sur l'ensemble des dispositions. L'avis a également été défavorable au sujet des dispositions modifiant le décret du 30 janvier 2014 relatif au financement de la recherche dans les universités, considérant que celles-ci

devraient être rendues plus claires et plus exactes, compte tenu de l'implication qu'elles pourront avoir en pratique.

Néanmoins, d'autres mesures ont été accueillies positivement. L'ARES a ainsi salué le financement de projets artistiques, originaux et innovants dans le cadre de l'appel à projets lancé par le Gouvernement à partir de juin 2021 à l'adresse des écoles supérieures des arts. Les membres se sont également réjouis de la modification du contenu et de l'élaboration d'un modèle commun de convention-cadre de stage portant sur les cursus de bachelier : infirmier responsable de soins généraux et de bachelier : sage-femme (pour de plus amples détails à ce sujet, voir le chapitre 2.3.1 du présent rapport, page 22).

L'ARES en a profité pour proposer au Gouvernement un certain nombre d'autres modifications, sur la base de ses avis rendus précédemment, telles que :

- » l'intégration du Conseil Supérieur de la Mobilité au sein de l'ARES, essentielle notamment pour faire perdurer la gestion opérationnelle efficace par l'AEF-Europe des différents programmes et actions de mobilité et favoriser plus de cohérence entre gestion opérationnelle et gestion stratégique ;
- » la facilitation de l'accès aux masters de spécialisation ;
- » l'intégration d'une proposition permettant notamment aux différents titulaires d'activités d'apprentissage au sein d'une unité d'enseignement de préciser la méthode de calcul de l'évaluation et plus

uniquement la « pondération » et réglant ainsi la problématique de la « note absorbante ».

On notera que certaines de ces propositions, comme celles portant sur l'accès aux masters de spécialisation ou à la méthode de calcul de l'évaluation, ont été intégrées le Gouvernement dans le projet de décret modifiant le titre III du décret « Paysage » (voir le point suivant).

À l'heure d'écrire ces lignes, le décret « Fourre-tout V » a été adopté en séance plénière par le Parlement de la Communauté française le 19 juillet 2021. Hormis certaines dispositions particulières, l'ensemble du décret entrera en vigueur dès la rentrée académique 2021-2022.

02. 1.2 / MODIFICATION DU TITRE III DU DÉCRET « PAYSAGE »

En 2019-2020, l'ARES avait été sollicitée pour coordonner une évaluation du décret « Paysage » et, plus précisément, du titre III relatif à l'organisation des études et au parcours de l'étudiant·e. Pour rappel, les effets positifs de la réforme avaient été mis en avant dans cet avis, en parallèle de ses effets non désirés. Les établissements d'enseignement supérieur s'étaient notamment accordés sur l'importance de baliser davantage le parcours des étudiantes et étudiants en leur indiquant plus rapidement et plus clairement la voie à suivre pour avancer dans leurs études.

En suivi de cet avis et d'autres consultations, le Gouvernement a sollicité, en mai 2021, l'avis de l'ARES concernant un avant-projet de décret modifiant le décret « Paysage ». Le travail a été mené en deux volets.

Le premier volet consistait en un positionnement général sur les grands principes amenés par l'avant-projet de décret :

» **Modifications apportées au calendrier d'inscription** : le dispositif en projet proposait l'avancée de la date de la demande d'inscription au 30 septembre, anticipant ainsi le reste du calendrier d'inscription. À

l'exception de quelques membres, l'ARES s'est positionnée favorablement sur cette mesure, bien que certaines inquiétudes et questions aient été soulevées.

- » **Quadrimestrialisation** : le texte envisageait qu'une plus grande souplesse soit accordée quant à la décision d'organiser les unités d'enseignement sur un ou deux quadrimestres, ce qui répondait à une demande de l'ARES. De plus, le Législateur prévoyait une obligation d'organiser une évaluation partielle pour les unités d'enseignement annuelles du premier cycle. À ce sujet, les étudiant·es ont souhaité que cette obligation soit étendue aux deux cycles, alors que les autres parties prenantes du Conseil d'administration (CA) ont demandé, au contraire, que cette obligation soit supprimée pour les deux cycles.
- » **Balisage de la réussite des 60 premiers crédits du premier cycle et élaboration du programme annuel de l'étudiant·e** : le projet du Gouvernement était d'imposer la réussite des 60 premiers crédits du premier cycle en deux années académiques. À l'exception des représentant·es étudiants, l'ARES s'est réjouie de la proposition, à la condition que soient revues les mesures liées à la finançabilité.
- » **Restriction de l'accès au 2^e cycle** : le Législateur, sur la base des suggestions faites dans l'avis donné en juin 2020, souhaitait limiter l'accès au 2^e cycle. Toutefois, dans le cadre des masters 60, l'ARES a jugé trop sévère la limitation du programme annuel de l'étudiant·e à 60 crédits quand il lui reste à acquérir entre 1 et 15 crédits du premier cycle. De plus, l'ARES a jugé que différents éléments en lien avec la finançabilité méritaient une certaine clarification.
- » **Réorientation imposée** : d'après le commentaire des articles de l'avant-projet de décret, il était prévu qu'une réorientation soit imposée à l'étudiant·e qui n'aurait acquis aucun crédit au terme de sa première année d'inscription. Cependant, cette mesure comportait de nombreux inconvénients et l'ARES a suggéré que cette disposition soit supprimée et que le rôle de conseil du jury et des conseillers académiques soit davantage mis en avant.
- » **Aide à la réussite** : le dispositif en projet souhaitait mettre l'accent sur l'aide à la réussite, accompagnée de moyens supplémentaires et organisée dans un plan stratégique par établissement. Bien que l'ARES ait

accueilli ce point de manière positive, elle a émis plusieurs craintes et questionnements au sujet du plan stratégique et de la surcharge administrative qu'il pourrait causer.

- » **Méthode de calcul de l'évaluation** : la disposition visait à revoir la méthode de calcul de l'évaluation, notamment en ne limitant plus la manière d'établir une note à une pondération. La plupart des membres de l'ARES, mis à part les représentant·es étudiant·es et quelques organisations syndicales, ont accueilli cette mesure favorablement, car elle permettrait de redonner son importance aux choix des jurys dans le cadre de l'évaluation.
- » **Finançabilité** : l'ARES a reconnu l'effort de clarification des règles de financabilité. Cependant, quant au fond, elle a estimé qu'il convenait de revoir les règles proposées, qui manquaient encore de clarté et ne prenaient pas en compte certains cas de figure.
- » **Régime transitoire** : le Législateur prévoyait une superposition de deux régimes de financabilité différents et une superposition d'un nouveau balisage du parcours de l'étudiant·e et d'un ancien système de financabilité. Cette coexistence de deux régimes distincts pendant une période ni déterminée ni déterminable a fortement inquiété l'ARES, d'une part, car cela causerait une grande surcharge administrative et, d'autre part, car cela créerait un manque de lisibilité du parcours pour les étudiant·es.

Le second volet présentait, quant à lui, une analyse détaillée suivie d'un avis sur chacun des articles de l'avant-projet de décret. Cette partie a également permis de suggérer d'autres modifications à la législation en vigueur, notamment dans le cadre de la codiplômation internationale.

Sur la base de ces travaux, l'ARES a remis au Gouvernement un avis très complet et détaillé dans lequel, de manière globale, elle se prononce favorablement à l'endroit de l'avant-projet de décret modifiant le décret « Paysage », à l'exception des dispositions relatives à la financabilité. Cet avis est assorti de nombreuses propositions visant à clarifier, améliorer ou compléter les dispositions proposées.

02. 1.3 / ACCÈS AUX ÉTUDES

En 2019, la Commission de la mobilité des étudiant·es et du personnel (CoM) avait amorcé une réflexion sur la mise en œuvre de l'article 114 du décret « Paysage », qui prévoit d'établir la liste des accès inconditionnels à un cursus de deuxième cycle pour les titulaires d'un grade académique de premier cycle de type long.

La liste complète, approuvée par la CoM en mai 2021, a ensuite fait l'objet d'un avis de l'ARES et a été transmise pour implémentation dans les bases de données ad hoc. De cette façon, les étudiantes et étudiants connaîtront plus clairement les accès inconditionnels qui leur sont permis en étant détentrice ou détenteur d'un titre de bachelier de type long, dit « de transition ».

Concernant l'accès aux études, la suppression de l'alinéa 2 de l'article 117 du décret « Paysage », qui fait suite à l'avis de l'ARES dont il est question au chapitre 2.1.1 ci-avant, permettra à l'avenir au jury d'admission de valoriser davantage de crédits que ceux octroyés par le jury de l'établissement où les enseignements correspondants ont été suivis, évalués et sanctionnés. Cette disposition vise à faciliter les réorientations d'un cursus à un autre.

02. 1.4 / ACTUALISATION DU DÉCRET « FONCTIONS ET TITRES »

La Chambre des hautes écoles et de l'enseignement supérieur de promotion sociale (ChHEEPS) a piloté les travaux d'actualisation du décret « Fonctions et titres » du 8 février 1999. Ce décret, comme son libellé l'indique, fait le lien entre les « titres des membres du personnel en haute école et les cours à conférer ». L'actualisation régulière de cette base légale permet de prendre en considération l'évolution des grades délivrés dans l'enseignement supérieur et les besoins de personnel enseignant des hautes écoles. La dernière modification datait de 2020, mais se basait sur un travail réalisé par l'ARES en 2017. Cela explique pourquoi la ChHEEPS s'est emparée du dossier aussi rapidement après la dernière mise à jour.

Entamé dès septembre 2020, le travail s'est scindé en deux volets. Dans un premier temps, il s'agissait, sur la base des demandes justifiées des commissions de la ChHEEPS, de mettre à jour les annexes de ce décret. Le but était d'intégrer les nouvelles formations créées et les éventuels changements d'intitulés de grades et de clarifier la situation administrative de membres du personnel désignés ou engagés à titre temporaire classés dans la rubrique « autres cours à conférer ». Dans un second temps, le groupe de travail (GT) a proposé des amendements législatifs au dispositif même du décret, afin qu'il soit cohérent par rapport aux changements amenés par le décret « Paysage » et par le décret du 21 février 2019 fixant l'organisation de l'enseignement supérieur en hautes écoles.

L'ARES s'est emparée de ces travaux préparatoires et a émis, en février 2021, un avis d'initiative à l'endroit du décret « Fonctions et titres ». Cet avis demande que l'entrée en vigueur des modifications soit programmée pour la rentrée académique 2021-2022.

02. 2 / MASTERS ET BACHELIERS EN LANGUE ANGLAISE

Si l'article 75 du décret « Paysage » précise bien que, dans les établissements de la FWB, la langue d'enseignement et d'évaluation des activités d'apprentissage est le français, il comprend également plusieurs dispositions qui permettent de donner aux langues étrangères la place qu'elles méritent dans l'enseignement supérieur.

Ainsi, le décret autorise l'organisation d'activités dans une autre langue jusqu'à un quart des crédits dans le premier cycle d'études et jusqu'à la moitié des crédits dans le second cycle. Les formations coorganisées avec un établissement extérieur à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), de même que les études de spécialisation et de troisième cycle peuvent quant à elles être organisées dans une autre langue sans restriction. Il en va de même pour la formation continue.

Le Gouvernement peut, en outre, accorder des dérogations permettant l'organisation de bacheliers ou masters majoritairement ou exclusivement en langue étrangère lorsque les études visées ont un caractère international dérivant de l'excellence du champ scientifique ou artistique, ou de sa nature particulière.

En 2020-2021, le Gouvernement, sur proposition de l'ARES, a accordé dix nouvelles dérogations de ce type, ce qui porte à plus de 100 le nombre total de dérogations à la langue d'enseignement octroyées depuis la création de l'ARES en 2014. Sans grande surprise, on notera que toutes les demandes de dérogation déposées jusqu'à ce jour visaient la langue anglaise.

02. 3 / OFFRE D'ENSEIGNEMENT

02. 3.1 / FORMATIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES - ÉVOLUTIONS ET PERSPECTIVES

02. 3.1.1 / Master en sciences infirmières

Suite à la création, en avril 2019, de la fonction d'infirmier/infirmières de pratique avancée, le CA de l'ARES a décidé de faire du projet de master en sciences infirmières un dossier prioritaire. L'important processus de concertation entre les parties prenantes pour cette future formation a débouché, en novembre 2020, sur le dépôt d'une demande d'habilitation qui a été validée par l'ARES avant d'être approuvée par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur puis par le Parlement de la FWB qui, *in fine*, octroie les habilitations.

Le master en sciences infirmières, organisé dès septembre 2021 dans quatre zones géographiques par des consortiums, permettra aux personnes qui le suivront de développer un savoir expert, une capacité

de prise de décision dans des situations complexes et des compétences cliniques de pratique avancée.

02. 3.1.2 / **Convention-cadre de stage**

Lors de l'année académique précédente, la ministre de l'Enseignement supérieur avait sollicité l'AVES sur la création d'un statut juridique identique pour l'ensemble des stagiaires en soins infirmiers ou sur un renforcement des conventions de stage qui lient les stagiaires, les établissements d'enseignement supérieur et les lieux d'accueil.

La réflexion sur cette thématique a abouti sur une proposition de convention-cadre entre l'établissement d'enseignement supérieur et l'institution d'accueil. Celle-ci a été transcrite dans la circulaire 8199 faisant suite à la modification du décret du 18 juillet 2008 fixant des conditions d'obtention des diplômes de bachelier sage-femme et de bachelier infirmier responsable de soins généraux, renforçant la mobilité étudiante et portant diverses mesures en matière d'enseignement supérieur.

Dans un souci d'harmonisation, la convention a été rédigée de manière à pouvoir porter sur l'ensemble des professions paramédicales et elle peut donc être étendue à d'autres formations. Son implémentation permettra de mieux baliser l'encadrement des stagiaires, les rôles des actrices et acteurs concernés et les engagements mutuels.

02. 3.1.3 / **Exercice de la psychologie et de l'orthopédagogie cliniques**

En Belgique, l'exercice de la psychologie clinique et de l'orthopédagogie clinique est conditionné à l'obtention d'un visa auprès du Service public fédéral (SPF) Santé publique et d'un agrément auprès des communautés. Pour faciliter leur octroi, la Conférence des doyens des Facultés de psychologie, (logopédie) et sciences de l'éducation avait, en 2019-2020, rédigé deux notes faisant le point sur les formations universitaires

donnant accès à l'exercice d'un côté, de la psychologie clinique et de l'autre, de l'orthopédagogie clinique. Ces notes visent à faciliter le travail des autorités compétentes dans la vérification que la formation respecte la législation et permet d'exercer les professions en question. Elles ont été mises à jour en 2021 et comportent désormais une section concernant les étudiantes et étudiants qui sont diplômés dans des options « non-cliniques » des masters et souhaitent compléter leur formation pour obtenir l'accès au visa de psychologue / orthopédoclogue clinicien·ne.

02. 3.1.4 / **Reconnaissance des diplômes de médecin, dentiste, pharmacien·ne et vétérinaire**

En janvier 2021, la ministre de l'Enseignement supérieur a demandé à l'AVES de collaborer avec l'administration afin de notifier à la Commission européenne une mise à jour des titres de formation menant aux professions couvertes par le système de reconnaissance automatique et notamment à celles de médecin, dentiste, pharmacien·ne et vétérinaire.

Les universités ont été sollicitées afin de démontrer à la Commission que leurs formations respectent bien les normes de la directive européenne 2005/36/CE. Par son travail d'intermédiaire entre les établissements d'enseignement supérieur et les autorités européennes et communautaires, l'AVES collabore à une reconnaissance internationale des diplômes en vue de permettre aux étudiantes et étudiants de faire valoir leurs compétences à travers toute l'Europe.

Un travail similaire est en cours pour les formations d'infirmier·ère et de sage-femme.

02. 3.2 / FORMATIONS À L'ÉDUCATION ET L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT (EAJE)

Depuis plusieurs années, le secteur de la petite enfance collabore avec l'ARES afin de mettre sur pied une formation de niveau supérieur dans le domaine. Si les discussions n'avaient pas abouti il y a quelques années, en inscrivant la création d'un bachelier dans sa déclaration de politique communautaire, le Gouvernement a invité l'ARES à rouvrir le dossier. Sous l'impulsion de la CHEEPS et du Conseil général de l'Enseignement de promotion sociale, un GT thématique a été créé en mars 2021.

Composé de représentantes et représentants des hautes écoles, de l'enseignement supérieur de promotion sociale et des organisations syndicales, ce GT est chargé de répondre aux questions de fond que posent les formations à l'éducation et l'accueil du jeune enfant (EAJE) et de mener à bien un travail d'analyse, de formalisation et de projection sur ce dossier. En d'autres termes, le GT cherche à répondre à la question : de quelle(s) formation(s), organisée(s) par l'enseignement supérieur, le secteur de l'EAJE a-t-il besoin ? À cette fin, il convient notamment de :

- » analyser les besoins sociétaux, valider la demande (commande) et identifier le type de formations à mettre en place ;
- » définir les profils professionnels et les référentiels de compétences liés en tenant compte des formations existantes ;
- » proposer une organisation de l'offre de formation via la constitution de consortiums.

Entre mai et juin 2021, l'ARES a organisé plusieurs rencontres avec l'ensemble des actrices et acteurs impliqués dans le secteur de la petite enfance. Lors de ces rencontres, des chercheurs et chercheuses, des expertes du domaine, des représentant·es des organisations syndicales et des employeurs, les cabinets ministériels compétents, le Délégué général aux droits de l'enfant, la Ligue des familles et l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) ont eu l'occasion de répondre à une série de questions visant à déterminer les besoins.

La suite du travail consistera à dégager des pistes de formations possibles en matière d'EAJE dans l'enseignement supérieur et à évaluer leur adéquation avec la réalité, notamment financière, du secteur.

02. 3.3 / RÉGULATION DE L'OFFRE D'ENSEIGNEMENT

02. 3.3.1 / Article 88

En suivi de l'avis rendu par l'ARES en 2019-2020, l'article 88 du Décret « Paysage » a été fortement modifié et différents points ont ainsi pu être précisés ou adaptés. Pour rappel, cet article vise à réguler l'offre des bacheliers de type court en haute école (HE), école supérieure des arts (ESA) et dans l'enseignement supérieur de promotion sociale (EPS). Pour les cursus organisés en HE et en ESA, l'habilitation est perdue si l'établissement diplôme moins de 10 étudiant·es par an en moyenne sur les cinq dernières années (sauf exceptions). Pour les cursus organisés dans l'EPS en revanche, c'est le nombre d'inscrit·es dans les unités d'enseignement (UE) déterminantes qui est dorénavant pris en compte, comme l'ARES l'avait suggéré dans son avis.

Il reste des exceptions à l'application de cet article. C'est ainsi que sont immunisés non seulement les cursus organisés une seule fois par forme d'enseignement au sein d'un pôle mais également les formations organisées en codiplômation et celles menant à un métier en pénurie. Enfin, le législateur permet à l'ARES de proposer d'autres exceptions motivées.

Bien que la révision de l'article 88 permette un délai jusqu'à 2022-2023 pour son application, la CHEEPS et la Chambre des écoles supérieures des arts (ChESA) s'étaient fixées pour objectif de déterminer la liste des cursus concernés par une potentielle perte d'habilitation avant la fin de l'année académique 2020-2021. Dans cette optique, le travail de l'administration de l'ARES a consisté, dans un premier temps, à récolter les données sur les diplômé·es HE et ESA par l'intermédiaire des commissaires et délégué·es du Gouvernement ainsi que les données sur le nombre d'inscriptions aux UE déterminantes pour l'EPS via l'administration de l'enseignement.

Une analyse a ensuite été réalisée afin d'identifier les habilitations menacées et celles pouvant bénéficier d'une exception.

Cette analyse a également produit des effets sur les codiplômations. En effet, certains établissements ont dû rendre leur convention de codiplômation conforme à l'article 82 du décret « Paysage » afin de pouvoir être immunisés en vertu de l'article 88, § 2ter. D'autres, en perte potentielle d'habilitations, ont souhaité trouver un partenaire de codiplômation afin de pouvoir maintenir leur habilitation. Enfin, certaines conventions préexistantes ont été rompues pour proposer de nouveaux partenariats.

Une dernière conséquence aura été de mettre en lumière des habilitations non organisées pour lesquelles, forcément, aucune donnée de diplômés ou d'inscrit-es aux UE déterminantes n'avait été fournie. Ces offres d'enseignement ont été déclarées en perte d'habilitation pour les cursus en HE et EPS, sauf exception dûment motivée auprès de l'ARES. Une réflexion sur les habilitations non organisées en ESA sera menée dans le courant de l'année académique prochaine.

Ce travail sur les conséquences de l'article 88 a donné lieu à deux avis de l'ARES (2021-16 et 2021-17) qui sont consultables sur le site de l'ARES¹.

02. 3.3.2 / **Évaluation des masters 60**

Dans le paysage de l'enseignement supérieur et particulièrement depuis le décret « Bologne » de 2004, le maintien de certains masters de 60 crédits, pouvant coexister avec des masters de 120 crédits, est une question régulièrement débattue au sein du Parlement de la FWB. Par ailleurs, le décret « Paysage » de novembre 2013 mentionne, en son article 70, que l'ARES remet une évaluation de ces cursus au Gouvernement tous les deux ans.

Début 2021, le CA de l'ARES a décidé de mettre en œuvre, pour la première fois, l'évaluation de ces masters 60, en suivant une méthodologie basée sur un canevas d'autoévaluation critériée.

L'ARES a invité les 17 établissements possédant au moins une habilitation pour un master 60 à suivre cette méthodologie et à se positionner quant au maintien ou à la suppression de chacun de ces programmes d'étude. Le GT « Régulation de l'offre » a été sollicité pour analyser ces auto-évaluations et préparer un projet d'avis à l'attention du CA. Ce travail devrait être finalisé dans le courant de l'année académique 2021-2022.

02. 3.4 / **NOUVELLES HABILITATIONS**

Une des principales missions de l'ARES est de proposer au Gouvernement une évolution de l'offre d'enseignement, ce qui implique entre autres d'accorder aux établissements des habilitations pour organiser des nouveaux programmes d'études. Si la décision finale d'octroyer une habilitation incombe au Parlement de la FWB, l'ARES joue un rôle capital en mettant en place des procédures qui visent à garantir la pérennité des formations, une adaptation rapide de l'offre d'enseignement aux évolutions sociétales, mais aussi la régulation de cette offre sur l'ensemble du territoire.

Pour rappel, à l'issue de la procédure 2018-2019 qui avait débouché sur l'octroi de 37 habilitations, le CA de l'ARES avait décidé d'imposer un moratoire de deux années sur les nouvelles habilitations. Ce moratoire levé, la procédure habituelle de « déclaration d'intention » a été lancée dans le courant de l'année 2020-2021 afin que les prochaines demandes d'habilitations puissent être déposées début octobre 2021. Cette procédure, qui vise principalement à favoriser les partenariats de codiplômation ou de coorganisation, a débouché sur le dépôt de 52 déclarations d'intention au 31 mai 2021. Ce nombre est en nette diminution par rapport à 2018 qui avait vu le dépôt de plus de 220 déclarations d'intention.

¹ www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/conseil-d-administration/avis

Ceci peut s'expliquer par différents facteurs: d'une part, les codiplômations et coorganisations tendent à devenir la norme, ce qui réduit structurellement le nombre de dossiers ; d'autre part, les six universités francophones ont décidé de ne pas déposer de demandes d'habilitation - et donc de déclarations d'intention - afin de marquer leur volonté de rupture par rapport à la concurrence effrénée à laquelle les conduit le mode de financement actuel (enveloppe fermée).

Afin de donner suite à une recommandation du GT « Régulation de l'offre », approuvée par le CA de l'ARES l'année précédente, l'administration de l'ARES a développé de nouveaux outils performants qui permettent le dépôt des déclarations d'intention et des demandes d'habilitation par voie entièrement électronique. Ceci s'inscrit dans une volonté globale d'amélioration des processus et de la qualité ainsi que de simplification administrative.

Les dossiers d'habilitation seront traités en octobre-novembre 2021 selon les procédures et critères d'analyse déjà en vigueur précédemment, qui ont été confirmés par le CA de l'ARES. Il va de soi que l'avis sur les habilitations rendu en mai 2021 par le Conseil d'orientation (CO) de l'ARES (cf. page 92) sera également pris en compte lors de l'examen des demandes.

En parallèle, la procédure d'habilitation dite « simplifiée », qui est annuelle et n'était pas visée par le moratoire, a été organisée fin 2020 selon les conditions habituelles. Celle-ci a débouché sur l'octroi de 37 habilitations. Cette procédure simplifiée a été mise en place dès 2017 pour les demandes visées par l'article 86, § 1^{er}, alinéa 2 du décret « Paysage », à savoir les créations de nouvelles options et de finalités spécialisées et les dédoublements de l'organisation horaire. En 2020, les modifications de partenariats n'affectant pas l'habilitation décrétable y ont été ajoutées.

02. 4 / FORMATION DES ENSEIGNANTS

02. 4.1 / RÉFORME DE LA FORMATION INITIALE DES ENSEIGNANTS

02. 4.1.1 / Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants

Pour mémoire, en janvier 2020, le Gouvernement a émis la volonté de reporter la réforme de la formation initiale des enseignants (RFIE) dans le but d'en réévaluer plusieurs aspects. C'est dans ce cadre que le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur avait mis en place des GT chargés d'examiner la faisabilité de la réforme, d'adapter ses modalités et sa mise en œuvre, d'évaluer le coût de son organisation et de son intégration dans la trajectoire budgétaire et de clarifier le statut du test diagnostique portant sur la maîtrise de la langue française.

Ce travail d'analyse et de concertation a abouti à un avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février définissant la formation initiale des enseignants. En septembre 2020, l'ARES remettait un avis défavorable sur cet avant-projet de décret en exprimant notamment le fait que celui-ci modifiait la philosophie du décret de 2019 en le détournant de ses fondamentaux. L'ARES exprimait également dans cet avis le regret de n'avoir aucune information relative à l'analyse budgétaire, tant à propos du mécanisme de financement des institutions que sur la soutenabilité financière de cette réforme portée par la FWB sur un horizon de 20 ans. Enfin, l'avis se faisait l'écho du souhait quasi unanime de reporter la mise en œuvre de la réforme à l'année académique 2022-2023.

En décembre 2020, le Gouvernement donnait suite à cet avis de l'ARES en annonçant un report de l'entrée en vigueur de la RFIE à l'année académique 2022-2023.

02. 4.1.2 / Événements organisés par la cellule d'appui à la mise en oeuvre de la RFIE

» **Thématiques transversales dans la formation initiale des enseignants**

Entre décembre 2020 et mars 2021, la cellule d'appui a organisé une série de quatre webinaires autour de la question suivante : « comment intégrer l'éducation à la citoyenneté mondiale, l'éducation aux médias, l'égalité des chances et la dimension de genre dans la formation initiale des enseignants? »

Ces moments d'échanges ont réuni des expertes et experts des thématiques transversales et des actrices et acteurs travaillant dans les établissements d'enseignement supérieur pour la mise en oeuvre de la RFIE. Ils avaient pour objectif d'offrir un moment de partage, tout en proposant des outils divers et variés permettant aux formatrices et formateurs d'enseignants d'amener leurs étudiant-es à davantage de réflexion vis-à-vis de ces contenus de cours désormais incontournables.

Avec cette série de webinaires, la cellule d'appui a joué pleinement son rôle d'interface facilitatrice entre divers actrices et acteurs proches de la RFIE.

« Ces webinaires étaient une expérience positive. Cela m'a permis de me former et de prendre connaissance des thématiques transversales de manière plus approfondie qu'un article du décret FIE. À côté de la bonne organisation générale, je tiens aussi à souligner la qualité des intervenants. Leurs interventions portaient d'une expérience de terrain vécue aux côtés des enseignants. (Aline Ferber, Conseillère pour la formation initiale des enseignants au Conservatoire royal de Liège).

» **Présentation des référentiels disciplinaires du Pacte pour un enseignement d'excellence**

Entre janvier et mai 2021, la cellule d'appui a organisé neuf webinaires de présentation des référentiels du tronc commun. Ces référentiels disciplinaires seront d'application dans les classes de 1^{re} et 2^e primaire dès septembre 2023 et entreront ensuite en vigueur dans toutes les classes du primaire et du début du secondaire de manière progressive jusqu'à l'année scolaire 2029-2030. Ils constitueront les documents de référence définissant le parcours des apprentissages des élèves de la 1^{re} primaire à la 3^e secondaire, dernière année du nouveau tronc commun renforcé.

Consciente de la volonté des personnes impliquées dans la FIE d'être davantage informées sur les réformes en cours de manière à adapter leur pratique à la réalité du terrain, la cellule d'appui a jugé opportun de donner la possibilité à plusieurs centaines de formatrices et de formateurs d'enseignants de découvrir ces nouveaux référentiels par le biais de webinaires présentés par les équipes à la manœuvre de cette réforme du Pacte.

« Nous avons trouvé que ces webinaires étaient une porte d'entrée intéressante pour appréhender tous ces changements. La présence des rédacteurs des référentiels lors de ces webinaires était un vrai plus. Nous avons un retour direct des auteurs qui expliquaient les limites de leur travail, les contingences politiques et matérielles... C'était intéressant pour comprendre le contexte dans lequel cela avait été rédigé et cela a permis de donner plus de transparence au projet. (Joachim Sosson, Directeur de département pédagogique à la Haute Ecole Albert Jacquard).

» **Rencontres avec l'ensemble des conseillers et conseillères RFIE**

Suite à la reconduction des conseillères et conseillers RFIE en décembre 2020, la cellule d'appui a souhaité aller à leur rencontre afin de recueillir leurs besoins et d'initier ou relancer une collaboration. Bien que le cadre décretaal restait flou et que la pandémie rendait peu propice la réflexion autour de la RFIE, il a semblé essentiel de (re)nouer le contact avec les établissements.

C'est dans ce cadre qu'une première réunion collective réunissant l'ensemble des conseillers et des conseillères FIE s'est tenue le 18 février 2021. Cette rencontre en distanciel a permis de présenter l'aide et les divers services que la cellule peut apporter aux établissements.

En complément de cette rencontre collective, la cellule a également souhaité mettre en place davantage de collaboration avec chacun des établissements et identifier leurs spécificités et leurs besoins particuliers. Pour ce faire, entre février et mai 2021, elle a rencontré chaque équipe travaillant sur la RFIE dans les établissements d'enseignement supérieur.

Riche de ces nombreuses rencontres, la cellule d'appui a pu prioriser les besoins des établissements et mettre en perspective les actions à mener dans les prochaines années pour faciliter la mise en œuvre de la RFIE.

02. 4.2 / PROJET FREMA

En 2019-2020, la Commission pédagogique de la ChHEEPS a mis en place un GT, accompagné par l'administration de l'ARES, pour coordonner des formations, dès la rentrée académique de 2020-2021, autour de la réforme de la RFIE, du Pacte pour un enseignement d'excellence et de l'enseignement à distance. Il s'agit du projet FREMA (Formation REciproque des Maitres Assistants), dont le cœur du projet est « former par et pour les pair-es ».





$b =$ constante de proportionnalité

$$\frac{V_1}{T_1} = \frac{V_2}{T_2}$$



/ 03. L'ARES EN ACTION POUR LA QUALITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

03.1 / ACTUALISATION DE FORMATIONS EXISTANTES ET SUIVI DES AUDITS DE L'AGENCE QUALITÉ

L'actualisation des formations existantes est une préoccupation permanente de l'ARES, dont le rôle à cet égard consiste à coordonner la concertation entre les établissements lorsqu'une refonte ou une mise à jour de certains programmes s'avère nécessaire.

Dans certains cas, c'est l'intitulé même de la formation qui doit être adapté aux nouvelles réalités sociétales ou professionnelles. À titre d'exemples, en 2020-2021, le CA de l'ARES a approuvé le changement de nom du bachelier en commerce extérieur, qui devient « bachelier en international business », ainsi que celui du bachelier en informatique de gestion, rebaptisé « bachelier informatique et développement d'applications », ou encore celui du master de spécialisation en droits de l'homme qui, pour des raisons que l'on devine aisément, s'appelle désormais « master de spécialisation en droits humains ».

Comme chaque année, l'ARES a par ailleurs coordonné la révision des contenus minimaux et des référentiels de compétences de diverses formations.

Dans ce cadre, les audits réalisés par l'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) font bien entendu l'objet d'une grande attention de la part de l'ARES et ils débouchent régulièrement sur des actualisations des programmes ou sur des projets concrets.

De manière générale, les analyses transversales de l'AEQES font l'objet d'un suivi spécifique au niveau de l'ARES dès lors que les établissements concernés estiment que les remarques et recommandations nécessitent une prise de décision collégiale. La procédure habituelle est de créer un GT qui analyse les recommandations en profondeur afin d'émettre des propositions qui sont soumises à l'approbation du CA avant d'être transmises, le cas échéant, vers le Gouvernement.

Pour l'année 2020-2021, on peut citer entre autres les travaux menés par la Commission économique de la ChHEEPS en suivi de l'analyse transversale « Management du tourisme et des loisirs - Gestion hôtelière » publiée par l'AEQES en juin 2019. Ces travaux ont débouché sur deux réalisations concrètes : d'une part, la création d'un GT permanent réunissant les bibliothécaires d'une dizaine d'établissements et ayant pour objectif de partager les bonnes pratiques et de mutualiser les ressources documentaires électroniques ; d'autre part, l'organisation d'une journée d'étude sur le travail de fin d'études (TFE) qui a permis de dégager des pistes pour améliorer la préparation des étudiantes et étudiants aux TFE dès la première année du bachelier.

De son côté, la Commission sociale de la ChHEEPS a jugé important de donner une suite à certaines recommandations de l'analyse transversale « sciences sociales » publiée par l'AEQES en novembre 2019. Un premier GT a ainsi été créé afin d'approfondir les questions liées au statut d'enseignant-chercheur, alors qu'un second s'est penché sur les liens avec le monde du travail. L'analyse transversale relevait en effet que « les contacts avec les milieux professionnels ne sont pas institutionnalisés ce qui empiète sur la régularité du dialogue entre enseignants et experts professionnels (ou maîtres de stages) ». Les travaux menés par ce second GT ont débouché entre autres sur la décision d'organiser une journée d'étude baptisée « les assises du social » en mars 2022.

03. 2 / AIDE À LA RÉUSSITE

03. 2.1 / ÉTUDES SUR LES PRATIQUES D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANT·ES

Initiée par l'ARES en avril 2020 et déjà évoquée dans le rapport d'activités 2019-2020, l'étude AssessForSuccess poursuit deux objectifs :

- » soutenir les établissements d'enseignement supérieur (EES) de la FWB dans l'évaluation rigoureuse de leurs pratiques d'accompagnement des étudiant·es de première année ;
- » fournir, à terme, un ensemble d'outils permettant une gestion plus autonome d'une telle évaluation au-delà de la durée de l'étude.

Pour rappel, cette étude est menée par un attaché-chercheur expert du domaine, sous l'encadrement d'un Comité de pilotage composé de mandataires des quatre formes de l'enseignement supérieur et de la Fédération des étudiants francophones.

Afin de mener à bien les objectifs précités, trois axes d'action sont privilégiés :

- » un accompagnement à l'évaluation avec les actrices et acteurs de la réussite volontaires ;
- » une communication visant à favoriser la diffusion des connaissances scientifiques relatives à l'évaluation des pratiques d'accompagnement et plus globalement à la question de la réussite dans l'enseignement supérieur ;
- » l'élaboration d'une boîte à outils didactique permettant de faciliter la prise en charge autonome des actions d'évaluation.

Au cours de l'année académique 2020-2021, un grand nombre d'actrices et d'acteurs des quatre formes de l'enseignement supérieur ont été identifiées à la suite d'un appel à manifestation, ce qui a conduit à la mise en place d'actions de soutien à l'évaluation dans plusieurs établissements. Concrètement, ce travail de soutien a consisté en une évaluation rigoureuse de 18 pratiques d'accompagnement, évaluation qui permettra à l'actrice et l'acteur de terrain de poser un recul critique et réflexif sur la pratique évaluée, d'opérer une validation des effets de cette dernière et de l'améliorer en fonction des lacunes potentiellement soulevées.

Au niveau de la communication, trois newsletters ont été envoyées aux partenaires sur divers sujets tels que : la clarification de la notion d'aide à la réussite, la classification des différentes formes d'accompagnement à la réussite ou encore l'identification des principales visées des pratiques d'accompagnement. Un article scientifique et théorique sur les mêmes questions a en outre été soumis pour publication dans une revue internationale en sciences de l'éducation. Enfin, l'ARES a développé un espace web² afin de donner une meilleure visibilité au projet et d'y partager les outils progressivement réalisés.

² <https://www.ares-ac.be/fr/a-propos/instances/commissions-permanentes/aide-a-la-reussite-car/assessforsuccess>

Une première structure de boîtes à outils a par ailleurs été étudiée. Celle-ci entend, à terme, rassembler un ensemble d'éléments facilitateurs de la mise en place d'une évaluation. Parmi ceux-ci, on citera des instruments de mesure validés, des procédures types d'évaluation, des outils d'identification et de description de la pratique, un recueil des principaux pièges et risques lors de la mise en place d'une évaluation ou encore des ressources de soutien à l'analyse des résultats.

03. 2.2 / RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION AVEC LES PÔLES ACADÉMIQUES

En mai 2020, la Commission de l'aide à la réussite (CAR) a approuvé une méthodologie pour le renforcement des échanges avec les pôles académiques, et ce, afin d'améliorer la communication avec ceux-ci et de donner une meilleure visibilité aux travaux de chacun.

C'est ainsi que les responsables de l'aide à la réussite au sein des pôles ont été invité-es à participer à la réunion de la CAR de novembre 2020. À cette occasion, la Commission, son fonctionnement et les travaux en cours – dont notamment l'étude AssessForSuccess – leur ont été présentés. Suite aux échanges qui s'en sont suivis, plusieurs pôles ont fait part de leur souhait de venir présenter un dispositif d'accompagnement particulier aux membres de la CAR.

En 2020-2021, des représentant-es du pôle Liège-Luxembourg et du pôle de Bruxelles ont ainsi respectivement présenté :

- » le projet pilote «POLLEM», reposant sur l'implémentation du mentorat dans les établissements du pôle ;
- » la recherche «HÉLangue», qui aborde la problématique de l'écrit, ainsi que l'ouvrage « Former à l'écrit, former par l'écrit dans le supérieur », paru en avril 2021.

03. 2.3 / CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS ACADÉMIQUES

03. 2.3.1 / Analyse des rapports 2019-2020

L'ARES a pris en compte l'objectif de l'aide à la réussite dans l'analyse des 41 rapports des conseillères et conseillers académiques pour l'année académique 2019-2020.

Cette analyse se présente sous la forme d'une synthèse commune aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts, car il est apparu que les problématiques rencontrées étaient similaires. Pour chacun des axes correspondant aux quatre missions des conseillères et conseillers académiques, la synthèse fait mention des changements qui ont été constatés entre 2018-2019 et 2019-2020, à savoir :

- » d'une part, les difficultés qui ont pu être partiellement levées (et les initiatives internes qui ont permis de le faire) ;
- » d'autre part, les nouvelles difficultés qui sont apparues au cours de l'année académique 2019-2020 (et les causes de leur apparition).

La synthèse mentionne par ailleurs :

- » les thématiques proposées par les établissements si une journée d'échange de bonnes pratiques entre conseillères et conseillers académiques des différents établissements venait à être organisée ;
- » les changements dans l'organisation et les tâches des conseillères et conseillers académiques au cours de l'année 2019-2020 ;
- » les conséquences de la crise sanitaire de la Covid-19 sur leur fonctionnement.

Rappelons que le décret-programme « diverses mesures » du 19 juillet 2017 a permis aux universités, hautes écoles et écoles supérieures des arts d'engager des conseillères et conseillers académiques grâce à un budget

additionnel qui leur a été alloué. Cette disposition est conditionnée à l'envoi, chaque année, d'un rapport synthétique sur les parcours académiques de leur population étudiante.

03. 2.3.2 / Journée d'échange de bonnes pratiques

En suivi de l'analyse de ces rapports, la CAR a fait part de son intérêt pour l'organisation d'une journée d'échange de bonnes pratiques entre conseillers et conseillers académiques des différents établissements. Un GT a ainsi été créé, chargé de définir l'organisation pratique et logistique de la journée et d'élaborer le programme.

Cette journée se tiendra le vendredi 25 février 2022 et aura pour point central le mode de gestion des programmes annuels des étudiant-es (PAE), les PAE étant l'élément constitutif du métier de conseiller-ère académique.

03. 3 / CORRESPONDANCE OU ÉQUIVALENCE DES FORMATIONS ORGANISÉES PAR L'EPS

L'EPS présente la particularité de proposer des formations dont le dossier pédagogique est commun à l'ensemble des établissements, tous réseaux confondus, ce qui facilite grandement la mobilité étudiante.

En application de l'article 121 du décret « Paysage », toute création ou modification par l'EPS d'un dossier pédagogique pour un bachelier ou un master fait l'objet d'une demande d'avis d'équivalence ou de correspondance de l'ARES. On parle de correspondance pour les formations conduisant à un grade identique à celui qui existe dans l'enseignement de plein exercice. Un avis d'équivalence, quant à lui, positionne une formation organisée exclusivement par l'EPS par rapport aux niveaux du cadre de certification francophone.

Au cours de l'année académique 2020-2021, l'ARES a émis un avis favorable sur six demandes de correspondance pour des bacheliers, à caractère économique pour la plupart, dont le dossier pédagogique avait fait l'objet d'une actualisation.

03. 4 / APPRENTISSAGE TOUT AU LONG DE LA VIE

Conformément à l'une de ses missions décrites dans le décret « Paysage », durant l'année académique 2020-2021, l'ARES a agréé 47 nouveaux certificats de formation continue, sur la base de critères permettant de garantir la qualité des formations proposées. Pour rappel, ceux-ci ont été établis sur proposition de la Commission de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie (CoFoC).

L'ARES a également approuvé les 54 programmes de formation continue qui ont fait appel à la subvention prévue par la FWB dans le cadre de l'article 74 du décret « Paysage ».

Par ailleurs, la CoFoC, en tant que membre du Comité de pilotage des structures collectives d'enseignement supérieur (SCES), a rendu au Gouvernement son rapport d'évaluation sur les activités menées par ces dernières. Parmi les enseignements et les perspectives qui émergent de ce rapport, il ressort que les SCES ont renforcé leur ancrage régional, mais que celui-ci mériterait de l'être davantage en fonction des politiques de la Région wallonne (Déclaration de politique communautaire, stratégie de spécialisation intelligente, etc.). Pour les accompagner en ce sens, la CoFoC propose de constituer un comité stratégique qui permettrait de travailler en amont sur l'identification des besoins transversaux et locaux.

Enfin, le rapport montre que les SCES ont mis en place une réelle dynamique de collaboration entre elles et une mise en réseau de leurs activités. Au regard des différentes observations reprises ci-dessus, le

Comité de pilotage s'est réjoui que les SCES aient réellement progressé dans leurs modalités de fonctionnement en lien avec leur écosystème local.

À l'initiative de la CoFoC, un Midi de l'ARES s'est tenu le 29 octobre 2020 avec, pour thématique, les défis de la formation continue dans l'enseignement supérieur dans une perspective de formation tout au long de la vie. Les conditions sanitaires ne permettant pas une réunion en présentiel, celui-ci s'est tenu sous la forme d'un webinar, ce qui a permis la participation de plus d'une centaine de personnes. Les discussions ont abordé l'écosystème, l'agilité et le financement de la formation continue, mais aussi l'articulation entre formation continue, formation initiale et recherche. Suite à ces débats et leurs conclusions, la CoFoC travaillera à la rédaction d'un memorandum à l'attention des Gouvernements pour l'année académique 2021-2022.

leurs avis au travers d'un sondage réalisé en partenariat entre l'ARES et les universités concernées par le décret.

Le rapport évalue la pertinence du Test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) comme outil d'aide à la réussite et propose différentes pistes de réflexion sur l'avenir de celui-ci afin qu'il rencontre ses objectifs. Ces mesures vont de la suppression pure et simple du TOSS au changement de ses modalités.

L'impact et la pertinence du concours quant à la qualité de la formation clinique sont également évalués ainsi que le nombre maximum d'attestations à délivrer pour garantir cette qualité. Celle-ci est évaluée sur la base d'indicateurs de l'Association européenne des établissements d'enseignement vétérinaire (AEEEV) qui permettent une comparaison au niveau européen. L'efficacité du concours comme filtre est comparée à d'autres solutions et son impact sur les étudiantes et étudiants dits « non-résidents » fait l'objet d'un chapitre complet. Celui-ci propose une simulation de ce qu'il adviendrait en cas de suppression des filtres imposés à ces étudiant·es.

Cette simulation indique qu'il y aurait une proportion plus importante d'étudiantes et étudiants non résidents qui seraient acceptés au concours, diminuant en conséquence le nombre d'étudiantes et étudiants résidents acceptés.

Enfin, le rapport contient des propositions de modifications réglementaires qui visent à prendre en compte la réalité du terrain et à éclaircir le flou juridique engendré par le décret.

Le rapport final de 280 pages a été transmis au cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur.



/ 04. L'ARES EN ACTION POUR NOTRE SOCIÉTÉ

04. 1 / LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET LE HARCÈLEMENT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Soucieuse de renforcer l'actuel cadre légal en matière de lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur, l'ARES a proposé d'apporter certaines modifications au décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination ainsi qu'au décret « Paysage ». Concrètement, la proposition est d'intégrer dans le règlement des études et des examens une procédure particulière relative au signalement et au dépôt de plainte ainsi que des mesures visant à lutter contre la violence et le harcèlement.

Afin d'accompagner les étudiantes et étudiants au sein des établissements d'enseignement supérieur, une personne de soutien devrait être désignée en interne. Enfin, pour permettre l'opérationnalisation de ces dispositifs, les moyens requis pour leur mise en œuvre devraient être alloués par la Communauté française. Pour plus de détails, voir l'avis de l'ARES 2021-09.

04. 2 / LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉTUDIANTE

En vue de lutter contre la précarité étudiante, l'ARES a rendu un avis (2021-07) portant sur des demandes d'amélioration de plusieurs aspects de la vie étudiante à savoir :

- » les allocations d'études ;
- » le coût des études et les frais inhérents à celles-ci ;
- » le financement propre de l'enseignement supérieur inclusif ;
- » le logement étudiant ;
- » la collaboration entre CPAS et services sociaux des établissements et les transports en commun.

Ces recommandations visent d'une part, à tendre vers davantage d'équité au niveau des aides apportées aux étudiantes et étudiants et ce, quelle que soit la forme d'enseignement supérieur, et d'autre part, à proposer des solutions apportant des moyens structurels pour permettre de mettre en œuvre des actions, tout en laissant aux établissements la liberté d'agir en fonction des besoins spécifiques de leur public étudiant.

04. 3 / POURSUITE DE LA COLLABORATION AVEC LES FÉDÉRATION DE CPAS

Dans la continuité des travaux réalisés en octobre 2018, la Commission de la vie étudiante, de la démocratisation et des affaires sociales (CoVEDAS) a préparé quatre journées d'échanges entre actrices et acteurs sociaux des CPAS et des établissements d'enseignement supérieur. Celles-ci se dérouleront entre le 29 octobre et le 29 novembre 2021 sur le territoire de la FWB et seront découpées en deux temps distincts. Le premier portera sur les réglementations liées au parcours de l'étudiant dans le paysage de l'enseignement supérieur et au statut d'étudiant octroyé par les CPAS.

Le deuxième sera quant à lui consacré à des tables rondes qui permettront de formuler des recommandations en matière d'aides destinées aux étudiantes et étudiants en lien avec les thématiques suivantes : frais d'inscription et d'études, logement et mobilité, ressources du public étudiant, santé et loisirs.

04.4 / COMITÉ FEMMES ET SCIENCES

Le Comité femmes et sciences (CFS), organe hébergé par l'ARES et institué par décret, œuvre depuis 2017 à la promotion de la participation équilibrée des femmes et des hommes aux carrières scientifiques et académiques.

Comme déjà évoqué dans le rapport 2019-2020, en vue de promouvoir l'attractivité des filières des sciences, techniques, ingénierie, mathématiques (STIM) auprès des jeunes filles, le CFS s'est associé au cabinet de la ministre de l'Éducation afin de mettre à disposition des écoles maternelles et primaires des jeux de cartes et des posters représentant des rôles modèles ou des femmes scientifiques. Le travail de création de ces outils s'est achevé en 2020-2021 et leur diffusion est prévue pour 2022. Dans l'intervalle, ils seront intégrés dans les ressources de la base de données du module «Égalité Filles-Garçons» de la FWB³.

Grâce à l'action du Comité, une proposition a pu être dégagée et soumise au cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur quant à l'insertion d'un critère de genre dans la clé de répartition ARC (subventions aux universités en vue du financement de leurs activités de recherche). Le CFS s'est par ailleurs associé au projet CALIPER en vue de mettre en place un guide à destination des universités concernant les *Gender equality plans* (GEP). Ces GEP deviennent une obligation européenne pour les organismes de recherche qui souhaiteraient être éligibles au fonds de recherche *Horizon Europe*.

³ <http://www.egalitefillesgarcons.cfwb.be/>

Pour son édition 2020-2021 du Prix CFS, le jury récompensant des travaux de fin d'études du master interuniversitaire de spécialisation en études de genre a attribué deux prix. Le prix du mémoire-recherche a été décerné ex aequo à Anne-Sophie Tirmarche pour son mémoire intitulé «Noircir les Autres, blanchir les Uns : l'intégration du genre en éducation à la citoyenneté mondiale et solidaire. Le cas du dossier pédagogique *Mon corps, mes droits* d'Amnesty International» et à Laura Aristizábal Arango pour son mémoire intitulé «(Éco)féminismes et reproduction sociale. Penser avec Rosa Luxemburg». Quant au prix du mémoire-stage, il a été décerné à Manuela Varrasso pour son mémoire intitulé «Effets et enjeux de la mise en pratique de l'intersectionnalité dans un equality body. Le cas d'Unia».

Le 11 février 2021, à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, le Comité a organisé un webinaire de présentation des travaux de recherche qui avaient été primés dans le cadre du prix exceptionnel «Genre et Covid-19», lancé par le CFS en 2019-2020. Au vu du franc succès que cet événement a rencontré, le CFS a souhaité créer un prix pérenne mettant en avant des travaux de recherche. Il a ainsi lancé un second prix annuel qui est le prix de la recherche et qui a pour objectif de valoriser et de stimuler les travaux de recherche menés dans les universités de la FWB et qui intègrent les questions de genre/sexe. Pour l'édition 2021 de ce prix, le CFS a décidé de retenir une nouvelle fois la thématique «Genre et Covid-19», qui porte sur les impacts sexuels et/ou genrés de la pandémie de la Covid-19.

Au niveau de la communication, le Comité a lancé son propre site web afin de donner encore plus de visibilité à ses actions et aux questions de genre dans la recherche et les filières scientifiques : www.femmes-sciences.be.

Le CFS a en outre été sollicité par la ministre de l'Enseignement supérieur afin de remettre un avis sur la place des femmes dans la recherche. Un GT a été créé et les travaux ont commencé.

Enfin, on signalera que des liens ont été créés entre le CFS et la nouvelle Commission genre en enseignement supérieur dont il est question dans le sous-chapitre suivant, la présidence de chacun de ces deux organes étant systématiquement invitée dans l'autre.

04. 5 / COMMISSION GENRE EN ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour rappel, en avril 2019, une proposition de résolution visant à soutenir les EES dans leur lutte contre les discriminations genrées a été adoptée par le Parlement de la FWB. Celle-ci soulignait, entre autres, la nécessité de créer une commission permanente «genre en enseignement supérieur» au sein de l'ARES. S'appuyant sur cette résolution et sur l'aval du CA de l'ARES sur l'opportunité de créer cette nouvelle commission, le Gouvernement a approuvé l'insertion d'une treizième commission à l'article 40 du décret «Paysage».

La Commission genre en enseignement supérieur (CoGES) a vu officiellement le jour le 9 décembre 2020. Sa mission principale est d'apporter une réponse structurelle et transversale aux thématiques afférentes aux questions du genre. Sa composition, approuvée en avril 2021, la pourvoit d'une coprésidence paritaire (une membre issue des écoles supérieures des arts et un membre issu des hautes écoles) et réunit, en qualité de membres, des représentant·es des quatre formes d'enseignement, des organisations syndicales et des étudiant·es. La Commission s'adjoint également de représentant·es de différents dispositifs actifs autour des questions de genre, en qualité d'invité·es permanent·es (le CFS, la Direction de l'Égalité des Chances et la Direction de la Recherche scientifique du Ministère de la FWB).

Au cours de ses trois premières réunions, la CoGES a défini ses propres missions, ainsi qu'une feuille de route sur deux ans, afin de pouvoir entamer ses travaux dès la rentrée académique 2021-2022. Pour ce faire, elle a pris appui sur la Déclaration de politique communautaire pour 2019-2024, sur la proposition de résolution d'avril 2019, sur l'avis de l'ARES autour du «Plan Droits des femmes 2020-2024», ainsi que sur les débats parlementaires qui ont précédé sa mise en place.

Les missions de la CoGES se déclinent comme suit :

- » formuler des avis et des recommandations sur les questions liées au genre dans le domaine de l'enseignement supérieur, sur demande du Gouvernement ou des instances de l'ARES, voire à l'initiative de ses membres ;
- » soutenir les EES dans la sensibilisation et l'appropriation des questions de genre, en ce compris la formation continue du personnel et des Directions de l'enseignement supérieur sur les thématiques relatives au genre ;
- » soutenir les EES dans la lutte contre les discriminations genrées et les violences sexuelles et sexistes ;
- » promouvoir une représentation équilibrée des genres dans les instances de décision et dans l'ensemble des catégories de personnel ;
- » favoriser l'attractivité des filières souffrant d'une ségrégation genrée ;
- » promouvoir l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble des cursus, des formations, des contenus et de la recherche dans l'enseignement supérieur ;
- » sensibiliser aux biais de genre dans les processus de sélection et de promotion de toutes les catégories de personnel des EES ;
- » promouvoir une articulation harmonieuse des temps de vie dans l'enseignement supérieur et proposer des pistes concrètes à cet effet ;
- » favoriser l'échange d'informations et de pratiques entre les EES, le CFS, l'administration, les ministres compétent·es pour l'enseignement supérieur, pour la recherche scientifique et pour les droits des femmes, et les instances concernées en la matière au niveau européen.

Au travers de sa feuille de route 2021-2023, la nouvelle commission se positionne par rapport à ses missions, au « Plan Droits des femmes 2020-2024 », mais aussi à la structure proposée pour l'élargissement des personnes de contact genre (PCG) à l'enseignement supérieur non-universitaire (ESNU). En effet, dès sa mise en place, la CoGES a été saisie d'une question de la ministre de l'Enseignement supérieur portant sur l'élargissement du réseau des PCG à l'ESNU. Dans son avis 2021-11, l'ARES formule une proposition de modalités d'élargissement du réseau des PCG à l'ESNU comprenant notamment une définition des missions des PCG, une structure et un cadre budgétaire.

Dans le cadre du « Plan Droits des femmes 2020-2024 », la CoGES a été sollicitée pour la mise en œuvre des mesures relatives à l'enseignement supérieur. À cet égard, elle a attiré l'attention sur le fait que l'opérationnalisation de certaines actions concrètes nécessite l'élargissement effectif du réseau des PCG et un budget ad hoc. Aussi, afin de faire le lien entre les travaux de la CoGES et le « Plan Droits des femmes », l'administration de l'ARES est représentée au sein du Comité de suivi de ce plan, institué par décret.

Enfin, sur proposition du CA, de l'ARES le projet d'avis initié par la CoVEDAS sur la lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur (déjà évoqué au chapitre 4.1 ci-avant) a été complété par la CoGES. L'avis 2021-09 de l'ARES reflète ainsi l'ensemble des discussions qui se sont tenues de part et d'autre et apporte une première piste pour la mise en œuvre des mesures du « Plan Droits des femmes », dont notamment celle qui vise à soutenir et outiller les EES dans la lutte contre la violence et le harcèlement.

04. 6 / AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION

Pendant l'année académique 2020-2021, le CO a lancé diverses actions en vue de conseiller le CA de l'ARES sur une meilleure organisation du système d'enseignement supérieur et sur une offre de cours évoluant avec les réalités socio-économiques, culturelles, scientifiques, artistiques et techniques. Ces actions ont porté sur **trois volets** de l'enseignement supérieur.

Le premier a été **l'orientation**. En novembre 2020, le CA de l'ARES s'est saisi des huit recommandations en la matière émises par le CO. Un GT a été mandaté pour se charger de la mise en œuvre concrète de ces recommandations dès l'automne 2021.

Le deuxième volet a concerné **les habilitations**. Pour rappel, en septembre 2020, l'ARES a décidé de lever le moratoire qu'elle s'était imposé sur les nouvelles habilitations. En suivi de cette décision, la ministre de l'Enseignement supérieur a chargé l'ARES de consulter les personnes concernées, notamment via le CO, afin d'identifier les enjeux sociétaux prioritaires, les besoins socio-économiques ou culturels prioritaires et les thématiques présentant une plus-value en termes d'ouverture à des publics spécifiques. Le CO s'est adjoint des expert·es externes afin d'élaborer un avis sur les habilitations et les critères d'analyse.

Enfin, le CO a jugé utile de lancer une réflexion sur l'offre et l'avenir de **la formation continue** en FWB. Un GT ad hoc a été créé et sera mobilisé au moins jusqu'en 2022.

Signalons encore que l'année 2020-2021 a vu le renouvellement des membres du CO, le premier mandat de cinq années s'étant achevé. À la présidence, c'est l'administrateur délégué de TECHNIFUTUR, Thierry Castagne, qui succède à Marcel Miller.

04.7 / OPEN ACCESS

La FWB a décidé de soutenir l'accès libre à la recherche produite dans l'enseignement supérieur en votant en 2018 un décret visant à l'établissement d'une politique de libre accès aux publications scientifiques. Depuis lors, les chercheuses et chercheurs ayant un lien statutaire ou contractuel avec un établissement d'enseignement supérieur de la FWB ont l'obligation de déposer en libre accès dans des archives numériques institutionnelles certaines de leurs publications, à savoir les articles acceptés dans des périodiques spécialisés paraissant au moins une fois par an.

Le décret charge la Commission des bibliothèques et services académiques collectifs de l'ARES (CBS), en collaboration avec la Bibliothèque interuniversitaire de la Communauté française de Belgique, du suivi et de l'évaluation de ses propres effets, concernant notamment les frais de publication imputés aux établissements.

Dans cette optique, pour la deuxième année, la CBS a établi un rapport portant sur les données de l'année 2019. Ce rapport pointe principalement :

- » des avancées notoires tant dans le nombre d'établissements capables de livrer ces frais, que dans leur degré de certitude sur les montants qu'ils fournissent et leur capacité à différencier les APC (Article Processing Charges) des autres frais de publication ;
- » des frais totaux estimés à 600 000 euros, ce qui a permis d'attirer l'attention sur l'importance du financement de ces montants vu leur progression dans les budgets de recherche ;
- » la mise en production de LUCK, archive pluri-institutionnelle des hautes écoles, qui est désormais opérationnelle ;
- » le choix des écoles supérieures des arts pour le développement d'une base de données, la mise à jour et la refonte du site d'a/r, plateforme art et recherche dont la mission est de diffuser et de disséminer des recherches en art via une plateforme numérique ;

- » l'ajout, dans les répertoires institutionnels, de plus de 20 500 références de publications parues en 2019, démontrant ainsi le dynamisme de la recherche scientifique en Belgique francophone.

En matière d'évaluation des publications des chercheur-es, les réponses au questionnaire ont fait état d'une ambiguïté du décret que le pouvoir politique serait avisé de lever. Si le décret impose des listes générées à partir des archives numériques institutionnelles, il n'est pas certain qu'il oblige à n'inclure dans ces listes que les articles dont l'accès est libre immédiatement à l'initiative du chercheur ou après un éventuel embargo.

Malgré ces avancées considérables en matière d'accès ouvert à la production scientifique en FWB, moins de deux ans après la mise en application du décret, il reste du chemin à parcourir.

Enfin, en mai 2021, un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des établissements en vue d'établir un deuxième rapport portant sur les données de l'année 2019.

04.8 / PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT

DURABLE DANS LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

04.8.1 / APPELS À PROJETS

Depuis 2019, une subvention annuelle de 200 000 euros est octroyée à l'ARES pour le financement de projets visant la promotion du développement durable (DD) dans les EES. Ce budget récurrent a non seulement rendu possible la pérennisation des appels de la Commission développement durable (CDD), mais il permet également la mise en place de cellules DD dans un nombre de plus en plus conséquent d'établissements ainsi que

l'instauration progressive d'une dynamique de transition vers une société plus durable et formant, dans cet esprit, les citoyens de demain.

Même si des actions sont mises en œuvre depuis plusieurs années dans le monde de l'enseignement, la transition vers une société plus durable n'en reste pas moins un défi à relever par l'ensemble des actrices et acteurs. L'appel à projets « développement durable » s'inscrit dans cette dynamique et vise à permettre l'accès à des financements de projets en lien avec les objectifs de DD, tant pour des collaborations interinstitutionnelles que pour de plus « petits » projets portés par des établissements de taille plus « modeste ».

L'année académique 2020-2021 a vu le lancement du quatrième appel à projets DD de l'ARES, ainsi que la clôture des appels 2019 et 2020, dont la possibilité de concrétisation des projets sélectionnés a été prolongée en raison de la pandémie. Les différents acteurs de terrain ont ainsi fait preuve d'une adaptation aux conditions sanitaires et de créativité afin de pouvoir mener à terme les 42 projets retenus dans les appels des années précédentes dans les meilleures conditions possible.

Au terme de la sélection de l'appel 2021, ce sont 20 nouveaux projets qui sont venus s'ajouter aux différents projets en cours. De manière générale, le besoin de réinventer les initiatives et les pratiques aura été au cœur de l'action DD des établissements durant cette année 2020-2021.

Le 27 novembre 2020, une journée de partage de pratiques a été animée par Caroline Veyt selon une approche « mon projet en 180 secondes ». Cet événement, initialement prévu en présentiel, a basculé en webinar en raison des conditions sanitaires. Il a permis de mettre en valeur 19 projets issus des appels 2019 et 2020. Des capsules vidéo de trois de ces projets peuvent être visionnées sur le site internet de l'ARES sous l'onglet « développement durable ».

Tant la dynamique mise en place au travers des différents appels à projets que celle des journées de partage de pratiques s'inscrivent dans l'esprit

du décret et dans une volonté de mutualisation des expériences de terrain afin d'œuvrer à la construction d'un monde plus durable.

04. 8.2 / COORDINATION ET RENFORCEMENT DES ACTIONS EN FAVEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Début novembre 2020, l'ARES a été saisie d'une demande d'avis du Gouvernement sur un avant-projet de décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique.

C'est un avis réservé qui a été formulé le 15 décembre 2020 par le CA de l'ARES. Si l'ARES a accueilli favorablement le projet de création d'un cadre décrets spécifique à la transition écologique et au climat, il a regretté l'insistance dans le texte sur la distinction à opérer entre les diverses composantes du développement durable, mais également l'absence d'une vision holistique intégrant les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux qui ne peuvent être dissociés d'une politique proactive en matière de DD. En effet, même si les actions visant la neutralité carbone et la diminution des gaz à effets de serre sont des enjeux centraux dans le cadre de l'évolution climatique, l'ARES estime que ce ne sont pas les seules à mettre en œuvre pour transmettre un monde durable aux générations futures.

Pour l'ARES, il est important de sensibiliser l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur à la transition vers un monde plus durable et de définir des objectifs précis en termes d'éducation, de formation et de sensibilisation. Des missions claires sont à mettre en place dans le cadre des compétences de la FWB que sont l'enseignement et la recherche, et ce, pour l'ensemble des établissements.

L'ARES, via la CDD a pris connaissance du texte final du décret promulgué le 1^{er} juillet 2021 et a constaté l'intégration, notamment dans les objectifs de coordination et de renforcement des actions de la FWB en faveur de la

transition écologique, de l'ensemble des actrices et acteurs de l'enseignement supérieur, mais également l'ajout d'experts dans le comité de suivi permettant de mettre l'accent sur les aspects psychologiques, sociaux et éducationnels de la transition écologique. De même, la CDD s'est réjouie de l'intégration dans ce même comité de représentants du Forum des jeunes et de maison des jeunes.

Le fait que le Gouvernement élaborera son plan transversal de transition écologique en concertation avec les associations qui œuvrent déjà pour cette transition ainsi qu'avec le comité de suivi est également perçu comme une avancée.

Enfin, l'ajout dans le décret d'une possibilité pour le Gouvernement d'octroyer des subventions pour la mise en œuvre du plan ainsi que la possibilité de création d'appels à projets pour des initiatives visant les objectifs du plan sont deux éléments qui lèvent une partie de la réserve formulée par l'ARES quant à l'absence de moyens financiers pour la mise en œuvre du plan de transition écologique.

04. 8.3 / RECENSEMENT DES BESOINS ET DES ASSOCIATIONS

En devenant membre de l'ASBL The Shift en janvier 2020, l'ARES a rejoint un des réseaux qui promeuvent les collaborations et les échanges autour de la transition vers un monde plus durable. Si The Shift est une association qui entend devenir un point de ralliement belge pour toute personne ou toute organisation souhaitant s'engager dans une société et une économie plus durable, ce n'est toutefois pas la seule association qui œuvre en la matière. Afin de ne pas se limiter à cette association, la CDD a mis en place un GT qui visait un triple objectif :

- » recenser l'ensemble des réseaux belges et internationaux qui proposent des soutiens et de l'expertise en matière de DD ;
- » déterminer les besoins des établissements en matière de DD via une enquête par questionnaire ;

- » proposer aux différents établissements une liste des associations, dont l'ASBL "The Shift", avec une identification de leurs spécificités et des soutiens qu'elles peuvent proposer dans la mise en œuvre de projets de transition vers un monde plus durable.

On peut espérer que, dans un deuxième temps, ce travail de recensement aidera les établissements à développer des approches innovantes et pertinentes en matière de transition vers un monde plus durable.

04. 9 / INCLUSIVITÉ DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

04. 9.1 / ACCESSIBILITÉ STRUCTURELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comme déjà évoqué dans le rapport d'activités précédent, grâce au bénéfice d'une subvention, la CESI, hébergée par l'ARES, a pu proposer à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur un projet concernant l'accessibilité des bâtiments. 27 établissements se sont inscrits dans cette démarche structurelle inclusive.

Ce projet a tout d'abord permis la finalisation d'un guide réflexif d'aide à l'accessibilité du bâti. Ce guide inclut des fiches-conseils détaillant les prescriptions réglementaires techniques et architecturales ainsi que des grilles d'auto-évaluation listant les critères indispensables à respecter en tenant compte des besoins identifiés selon les différentes catégories de handicap.

Par ailleurs, le projet a assuré la sensibilisation et la formation à l'accessibilité des actrices et acteurs de terrain grâce à l'accompagnement et aux conseils d'expert-es en accessibilité.

Enfin, l'audit des différents locaux, bâtiments ou campus choisis par les établissements répond aux besoins du terrain et permet de proposer des adaptations ou réalisations de travaux dans le but de maximiser l'autonomie des étudiantes et étudiants en situation de handicap dans la chaîne de leurs déplacements.

Parallèlement à cet audit du bâti, la démarche pédagogique est essentielle, car elle permettra à long terme un changement de paradigme grâce à l'intégration de normes connues de tous.

04. 9.2 / RECUEIL DE L'EXISTANT

Depuis 2014, les étudiantes et étudiants en situation de handicap bénéficient d'un décret qui leur est propre. La CESI est notamment chargée d'un travail d'inventaire, d'analyse statistique et d'évaluation des mesures découlant de l'application de ce décret. Ce «recueil de l'existant» se fait toujours par rapport à l'année académique précédente. Les chiffres et analyses qui suivent portent donc sur 2019-2020.

D'une part, on constate que le nombre de demandes d'étudiant·es en situation de handicap continue à augmenter (3827), même si le taux de croissance de ce nombre diminue quelque peu. Par rapport à l'ensemble de la population étudiante de l'enseignement supérieur hors enseignement de promotion sociale qui est d'environ 200 000 personnes, ces demandes concernent 1,91% des étudiant·es. 90% d'entre elles ont débouché sur un plan d'accompagnement individualisé signé par l'ensemble des parties (établissement et étudiant·e).

D'autre part, en lien avec la crise sanitaire, le « passage au virtuel » a conduit l'enseignement supérieur à s'adapter, notamment pour pouvoir être prodigué à distance. Une perte de lien entre quelques étudiant·es et leur personne de contact au sein du Service d'accueil et d'accompagnement a parfois été constatée, notamment chez des personnes souffrant de troubles de santé mentale. Les examens en distanciel ont provoqué, d'une part, une perte de contacts avec certains étudiant·es ne souhaitant

plus d'aménagement et, d'autre part, davantage de demandes d'autres catégories, notamment les personnes sourdes et malentendantes. De plus en plus de troubles liés à l'anxiété et au stress comme seuls « symptômes fonctionnels » sont apparus.

Lors de la session de juin 2020, certains aménagements ont été acceptés par des établissements alors qu'auparavant il y avait beaucoup de réticences à leur égard : adaptation du questionnaire d'examen sur ordinateur, conversion d'un examen écrit vers un oral, temps supplémentaire, utilisation d'un correcteur orthographique... L'idée d'un questionnaire d'examen plus systématiquement adapté pour tous fait son chemin.

04. 9.3 / SUIVI DU PROJET DE MODIFICATION DU DÉCRET

En suivi d'une sollicitation de la CESI, des modifications décrétales ont été votées par le Parlement de la FWB en novembre 2020. D'une part, l'obligation pour les personnes assurant la présidence et les vice-présidences de la CESI d'être issues de trois pôles différents a été supprimée, ceci afin de faciliter la désignation de représentants pour les trois formes d'enseignement. D'autre part, dans le décret octroyant une subvention à la CESI, il a été précisé que cette subvention était destinée à des projets d'enseignement inclusif « à destination » (au lieu d'« au sein ») des établissements d'enseignement supérieur. Loin d'être purement cosmétique, cette modification permet désormais l'organisation et le financement de formations en dehors des établissements (dans les locaux de l'ARES par exemple).

04. 9.4 / BESOINS SPÉCIFIQUES DES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

La pandémie et les conditions sanitaires sont venues chambouler les pratiques pédagogiques, induisant des difficultés supplémentaires pour les étudiant·es sourd·es et malentendant·es. La CESI, en collaboration avec le Centre Comprendre et Parler, a organisé à distance un cycle de plusieurs webinaires avec des dispositifs spécifiques d'accessibilité pour

les personnes sourdes et malentendantes. Ces webinaires, qui ont connu un franc succès, ont permis non seulement de sensibiliser de nombreuses personnes aux problématiques rencontrées, mais aussi de réfléchir aux ajustements et solutions à mettre en place pour les diverses formes d'apprentissage, activités d'enseignement et les évaluations.

04. 9.5 / ACCOMPAGNEMENT PÉDAGOGIQUE

La CESI a chargé un GT de se pencher, en collaboration avec l'AVIQ, sur la définition et le champ de compétences que recouvre le concept d'accompagnement pédagogique. La Commission a en effet constaté que, si cette notion est présente tant dans le décret relatif à l'enseignement supérieur inclusif que dans le Code réglementaire wallon de l'action sociale et de la santé, elle n'est définie de façon suffisamment claire et complète dans aucun de ces deux textes.

Alors que, dans le décret, l'accompagnement pédagogique vise les mesures mises en œuvre au sein des établissements d'enseignement supérieur dans le cadre d'un plan d'accompagnement individuel (évaluation orale plutôt qu'examen écrit, temps supplémentaire aux examens...), dans le Code, en revanche, cette même notion renvoie vers les dispositifs individuels nécessaires pour compenser une déficience (transcription braille, traduction en langues des signes...).

L'objectif du GT est de lever cette ambiguïté qui est de nature à créer des confusions ou à privilégier certains aspects au détriment d'autres, dans un domaine où la complémentarité est de mise. Dans une visée de promotion de l'enseignement supérieur inclusif, les enjeux liés à ce dossier sont considérés comme majeurs.

04. 10 / RYTHMES SCOLAIRES

Dans la Déclaration de politique communautaire de la FWB pour 2019-2024, le Gouvernement proposait d'adapter progressivement les rythmes

scolaires annuels et journaliers dans l'enseignement obligatoire, en concertation avec le personnel enseignant et les autres actrices et acteurs concerné·es tout en tenant compte des résultats de l'étude de faisabilité de la Fondation Roi Baudouin.

La ministre de l'Éducation, Caroline Désir, a ainsi initié un projet de réforme des rythmes scolaires en vue de mieux prendre en compte les besoins physiologiques des élèves, favoriser les apprentissages et permettre l'intégration d'activités participatives et sportives. Plus concrètement, l'idée est de répartir l'année en périodes de sept semaines de cours suivies chaque fois de deux semaines de congés et d'adapter en conséquence les vacances d'été, en privilégiant le principe des semaines complètes.

En février 2021, l'ARES a été invitée par la ministre de l'Enseignement supérieur à remettre un avis sur l'impact qu'une modification des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire pourrait avoir sur l'organisation de l'enseignement supérieur.

L'avis remis par l'ARES expose l'impossibilité pour l'enseignement supérieur de revoir son calendrier académique en tenant compte de la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire prévue pour la rentrée 2022, et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, une telle modification nécessiterait une réflexion approfondie et des adaptations conséquentes tant légales que pratiques dans l'enseignement supérieur. D'autre part, l'ARES devrait mettre en œuvre, de manière simultanée, deux autres réformes de grande ampleur : la réforme de la formation initiale des enseignants et la réforme du titre III du décret Paysage. Enfin, même si elle est bien consciente de la nécessité de coordination entre les différents niveaux d'enseignement, l'ARES a tenu à rappeler son autonomie par rapport à l'enseignement obligatoire.

En s'octroyant un temps supplémentaire, l'ARES entend se donner les moyens de mener une véritable réflexion de fond sur la façon d'aménager au mieux les rythmes de l'année académique des étudiantes et des étudiants de l'enseignement supérieur.

04. 11 / SIMPLIFICATION ADMINISTRATIVE ET TRANSPARENCE

Depuis 2016, l'ARES coordonne le développement d'une plateforme informatique d'échanges de données, appelée e-paysage, qui permet dans le cadre d'une volonté de simplification administrative aux établissements d'enseignement supérieur, aux Commissaires et Délégués du Gouvernement, au ministère de la FWB, à l'AEQES... d'avoir un accès direct à des données afin de faciliter le traitement de la demande d'admission, de l'inscription et du parcours de l'étudiant dans l'enseignement supérieur ainsi que le contrôle de la finabilité des inscriptions.

« Les avantages que l'on va pouvoir tirer d'e-paysage c'est qu'à partir d'une seule source de données, que sera ce système, nous pourrions contrôler à distance l'ensemble des données qui nous seront soumises. (Bernard Cobut, Commissaire-Délégué du Gouvernement auprès des Hautes Écoles et des Écoles Supérieures des Arts).

La plateforme permet d'échanger des données soit automatiquement d'application à application (webservices) permettant à l'utilisateur de consulter/alimenter des données à partir de son application de gestion locale ou soit via l'utilisation d'écrans web. L'ensemble des services sont sécurisés et les accès conditionnés à une identification.

Les développements sont basés sur les besoins des acteurs de terrain et chaque année voit la mise à disposition de nouveaux services ou l'amélioration permanente de services existants. En effet, des GT composés de membres du personnel administratif et du personnel informatique des EES, des commissaires et délégués du gouvernement, de l'administration de la FWB sans oublier les délégués à la protection des données

participent activement à l'analyse des besoins et aux différentes phases de test.

« En tant que Commissaires et Délégués du Gouvernement, notre rôle est de contrôler la régularité et la finabilité des étudiants. SIEL-SUP va nous permettre de vérifier cela à distance. En parallèle, cela va également permettre de récolter des éléments statistiques qui seront utilisés à d'autres fins. Toute une série de variables servira à d'autres services, par exemple les allocations familiales. Cela sera un apport dans les deux sens : grâce au système, on va nourrir d'informations certains services et les services vont nourrir le système d'autres informations. (Bernard Cobut, Commissaire-Délégué du Gouvernement auprès des Hautes Écoles et des Écoles Supérieures des Arts).

« Nous bénéficions déjà de l'accès à certaines données du registre national, ainsi qu'aux informations relatives à l'octroi des bourses d'étude, ces dernières facilitant la gestion des dossiers par notre service d'aide aux étudiants. Au niveau des développements informatiques, nous sommes actuellement dans une phase d'alimentation des bases de données e-paysage. C'est en effet un projet aux retombées positives, mais qui demande un développement IT important et l'investissement de tous les partenaires. (Jean-Paul Minet - Directeur de projet - OSIS Service général du Système d'Information (SGSI)).

Ainsi en 2020-2021, ont été développés :

- » Dans le cadre des missions de support de l'ARES à l'AEQES, un service d'alimentation automatique des informations relatives aux rapports de l'AEQES a été développé vers l'API DEQAR-connect de la Commission européenne au niveau de SIEL-SUP
- » La plateforme SIEL-SUP centralise maintenant les services nécessaires au traitement de la demande d'admission des étudiants dans l'enseignement supérieur et du suivi de leur inscription dans l'enseignement supérieur. Parmi les services concernés, la base de données des fraudeurs à l'inscription, la base de données des allocations d'études, ainsi que la base de données des inscriptions pour laquelle les premiers tests débiteront en octobre 2021.

« C'est dans ces processus d'admission et d'inscription que les informations que l'on va pouvoir collecter seront les plus utiles. On ne devra plus nécessairement demander des copies de diplôme ou autres documents puisque, pour les étudiants qui ont un parcours antérieur en communauté française, on aura un accès direct à l'information. Cela devrait simplifier la collecte d'informations et alléger la procédure pour les candidats étudiants. (Jean-Paul Minet - Directeur de projet - OSIS Service général du Système d'Information (SGSI)).

04. 12 / PRIX PHILIPPE MAYSTADT

À l'issue de la seconde édition du «Prix Philippe Maystadt pour l'enseignement de demain» lancé en collaboration avec le journal «*Le Soir*», trois travaux ont été récompensés couvrant des thématiques variées, mais essentielles pour le développement de l'enseignement en FWB : l'usage de l'argile comme dispositif artistique à destination des enfants TDA(H) dans

l'enseignement ordinaire, les impacts du décret paysage sur le succès des étudiants à l'université, et la création d'un dispositif d'observation au service de la formation initiale des enseignants.

Pour rappel, l'objectif de ce prix, créé en hommage à Philippe Maystadt, ministre d'État et ancien président du CA de l'ARES, est de valoriser et de stimuler les travaux de recherche et de fin d'études menés sur l'enseignement au sein des EES de la FWB.

Il récompense ainsi les meilleurs travaux de fin d'études de bachelier, de master et de doctorat qui couvrent les différentes dimensions de l'enseignement, avec un focus particulier sur l'enseignement supérieur et ses trois missions (enseignement, recherche et service à la société), et qui soient susceptibles d'offrir des retombées pour l'enseignement en général potentiellement transposables à l'échelle de la FWB, et ce dans une perspective innovante.

En mai 2021, l'ARES a lancé la 3^e édition du Prix Philippe Maystadt. L'appel s'est clôturé en octobre 2021 et les lauréat·es seront annoncés début 2022 à l'occasion d'une séance publique.



ARE

DE REC
D'ENSE

FED
DES ETABLIS
D'ENSEIGNEMENT SU
EN FED
WALLONIE-BR
• B



A
A

ES

ACADÉMIE
RECHERCHE ET
ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

OPERATI
SEMEN
SUPERIEUR
ERATION
RUXELLES
ELGIOQUE

RES-AC.BE
RESfwb_be



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES





/ 05. L'ARES AU QUOTIDIEN

05.1 / DISPOSITIFS D'ORIENTATION ET D'ENTRÉE

05.1.1 / EXAMEN D'ENTRÉE EN MÉDECINE ET DENTISTERIE

Depuis l'année académique 2016-2017, l'administration de l'ARES est chargée de l'organisation matérielle et administrative, ainsi que du secrétariat du jury de l'examen d'entrée et d'accès aux études de médecine et dentisterie (EXMD) en FWB. Elle coordonne l'ensemble du processus, de la création des questions à leur correction et la publication des résultats en passant par la gestion des demandes des candidat·es et tous les aspects pratiques le jour J.

Depuis sa première édition en 2017 jusqu'à 2019, l'EXMD a été organisé à deux reprises durant l'été, en présentiel et de manière centralisée à Brussels-Expo. Au fil des éditions, la conformité des processus de l'examen d'entrée, de même que sa solidité juridique, ont pu être confirmées.

En 2020 toutefois, en raison de la crise sanitaire Covid-19, il a fallu complètement repenser l'organisation des deux épreuves. L'examen d'entrée a finalement pu avoir lieu à deux reprises, mais pas de manière centralisée. En effet, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et de protéger ainsi la santé des candidat·es et du personnel encadrant, il a été décidé d'organiser les épreuves de manière décentralisée au sein des universités qui organisent un 1^{er} cycle en médecine et/ou dentisterie.

En 2021, c'est ce même scénario qui a été appliqué, la crise sanitaire étant toujours présente et ne permettant pas de revenir à une formule centralisée à Brussels-Expo. La décision d'organiser les épreuves dans une multitude de lieux au sein des universités s'est imposée à l'issue d'une réflexion

dont l'objectif était d'éviter un changement d'organisation dans un délai très court avant la tenue de l'examen – comme cela avait été le cas en 2020 – et de pouvoir donner aux candidat·es des informations claires et précises concernant les modalités pratiques d'organisation de l'examen dès le mois de mars.

S'inspirant largement de l'organisation de l'année précédente, l'administration de l'ARES a mis en place les outils nécessaires pour assurer :

- » la répartition des candidat·es dans plus de 100 locaux différents ;
- » le respect des consignes, de manière identique, pour l'ensemble des candidat·es ;
- » la gestion et la sécurité de la livraison et de la reprise du matériel, en ce compris les questionnaires et les formulaires de réponse pour chaque local d'examen dans chacune des universités ;
- » la gestion et la formation des responsables de salle d'examen, faisant partie du personnel académique, scientifique ou administratif des universités. Un guide des bonnes pratiques a été spécialement rédigé à leur attention et un webinaire a été organisé à l'approche de chacune des épreuves pour répondre à l'ensemble des questions des responsables de salles ;
- » la gestion et la formation des surveillant·es et du personnel check-in, recruté·es via un prestataire externe et formé·es cette année par l'administration de l'ARES. Un guide des bonnes pratiques a été spécialement rédigé à leur attention et plusieurs webinaires ont été organisés (un pour chaque « poste ») à l'approche de chacune des épreuves pour répondre à l'ensemble des questions des personnes recrutées ;
- » la gestion et le respect des mesures sanitaires ;
- » la gestion et le fonctionnement d'un quartier général le jour de chacune des épreuves pour être en contact permanent avec chacune des salles d'examen.

Tout au long du processus, l'administration de l'ARES a également déployé un important travail de coordination avec les universités afin de s'assurer notamment d'avoir le nombre suffisant de salles d'examen et de responsables de salle pour chacune des épreuves. Cette étroite collaboration avec les universités a permis le bon déroulement des deux épreuves, l'équité de traitement entre les personnes candidates et le respect total des mesures de sécurité sanitaire.

Concrètement, l'EXMD a été organisé le 6 juillet 2021 et le 28 août 2021. Pour participer à l'examen, les candidates et candidats étaient invités à s'inscrire sur une plateforme en ligne mise en place par l'administration de l'ARES et – les filières de médecine et de dentisterie étant contingentées pour les étudiantes et étudiants non-résidents – à démontrer leur qualité d'étudiante ou étudiant résident.

L'édition 2021 de l'EXMD a été marquée par une participation record, principalement due à l'augmentation de personnes ayant le statut de « non résident », ces dernières représentant la moitié des inscriptions. L'examen a été présenté par pas moins de 5 442 personnes en juillet et 3 976 en septembre. Au total, ce sont 6 274 candidates ou candidats différents qui ont participé à au moins une des deux épreuves organisées en 2021.

Comme les années précédentes, l'épreuve en elle-même a consisté en une série de 120 questions, préparées par des « groupes matières » composés d'expertes et experts externes, et portant sur les matières suivantes :

- » la connaissance et la compréhension des matières scientifiques :
 - » biologie, chimie, physique et mathématiques.
- » la communication et l'analyse critique de l'information :
 - » capacité de raisonnement, d'analyse, d'intégration, de synthèse, d'argumentation, de critique et de conceptualisation ;
 - » capacité à communiquer et à percevoir les situations de conflit ou potentiellement conflictuelles ;

- » capacité de percevoir la dimension éthique des décisions à prendre et de leurs conséquences pour les individus et la société.
- » capacité à faire preuve d'empathie, de compassion, d'équité et de respect.

Le taux de réussite, par rapport au nombre de candidates et candidats, a été de 8,86% en juillet et de 18,7% en août.

Pour les filières de médecine et de dentisterie, il a été nécessaire de procéder au classement des candidat·es non-résident·es ayant obtenu les moyennes requises, et ce lors des deux épreuves, afin de respecter le contingentement de 30% fixé par le législateur. En médecine, c'est la première fois depuis la création de l'examen que cette procédure a dû être appliquée.

En fin de compte, ce sont 1 227 personnes qui ont pu s'inscrire aux études de médecine ou de dentisterie dans les universités de la FWB pour l'année académique 2021-2022.

05. 1.2 / TEST D'ORIENTATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ (TOSS)

Pour rappel, à la demande de la ministre de l'Enseignement supérieur, un rapport d'évaluation du décret du 13 avril 2016 relatif aux études en sciences vétérinaires a été réalisé en 2019 par l'administration de l'ARES en collaboration avec les quatre universités qui organisent ce cursus. En septembre 2020, ce rapport, dont le contenu avait fait l'objet d'un chapitre dans le rapport d'activités 2019-2020, a débouché sur un avis de l'ARES, portant notamment sur l'opportunité d'organiser un test obligatoire, mais non contraignant pour pouvoir accéder aux études de sciences vétérinaires.

Le Gouvernement s'est saisi de cet avis et a modifié le décret du 13 avril 2016 en conséquence. Ainsi, depuis le 15 juin 2021, la présentation du TOSS n'est plus une condition préalable et obligatoire pour accéder aux études

de premier cycle en sciences vétérinaires. Ce test n'est dès lors plus organisé par l'ARES.

05. 2 / PLAINTES RELATIVES AUX REFUS D'INSCRIPTION

L'année académique 2020-2021 constitue la septième année d'existence et de fonctionnement de la commission d'examen des plaintes d'étudiant·es relatives à un refus d'inscription (CEPERI). Il s'agit d'une année tout à fait particulière pour cette commission étant donné que le nombre de plaintes déposées a été nettement inférieur à celui des années précédentes (à peine 64 plaintes enregistrées contre 208 en 2019-2020 et 240 en 2018-2019, par exemple).

Cette diminution de plaintes est un effet direct de la crise sanitaire Covid-19 qui, on le sait, a frappé de plein fouet tous les secteurs, en ce compris l'enseignement supérieur, depuis mars 2020. Le Législateur a souhaité garantir la finança-bilité des étudiantes et étudiants lors de l'année académique 2020-2021 afin que toutes et tous puissent s'inscrire dans un établissement d'enseignement supérieur sans être pénalisés par les effets néfastes de la crise sanitaire sur leur parcours académique. La mesure de neutralisation de l'année 2019-2020 prévue par le décret du 17 juillet 2020 déterminant la finança-bilité des étudiants pour l'année académique 2020-2021 a donc pratiquement annihilé la principale cause de refus d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur en Communauté française.

Malgré cela, toutes proportions gardées, la CEPERI a constaté une tendance similaire à celle observée les années précédentes (voir à ce sujet le chapitre 05/2 du Rapport d'activités 2019-2020). En effet, elle a noté une constante diminution du taux d'irrecevabilité des plaintes et une relative stabilisation du taux de confirmation des décisions rendues par les établissements, démontrant à nouveau que le contrôle opéré par

la CEPERI incite, en amont, les établissements à mieux motiver encore les refus qu'ils prononcent, et ce, au bénéfice de toute la communauté étudiante. La commission continue de se réjouir de tels chiffres dans la mesure où elle reste persuadée qu'une décision bien motivée est une décision mieux acceptée par les étudiantes et les étudiants.

05. 3 / RECONNAISSANCE DE NOTORIÉTÉ PROFESSIONNELLE

Parmi les services particuliers rendus par l'ARES, on peut citer le traitement des demandes de reconnaissance de notoriété professionnelle ou scientifique.

Pour être nommé·es à titre définitif dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale, les membres du personnel enseignant doivent posséder les titres requis qui sont fixés par le décret « Fonctions et titres » du 8 février 1999. Ce décret prévoit toutefois que le Gouvernement peut, sur avis favorable de la ChHEEPS de l'ARES, accepter qu'une notoriété professionnelle ou scientifique en relation avec les fonctions et les cours à conférer tienne lieu des titres exigés.

En 2019-2020, la ChHEEPS a rendu une quinzaine d'avis sur des dossiers entrant dans le cadre de cette disposition légale.

Si depuis quelques années le nombre de dossiers recevables reste constant, leur traitement tend à se complexifier. En effet, nombre de dossiers portent désormais sur plusieurs cours à conférer, ce qui engendre une procédure démultipliée. Afin que les requérantes et requérants soient aiguillés le mieux possible dès la constitution de leur dossier, leur accompagnement a été officiellement confié à l'administration de l'ARES en septembre 2020 par le biais d'une circulaire.

Dans un même souci d'amélioration du processus, une délégation de signature a été confiée à la Directrice générale du Ministère de la Communauté française, ce qui a permis d'accélérer la parution des arrêtés ministériels.

05. 4 / CONCERTATIONS ET COLLABORATIONS AVEC LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS

De par ses missions nombreuses et variées, l'ARES est régulièrement amenée à se concerter, voire à collaborer activement, avec des instances externes.

Au sein de la FWB, les interactions et collaborations sont particulièrement nombreuses avec la **Direction générale de l'enseignement supérieur, de l'enseignement tout au long de la vie et de la recherche scientifique (DGESVR)**.

On citera notamment la participation active de l'ARES, depuis sa création, au sein du **Comité de gestion du Fonds Wernaers** qui est géré par la DGESVR. Le Fonds Wernaers distribue chaque année une vingtaine de bourses d'un montant de 3000 euros à des étudiantes et étudiants de milieux défavorisés poursuivant des études supérieures en comptabilité ou en musique. Les lauréates et lauréats sont sélectionnés par un Comité dans lequel l'ARES est représentée par un membre de la ChESA pour les bourses « musique » et un membre de la ChHEEPS pour les bourses « comptabilité ». Un important travail de présélection est réalisé en amont par les directeurs du domaine « Musique » des conservatoires d'une part, et par la Commission économique de la ChHEEPS d'autre part, avec le support de l'administration de l'ARES.

En 2020-2021, l'administration de l'ARES a également été sollicitée par la DGESVR dans le cadre de la préparation d'une large **enquête sur les spécificités de l'enseignement supérieur artistique** en vue d'une meilleure intégration de celui-ci dans le décret « Paysage ».

Cette enquête a été menée à l'initiative du cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur qui, à l'heure où ces lignes sont rédigées, est occupé à en analyser les résultats. Dans ce projet, l'administration de l'ARES a eu le plaisir d'apporter son aide et son expertise dans l'élaboration d'un questionnaire qui a été adressé à toutes les personnes travaillant ou étudiant dans les ESA.

Enfin, toujours au sein de la Fédération, des contacts réguliers ont lieu avec le **Médiateur de la FWB** qui fait appel à l'ARES principalement pour obtenir des informations sur certaines études dans le cadre de certaines plaintes que ce service est amené à traiter.

Les interactions avec des **instances externes à la FWB** ont elles aussi été nombreuses et fructueuses en 2020-2021. À titre d'exemples, on peut citer :

- » la première prise de contact, jugée très constructive de part et d'autre, entre l'ARES et le **Service francophone des métiers et des qualifications (SFMQ)** ;
- » la collaboration active entre la Commission économique HE-EPS et **l'Institute for Tax Advisors and Accountants (ITAA)** dans le cadre d'un projet de création d'un master en expertise comptable ;
- » la désignation du président de **l'Union des Classes moyennes (UCM)**, Pierre-Frédéric Nyst, comme représentant des milieux socioprofessionnels au sein de cette même Commission économique (M. Nyst siège également dans le CO de l'ARES) ;
- » les contacts pris par la Commission agronomique HE-EPS avec Biowallonie d'une part et **Waldigifarm** d'autre part, qui ont débouché sur deux présentations, l'une sur l'agriculture biologique et la formation des futurs professionnels et l'autre sur le projet européen NAEXUS qui est l'acronyme pour « Réseau Numérique Agricole pour le développement de l'Enseignement, l'Expérimentation et les Usages ».

- » les rencontres qui ont eu lieu entre la Commission technique HE-EPS, la Commission informatique HE-EPS et **l'Union wallonne des Entreprises** dans le cadre de la présentation des travaux de cette dernière portant sur le Centre de référence « Attractivité des filières STEM/STEAM » ;
- » les interactions entre la Commission technique et **ESSENSCIA** et **AGORIA**, qui ont notamment débouché sur une présentation de la ligne de production simulée « TechnoCampus » de Gosselies et de l'offre de formation à destination des enseignants de l'enseignement supérieur en lien avec cette ligne de production.
- » la mise en place d'une collaboration avec l'ADEPS en vue de rapprocher les secteurs du Sport et de l'Enseignement supérieur et d'établir des réflexions communes sur l'évolution du sport, sous ses différents aspects, dans notre société ainsi que d'améliorer le service aux citoyens en matière de promotion et d'encadrement de l'activité physique et sportive.

L'intensification des concertations avec les partenaires extérieurs qui sont jugés pertinents pour l'action de l'ARES est inscrite dans le plan opérationnel 2021-2024 de l'administrateur qui a été approuvé par le CA de l'ARES en juin 2021.

Ce travail, rendu d'autant plus essentiel dans le cadre de la pandémie de la Covid-19, a amené l'ARES à renforcer la gestion des risques dans la poursuite de ses missions internationales et de coopération au développement. Ainsi, en mai 2020, une Task Force (TF) interne à l'ARES a été mise en place. Cette TF permettra notamment de renforcer les capacités et l'expertise de l'ARES en la matière, et de réaliser un travail de veille sur l'évolution des risques présents dans les pays dans lesquels cette dernière mène des activités.

05. 5 / TASK FORCE GESTION DES RISQUES

Début 2020, et dans le suivi immédiat de différents événements « sociaux » ayant impacté les étudiant·es en mobilité (protestations à Hong Kong, au

Chili, etc.), la CRI de l'ARES a souhaité se pencher sur le développement de lignes directrices liées à la mise en place de procédures de gestion des risques liés aux mobilités, et ce en vue de soutenir les établissements en ce sens. Ce document avait vocation à être partagé avec les différents types d'établissements, tout en respectant leur autonomie en la matière.

Avec l'objectif d'assurer un suivi de ces recommandations en interne, puis dans le contexte de la crise des mobilités liées à la pandémie, l'ARES a trouvé nécessaire d'approfondir certains types de risques intrinsèques à la gestion de missions internationales organisées avec son personnel, et en collaboration avec les établissements.

Dans un premier temps, une TF interne à l'administration de l'ARES (Direction des relations internationales, Direction des affaires générales, budget et comptabilité, et Direction de la coopération au développement) s'est ainsi formée. Celle-ci s'est attelée à une première réflexion, renforcée par diverses rencontres de membres du groupe d'expert·es ACROPOLIS, du conseiller en sécurité de l'information de l'ARES, ou encore par une formation en gestion et planification de la sécurité donnée par ACODEV.

Parmi les premiers jalons posés par cette TF, nous retrouvons :

- » un vade-mecum pour les départs à l'étranger, à l'usage du personnel de l'ARES, mis en place en complément du dispositif de formulaire de demande de mission internationale déjà existant ;
- » une grille d'analyse des risques issus de déplacements internationaux, mobilisable à la demande du Conseil de direction de l'ARES, qui fera l'objet d'une phase pilote au cours de l'année académique 2021-2022 ;
- » une première analyse transversale des conventions liées à des missions internationales.

Au cours de l'année académique 2021-2022, la TF de gestion des risques poursuivra ses travaux et continuera de développer des outils pouvant également être mis à disposition des établissements dans leurs processus de gestion de risque.



L'OCCUPATION DU TERRAIN DU RECTORAT EST INTERDITE A TOUT USAGE

ARES

ARES

ARES

ARES

ARES

ARES

ARES

ARES

ARES

/ 06. L'ARES EN ACTION POUR LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT

06.1 / GRANDS ENJEUX

Dans la continuité de l'année 2020, la pandémie a constitué un défi majeur pour les actions de coopération académique et scientifique au développement, tant pour nos membres que pour nos partenaires. Les campus sont des lieux de forte concentration humaine, et ont de ce fait été particulièrement impactés dans les 18 pays partenaires de l'ARES. Fermeture des campus et des laboratoires, accès rendus difficiles vers les terrains de recherche, passage à un enseignement en distantiel, ce contexte aura mis en exerce les inégalités des conditions offertes dans les systèmes d'enseignement supérieure et de recherche de nos pays de coopération, forçant à la fois à l'innovation, à la résilience et au renouveau. Il faut saluer la capacité de nos partenaires et de nos membres à faire face avec détermination aux changements réguliers de stratégies auxquels la pandémie nous a contraints sur les derniers mois.

La mobilité internationale est au cœur de nos actions. Celle-ci a été rendue particulièrement difficile tant pour l'arrivée des lauréates et lauréats des programmes de cours et stages internationaux et des stages de renforcements de capacités, pour les doctorant-es et post-doctorant-es et pour les personnels administratifs, académiques et scientifiques (vols annulés ou re-routing, quarantaine, fermeture des postes consulaires). Malgré le dynamisme des cellules de coopération, des services d'accueil des EES, et du personnel académique et scientifique, un certain nombre de mobilités ont dû être reportées. Avec le soutien de la Direction des relations

internationales, la Direction de la coopération au développement est restée vigilante pour plaider au maintien des mobilités étudiantes. Les projets et programmes ont ainsi accusé un retard difficilement récupérable dans le calendrier académique. Des négociations ont été menées avec la Direction générale Coopération au développement et Aide humanitaire (DGD) afin de donner les conditions pour une finalisation et une continuité des activités en 2021 et au-delà.

Chaque crise est une chance, celle d'apprendre, d'imaginer et de se renouveler. Les chapitres qui suivent vous donnent un échantillon de ce qui a pu être développé dans cette période particulière.

06.1.1 / UN NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE COMMUN FAVORISANT PLUS DE COHÉRENCE THÉMATIQUE

Le deuxième grand enjeu de l'année 2020 aura été le processus de réflexion mené par l'ARES, le VLIR-UOS et l'Institut de médecine tropicale (IMT) sur la constitution d'un consortium dédié à l'enseignement supérieur et à la recherche dans le cadre du prochain programme de coopération avec la Coopération belge, de 2022 à 2027.

Pour ces trois acteurs, cette démarche relevait d'un choix stratégique, privilégiant la cohérence thématique - l'enseignement supérieur - au développement de programmes géographiques.

Fortes de leur autonomie et leur droit d'initiative et d'innovation, les deux organisations coupoles (l'ARES et le VLIR-UOS) ainsi que l'IMT ont alors initié le Cadre stratégique commun (CSC) thématique Enseignement supérieur et recherche au service du développement durable (CSC HES4SD).

Les trois partenaires se sont appuyés sur leur longue histoire commune dans la mobilisation de l'énorme potentiel de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la coopération scientifique en vue du développement durable.

Ils ont été également attentifs à les rendre accessibles à d'autres partenaires belges, locaux et internationaux, de différentes façons : en tant que partenaire au sein d'un partenariat multiacteurs, en tant que conseiller scientifique auprès des projets, de partenaires ou d'organes politiques d'autres partenaires ; en tant que plate-forme de partage des résultats scientifiques de pointe, d'informations, d'expertise et d'expériences et d'exploration des possibilités de synergies et de complémentarité.

Introduit à la DGD en février 2021, le document du CSC thématique et ses six cibles stratégiques ont été validés le 7 juin 2021.

06. 1.2 / DÉFINIR LES ORIENTATIONS ET DESSINER LES CONTOURS DU PROGRAMME DE COOPÉRATION 2022-2027

Conjointement à la constitution de ce CSC thématique, chacun des trois acteurs avait à formuler son propre programme de coopération académique.

Au niveau de l'ARES, la formulation s'est basée sur un processus de réflexion stratégique initié dès novembre 2019 et accompagné par le bureau COTA dans sa première phase, puis par l'administration de l'ARES. Participatif et inclusif, il a réuni les membres de la Commission de la coopération au développement (CCD), les coordonnateurs académiques

des groupes pays et quelques promoteurs de projets, pour aboutir à la définition de sept instruments de financement.

Ce programme, dont la rédaction a nécessité une implication intense de nombreux académiques et des membres de l'équipe de la Direction de la coopération au développement a été introduit via le portail informatique de la DGD, le 30 juillet 2021. La décision officielle de la Ministre est attendue le 15 février 2022, ce qui permettra à l'ARES et à l'ensemble de ses membres de déployer son ambitieux programme de coopération entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2027.

La décision officielle de la Ministre est attendue le 15 février 2022, ce qui permettra à l'ARES et à l'ensemble de ses membres de déployer son ambitieux programme de coopération entre le 1^{er} septembre 2022 et le 31 août 2027.

Ce décalage du démarrage - dû aux retards causés par la Covid-19 en 2020 - a été accepté par la Ministre, ce qui permettra au futur programme de se calquer sur le rythme du calendrier académique.

06. 1.3 / TROIS INSTRUMENTS DE COOPÉRATION SOUS LA LOUPE D'UNE ÉVALUATION

Deux des sept instruments du programme de coopération 2017-2021 (l'Appui institutionnel (AI) et les projets de recherche et de formation Sud (PRD-PFS)), ainsi que l'outil transversal bourses, ont bénéficié, en 2020, d'une évaluation externe.

Pour chacun de ses instruments/outils, l'objet de l'évaluation était de porter un regard extérieur sur ses objectifs, ses forces, ses faiblesses et les résultats obtenus ces dernières années afin de nourrir une réflexion interne destinée à orienter leur évolution, dans le cadre du nouveau programme quinquennal 2022-2027.

Enquêtes en ligne, focus groupes et entretiens individuels ont été les principales stratégies utilisées par les cabinets chargés de réaliser ces évaluations (SYSPONS et Pluricité) pour collecter l'information auprès de centaines de personnes, en Belgique et dans les 18 pays partenaires. Covid-19 oblige, aucune mission de terrain n'a toutefois pu être organisée.

Par le prisme des critères d'évaluation du Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) – la pertinence (y compris la cohérence), l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact – complétés par des critères spécifiques aux instruments, chaque évaluation a généré de nombreuses recommandations dont certaines, concernant le programme d'AI et les PRD/PFS, sont à découvrir dans les lignes qui suivent.

Pour ces trois instruments/outils évalués, l'ensemble des conclusions ont été des repères essentiels pour définir les orientations et désigner les interventions intégrées dans le nouveau programme de coopération 2022-2027.

06.1.4 / CERTIFICATION EN ÉVALUATION

Prendre du recul, interroger ses procédures et ses pratiques, se monter plus performant... Autant d'objectifs que la Direction de la coopération au développement s'est donnée en se lançant, fin 2020, dans un processus de certification en évaluation, mené par le Service de l'évaluation spéciale (SES), en charge de certifier les systèmes d'évaluation interne des acteurs de la Coopération belge.

Dans ce cas, la certification porte sur une autoévaluation par l'ARES (plus spécifiquement sa Direction de la coopération au développement) de sa capacité propre et de ses performances en évaluation ainsi que sur la remise d'un plan d'amélioration pluriannuel.

Le 15 décembre 2020, l'ARES a remis le dossier de certification au SES qui a remis son rapport d'évaluation le 5 mars 2021.

Celui-ci valide sans réserve l'auto-évaluation menée par la Direction de la coopération au développement de l'ARES ainsi que son plan d'amélioration. Il a été jugé que la Direction de la coopération au développement dispose de solides capacités pour mener des évaluations dans un but de redevabilité, mais aussi d'apprentissage. Des forces et des points d'attention spécifiques ont été soulignés. La Direction de la coopération au développement s'engage à travailler ces points d'attention spécifiques sur les prochains mois.

06.1.5 / TOUJOURS PLUS DE DIGITAL

Tout autant que les autres directions de l'ARES, la Direction de la coopération au développement a dû adapter ses modes d'organisation et de communication en « digitalisant » son travail quotidien.

Ainsi, en interne, la totalité des factures et des déclarations de crédits émises par les partenaires dans le cadre du programme de coopération est aujourd'hui suivie par un système de « gestion électronique de documents – GED » dématérialisant cette opération. La plateforme de Gestion intégrée de rapportage et d'administration financière (GIRAF) est également opérationnelle au terme d'un développement informatique conséquent (lire ci-dessous).

Par ailleurs, le développement généralisé du travail en distanciel a permis aux équipes de maintenir leurs échanges avec les collègues, mais aussi et surtout avec les partenaires en Belgique et dans les pays partenaires. L'absence de missions vers les 18 pays d'intervention depuis mars 2020 a été compensée – du moins, partiellement – par de multiples échanges en visioconférence.

La technologie a permis de maintenir un contact constant avec les terrains d'interventions, voire même de les intensifier, tout en permettant nombre d'innovations pédagogiques.

Deux partenaires de l'ARES au Cambodge et en Haïti ont ainsi multiplié les initiatives de cours et de recherche à distance, y pointant des plus-values certaines dans leurs contextes respectifs. (Lire l'article *mars 2020 - Mars 2021 : Face à la Covid-19, quelles réponses académiques et scientifiques?*⁴)



Cependant, à l'avenir, pour réaliser sa mission de renforcement des capacités du monde académique dans les pays partenaires, une combinaison d'activités présentielle et distancielle sera à privilégier, tirant parti de leurs atouts respectifs.

06. 1.6 / **GENRE : RÉFLEXION SUR LE CONTENU DE LA NOTE GENRE**

« Si les tendances actuelles se maintiennent dans les 106 pays ayant participé à l'étude du Forum Economique et Social, les disparités entre sexe ne se réduiront que dans 108 ans ! (Sophie Charlier, Chargée de mission au Monde Selon les Femmes et présidente du Conseil Consultatif Genre et Développement - CCGD).

Ce constat a le mérite de faire avancer le débat au sein de notre institution. Déjà très active au sein du CF&S, l'ARES a enregistré une avancée importante en intégrant, au mois de décembre 2020, la CoGES.

À l'international toutefois, dans le cadre des interventions dans les pays partenaires, l'ARES doit veiller à mieux intégrer les politiques de genre dans les projets de coopération. Pour ce faire, la Direction de la coopération au développement entend mobiliser les expertises dont elle peut bénéficier chez les EES membres et partenaires ayant intégré un volet «genre» dans leurs multiples initiatives de formations ou de renforcement de capacités, il s'agit en particulier de l'Université libre de Belgique - ULB (Master en sciences de la population et du développement), de l'Université de Namur - UNamur (Master de spécialisation internationale en économie du développement), de l'Université catholique de Louvain - UCLouvain (Master de spécialisation en actions humanitaires internationales et le Master interuniversitaire en études de genre).

Ce nouvel engagement viendra enrichir les initiatives déjà développées ou en cours sur la question du genre sur la programmation 2017-2021, avec parmi les plus récentes l'animation d'un GT «genre» au sein de la CCD, l'inclusion des questions «genre» dans les évaluations des projets et programmes de coopération ou encore la rédaction et la discussion d'une note «Genre et Bourses : propositions de mesures et identification de chantiers» a été présentée le 21 septembre 2020, à la CCD, établissant des constats et formulant des propositions.

⁴ <https://www.ares-ac.be/en/actualites/754-mars-2020-mars-2021-face-a-la-covid-19-queelles-reponses-academiques-et-scientifiques-pour-lutter-contre-la-pandemie-dans-les-pays-partenaires-de-l-ares-au-sud>

06.1.7 / VERS LA CONSTRUCTION ET DÉCOLONISATION DES SAVOIRS

La Direction de la coopération au développement a également poursuivi sa réflexion sur le caractère et l'impact actuels de la globalisation des savoirs. Aborder ce sujet, autant que possible, avec des étudiant-es, des doctorant-es et des jeunes professionnel·les venues des 18 pays partenaires de coopération doit permettre, assurément, d'apporter un nouveau regard sur cette question, mais aussi d'interroger le milieu académique sur sa capacité à intégrer des savoirs venus d'autres horizons.

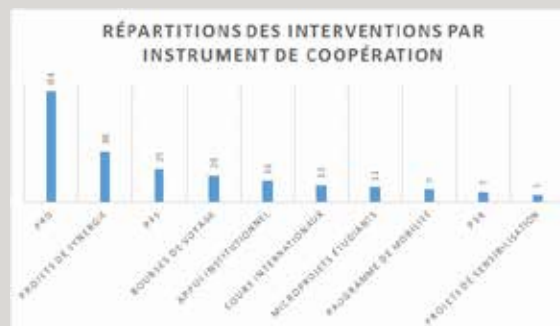
Les connaissances belges peuvent-elles être transmises telles quelles dans d'autres régions du monde? Comment les boursières et boursiers de l'ARES peuvent-ils s'appropriier et utiliser ces savoirs pour le développement de leurs pays?

Plus que jamais, face aux enjeux globaux du monde actuel, il convient de se demander si nos acteurs académiques ne devraient pas donner une place plus importante aux scientifiques et aux penseurs des quatre coins du monde.

En effet, en 2020, quelle est la place donnée aux penseurs des pays partenaires dans la pensée occidentale? Comment se portent les échanges de savoirs entre nos partenaires? Dans le cadre d'une coopération académique, comment ces savoirs sont-ils perçus puis appropriés, une fois acquis? Quelle est la réception des approches sur le genre dans les pays partenaires? Ces approches sont-elles toujours perçues comme émancipatrices?

Ces questions de globalisation et de décolonisation des savoirs, régulièrement évoquées avec les ONG universitaires réunies au sein du consortium Uni4Coop, sont des sujets d'actualités qui seront traités avec l'importance qu'ils méritent dans notre futur programme de coopération 2022-2027.

LES CHIFFRES DE L'ANNÉE 2020-2021



06. 2 / LA COOPÉRATION DANS LES 18 PAYS

PARTENAIRES

06. 2.1 / AU TERME DE SON ÉVALUATION, QUEL BILAN TIRER DE L'INSTRUMENT APPUI INSTITUTIONNEL ?

Développé en 2013 sur les bases de l'instrument de Coopération universitaire institutionnelle (CUI), un AI est un programme par lequel l'ARES entend soutenir le développement institutionnel d'une université partenaire, sur la base de ses priorités stratégiques, en renforçant ses capacités afin d'y favoriser un environnement qui soit propice à un enseignement, une recherche et des services à la société pertinents et de qualité.

Entre 2017 et 2021, 14 institutions partenaires ont ainsi bénéficié d'un Appui institutionnel dans 13 pays, à découvrir sur MOOVE⁵.

Entre mai et décembre 2020, sous la direction du cabinet SYSPONS, l'évaluation de cet instrument a permis de réaffirmer l'intérêt de l'accompagnement et du renforcement institutionnel, pertinent et efficace grâce à l'ambition des programmes, à leur durée et au budget disponible. Indubitablement, le renforcement des capacités de formation et de recherche a constitué une plus-value certaine. Mis en œuvre dans la durée – ce qui constitue un facteur d'influence majeur –, les partenariats ont contribué à améliorer la qualité des offres de formation et la visibilité des établissements partenaires sur la scène nationale ou internationale. Dans de nombreux cas, le renforcement de la formation doctorale a constitué un élément clé de la relève académique et a connecté étroitement la formation, la recherche et les services à la société.

La conduite de ces programmes, aux mains de groupes de pilotages mixtes (belge et local) aux responsabilités partagées, s'est illustrée par un dialogue permanent et de qualité, mais, aussi et surtout, par la

⁵ <https://moove.ares-ac.be/appui-institutionnel>

À Porto Novo, l'ARES soutient le patrimoine architectural en collaborant avec l'École du Patrimoine africain et la Faculté d'architecture de l'ULB - La Cambre Horta



mobilisation de l'expertise des corps académique, scientifique ou administratif des universités belges francophones ou de l'institution partenaire... se concrétisant par des missions/actions d'appui, de formation, de recherche. À noter, pour la partie belge, que l'implication interinstitutionnelle constitue, hier comme aujourd'hui, un élément positif déterminant dans l'atteinte des résultats.

Cependant, cette évaluation relève que dans certains programmes, les plus ambitieux à l'origine, les actions liées à la gestion des établissements partenaires ont affiché leurs limites touchant de trop près les questions de développement organisationnel, de gouvernance et de politique nationale d'éducation.

Enfin, ciblant l'institution dans sa globalité, il va sans dire que l'existence même d'un tel programme est hautement appréciée par les partenaires des pays connaissant des troubles politiques. Ceux-ci, à diverses reprises, ont pu constater dans les moments de tensions diverses, la portée de l'esprit de solidarité académique.

S'attachant à la pertinence, à l'efficacité, à l'efficience et à la durabilité de cet instrument de coopération, l'évaluation a également débouché sur une série de recommandations qui permettra à l'ARES et à ses membres de redessiner l'appui institutionnel dans le programme de coopération 2022-2027.

06. 2.1.1 / **Niger - À l'Université Abdou Moumouni, six années d'appui institutionnel ont modifié le paysage universitaire**

Fin 2013, une nouvelle université partenaire fait son entrée dans le programme d'appui institutionnel : l'Université Abdou Moumouni (UAM) du Niger. L'objectif de ce nouveau partenariat ? Améliorer la performance de l'université dans ses trois missions fondamentales, que sont la recherche, l'enseignement et les services à la société.

Dès 2014, l'un des premiers chantiers abordés par les partenaires a été de consolider le département assurant la gestion de la scolarité, y compris, le suivi du parcours de l'ensemble de la population étudiante au sein des différentes facultés. Cette meilleure gestion permet désormais de mieux suivre la progression des étudiant·es dans leur parcours universitaire, de faciliter la mobilité entre les facultés et, information non négligeable, de superviser les frais d'inscriptions pour chaque étudiant·e.

La modernisation des laboratoires de travaux pratiques de premier cycle a été l'autre défi relevé par ce programme. Peu nombreux et mal équipés, les laboratoires de l'UAM ne permettaient pas la tenue suffisante de travaux pratiques. Divers lots de matériels sont venus équiper ces laboratoires permettant désormais aux étudiant·es d'acquiescer petit à petit une expérience d'analyse et de manipulation et, d'autre part, de les intéresser à ces disciplines des sciences dures.

Les bibliothèques ont également bénéficié d'une attention particulière facilitant, d'une part, l'accès à la documentation et, d'autre part, le renforcement des capacités des bibliothécaires. En 2020, près de 50% des étudiant·es de l'UAM étaient désormais inscrit·es dans les bibliothèques de l'université, par ailleurs toutes mises en réseau.

Enfin, le programme a permis le financement de sept thèses de doctorat tout en préparant l'avenir de la recherche en créant trois écoles doctorales.

Ces années de collaboration ont également permis à l'UAM de côtoyer les autres acteurs de la coopération belge actifs au Niger, dans le cadre du CSC Niger et des dialogues stratégiques annuels. En 2019, l'UAM a présenté la diversité de ses départements facultaires afin de tisser des relations thématiques avec les Organisations non gouvernementales (ONG) belges, intéressées de faire appel à l'expertise nigérienne. Fin 2020, l'université a également été actrice du dialogue stratégique en faisant un exposé sur la situation sécuritaire au Niger et dans le Sahel et en s'impliquant dans la rédaction du chapitre sur le contexte nigérien du nouveau CSC Niger 2022-2026.

EN SAVOIR + : Lire l'article «*À l'Université Abdou Moumouni, six années de coopération académique ont modifié le paysage universitaire*»⁶, ainsi que les témoignages vidéo.

06. 2.1.2 / Les écoles doctorales en plein essor

Les programmes d'AI ont également permis la création ou le renforcement des écoles doctorales. C'est le cas au Niger où trois écoles doctorales ont été créées à l'UAM : l'école doctorale des sciences de la vie et de la terre, l'école doctorale des lettres, des sciences de l'homme et de la société et l'école doctorale des sciences exactes et techniques. Depuis leur création, elles ont accueilli 446 doctorant-es dont 83 ont soutenu leur thèse. Chaque année, lors des journées doctorales, les jeunes chercheurs-es y présentent l'avancée de leurs travaux. Organisées à l'échelle nationale en 2017, ces journées doctorales ont pris une dimension régionale depuis l'édition 2018 avec la participation des doctorant-es de l'Université Joseph Ki-Zerbo - UO (Burkina Faso) et de l'Université d'Abomey Calavi -UAC (Bénin). Pour les étudiant-es, cette dynamique régionale est extrêmement importante pour bénéficier d'un regard extérieur sur leur sujet et d'approches méthodologiques différentes. Sans oublier la stimulation que représente la présentation des résultats à un public international. Pour les autorités académiques de l'UAM, cette dimension régionale est aussi la garantie de meilleures thèses, mieux documentées et plus riches en termes de résultats.

« Ces journées doctorales régionales permettent de créer des synergies de recherche, tant pour les étudiants que pour les enseignants. Le savoir scientifique doit ignorer les frontières. (Professeur Boubacar Yamba - Coordonnateur du collège des écoles doctorales de l'UAM). »

⁶ <https://www.ares-ac.be/fr/actualites/736-niger-a-l-universite-abdou-moumouni-six-annees-de-cooperation-academique-ont-modifie-le-paysage-universitaire>



En République démocratique du Congo, l'école doctorale de l'Université de Kinshasa (UNIKIN), au-delà de l'encadrement des doctorant.es, a entrepris un vaste recensement des doctorats réalisés au sein de l'université. Via l'AI, en plus des séminaires méthodologiques, 20 doctorats ont pu être financés, essentiellement dans les sciences sociales et les sciences du vivant. En 2021, six d'entre eux sont encore en cours.

Au Burundi, les activités de renforcement de l'école doctorale ont permis d'augmenter sa visibilité tant au niveau national, qu'à un niveau régional et international, permettant ainsi de mobiliser des partenariats extérieurs. En 2020 par exemple, la mise en place d'un incubateur de création des entreprises dans le domaine des transformations agroalimentaires avec le RUFORUM (Regional Universities Forum for Capacity Building in Agriculture), permettant ainsi d'appuyer la création de 11 entreprises de transformation agroalimentaires composées des étudiant.es, des enseignant.es ou des équipes mixtes étudiant.es/enseignant.es de l'Université du Burundi (UB). Le dynamisme des doctorant.es dans les publications internationales est en constante progression. Cette amélioration de la qualité et de la visibilité de la recherche percole aussi à l'UB au travers de l'appui transversal aux 8 Centres de recherche de l'UB. L'ARES appuie actuellement 20 doctorants, dont 6 femmes, dans les domaines des sciences et des sciences humaines. À ce jour, 10 thèses ont été défendues, dont 3 parmi les boursières et boursiers soutenus par l'ARES.

06. 2.1.3 / **PRD-PFS - Les principaux enseignements de l'évaluation**

Comme l'AI, l'instrument PRD-PFS a fait l'objet d'une évaluation, avec une prise en compte spécifique de l'équité dans l'accès à l'instrument, des thématiques transversales (genre, environnement, digitalisation) et de la cohérence et de la complémentarité avec les autres instruments.

7 L'agriculture sensible à la nutrition (ASN) est une approche durable qui vise à assurer la production d'aliments à haute valeur nutritionnelle, culturellement adaptés, sains, de qualité, en quantité suffisante et à des prix abordables pour satisfaire durablement les besoins nutritionnels des populations

8 Provitamine A

Dans ce but, une enquête en ligne a été effectuée auprès des coordinatrices et coordonnateurs, et partenaires des 87 projets du programme 2017-2021 (68 PRD et 19 PFS), en prenant en compte la capacité de formation, de recherche et de relais / service à la société des EES partenaires via l'Indice de développement des capacités (CDI). Des focus groupes ont également été réalisés avec différentes catégories d'intervenants dans les projets.

Par rapport aux forces de l'instrument, le rapport a mis en évidence la pluridisciplinarité, la souplesse concernant les thèmes de recherche ou de formation, la dimension de service à la société, la diversité des partenariats possibles, la durée et le montant du financement (3 ans - max 350 000 euros ; 5 ans - max 500 000 euros), et l'originalité du processus de sélection des projets, qui est basé sur une approche d'accompagnement plutôt que de mise en concurrence, après l'étape de sélection des préprojets. Plusieurs aspects restent à améliorer, tels que l'accessibilité pour les jeunes chercheur.es, les HE et les ESA, le suivi et l'évaluation des projets, et les lourdeurs administratives.

06. 2.1.4 / **Sénégal - Un projet de recherche dédié à la prévention de la malnutrition maternelle et infantile**

Pour évaluer l'impact de l'agriculture sensible à la nutrition (ASN)⁷ sur la prévention de la malnutrition maternelle et infantile, une ferme agricole équipée d'irrigation goutte à goutte et d'un pompage solaire a été mise en place à Sagna. Une stratégie d'éducation nutritionnelle a été développée, ainsi qu'un système de production agroécologique associant notamment la patate douce à chair orangée et *Moringa oleifera*, riches en caroténoïdes⁸, au bénéfice de plusieurs villages.

Des actions de sensibilisation sur l'importance de cette association culturelle ont été réalisées et des études socio-économiques et nutritionnelles ont permis de connaître le statut des couples mère-enfants ciblés par le projet.

Des tests d'acceptabilité de la patate douce à chair orangée ont aussi été effectués et l'impact de l'ASN sur la sécurité et la diversité alimentaire des familles a été mesuré.

Ce projet de cinq ans a permis de générer de nouvelles connaissances et de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des familles vivant dans la zone, grâce aux activités agricoles génératrices de revenus menées par les membres du groupement d'intérêt économique (GIE), principalement des femmes et des jeunes, qui assurent durablement le fonctionnement de la ferme.

06. 2.1.5 / **Maroc - La cartographie des projets entre les EES de la FWB et du Maroc**

En novembre 2018 s'est tenu à Rabat le Forum académique, une initiative de Jean-Claude Marcourt alors ministre de l'Enseignement supérieur et préparée conjointement par les Commissions des relations internationales (CRI) et la CCD de l'ARES, Wallonie-Bruxelles Campus (WB Campus) et Wallonie-Bruxelles International (WBI).

En suivi de ce Forum, les membres de la CRI ont mandaté l'ARES pour mettre en place un GT chargé d'identifier les besoins actuels des EES marocains et d'organiser le forum académique « retour » à Bruxelles.

C'est dans ce cadre qu'une cartographie⁹ a été réalisée, permettant le regroupement et la classification systématiques des partenariats et des projets de coopération entre les EES de la FWB et ceux du Maroc, depuis 2018.

⁹ <https://www.google.com/maps/d/u/0/edit?mid=1B5OkQLOm77qryZftrlnJPXqawImZRskn&hl=fr&ill=32.94671807313145%2C-5.403162650000013&z=7>

Cette cartographie permet d'identifier rapidement les projets de recherche et de formation financés au Maroc et de cerner de nouveaux besoins des partenaires sur de nouveaux territoires marocains.

Elle permet par ailleurs de visualiser rapidement les domaines de collaborations existants entre les différents types d'établissements.

Recensant actuellement 86 projets, cette cartographie répond à trois principaux critères : le type de projet, la source de financement et le domaine académique ou scientifique concerné.

Cet outil constituera une base de données intéressante pour poursuivre les discussions liées à la préparation du Forum académique « retour » et permettre aux nouveaux porteurs de projet d'identifier de nouvelles pistes de collaboration dans le cadre des appels à projets de l'ARES.

06. 2.1.6 / **Projets de synergie : la variété des collaborations entre partenaires académiques et associatifs**

Un projet de synergie offre aux EES belges francophones la possibilité d'initier des activités de recherche et/ou d'enseignement en synergie avec un ou plusieurs autre(s) acteur(s) belge(s) de la coopération non gouvernementale (ACNG). Leur but est de promouvoir la collaboration entre les acteurs académiques et les autres ACNG belges dans un pays partenaire, à travers la réalisation d'un projet de recherche et/ou de formation. Cette année, pas moins de 38 projets de ce type étaient mis en œuvre dans 14 pays partenaires, c'est dire le succès de cette initiative et l'intérêt de voir le monde académique collaborer avec le secteur associatif.

« Les synergies permettent de disposer de compétences multidisciplinaires et multiculturelles ce qui constitue des opportunités innovantes pour les projets de recherche et le renforcement de capacités. Le monde associatif est un acteur important pour faciliter la vulgarisation des résultats générés par le monde de la recherche. (Abel Biguezoton, chercheur au CIRDES de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso)).

Trois exemples permettent d'illustrer la richesse de ces complémentarités.

En **Haïti**, l'UCLouvain, l'Université d'État d'Haïti (UEH) et l'ONG belge Join for Water ont uni leurs expertises pour développer et opérationnaliser l'application web HaïtiWater contribuant au renforcement de la gestion des services d'approvisionnement en eau potable en milieu rural. Le projet associe des développeurs web du département de l'ingénierie informatique de l'UCLouvain, des étudiant·es de la Faculté des sciences de l'UEH et les équipes de Join for Water en Haïti, en contact étroit avec la société de distribution d'eau et les consommateurs et consommatrices. Cette application permet d'identifier les problèmes de distribution et d'améliorer le taux de recouvrement des factures.

Trois étudiant·es de l'École polytechnique de l'UCLouvain (Céline Deknop, Adrien Hallet et Sébastien Strebelle) ont également été impliqués dans cette synergie en réalisant leur mémoire de master en sciences informatiques, intitulé Haïtiwater : développement d'une application web pour gérer la distribution de l'eau en Haïti et nominés aux HERA Awards 2020¹⁰.

EN SAVOIR + : Lire l'article «*Une application web pour renforcer la gestion des services d'approvisionnement en eau potable*»¹¹ et visionnez l'interview¹² du Professeur Sandra Soarez, coordinatrice de cette synergie.

¹⁰ <https://www.futuregenerations.be/fr/portal/publication/haitiwater-developpement-dune-application-web-pour-gerer-la-distribution-de-leau>

¹¹ <https://moove.ares-ac.be/haiti/une-application-web-pour-renforcer-la-gestion-des-services>

¹² <https://www.youtube.com/watch?v=wlvnkvWuO-s>

En **Bolivie**, Elsa Vetro, enseignante en méthodologie d'intervention sociale à la Haute École Libre Mosane-École Supérieure d'Action Sociale - HELMo ESAS et Régine Merlo, enseignante en santé communautaire à HELMo Sainte-Julienne ont collaboré avec l'Universidad Mayor de San Simon (UMSS), Plan International Belgique et Proyecto Horizonté à une synergie dédiée à la promotion de la santé, notamment en matière de droits sexuels et reproductifs.

Par le biais d'une recherche-action et d'un cycle de formation continue, les enseignant·es et acteur·trices éducatifs de 6 municipalités rurales et péri-urbaines boliviennes situés dans les départements de La Paz, Chuquisaca, Santa Cruz et Cochabamba ont renforcé leurs compétences et sont désormais en mesure d'assurer un meilleur enseignement des matières liées à la protection des droits sexuels et reproductifs et à la violence basée sur le genre.

Au **Rwanda**, An Anssoms du Centre d'Études du Développement (DVLDP) de l'UCLouvain, l'Université du Rwanda (UR), Broederlijk Delen et Inades Rwanda développent un projet qui vise à contribuer à la solution de deux problèmes systémiques issus des réformes agraires et foncières dans les districts de Nyaruguru et Huye : la dépendance des paysan·nes vis-à-vis d'acteurs externes pour accéder aux semences et fertilisants et une petite marge de manœuvre pour les agriculteur·trices dans le processus décisionnel. Pour ce faire, le projet réalise un état des lieux de la mise en œuvre des politiques foncières et agricoles (avancées, défis, alternatives), dont les résultats seront diffusés et promus parmi les parties prenantes. Enfin, un renforcement des capacités des acteurs locaux sera effectué à travers la collaboration de ceux-ci avec les chercheur·es pour trouver de nouvelles stratégies, des formations techniques et une restitution de ces savoirs acquis aux décideurs des politiques foncières et agricoles.

06.3 / LA COOPÉRATION EN BELGIQUE

06.3.1 / L'EXPERTISE ACADÉMIQUE INTERUNIVERSITAIRE EN SUPPORT DE L'ADMINISTRATION BELGE DE LA COOPÉRATION

La Coopération belge au développement reconnaît l'expertise des chercheuses et chercheurs universitaires du Nord et du Sud du pays et, depuis une dizaine d'années, finance des recherches académiques qui lui sont spécifiquement destinées et qui accompagnent sa prise de décision. Ce programme de recherche contribue également à la visibilité internationale des universités belges, en valorisant, dans ce cas, leur expertise en coopération au développement.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, le programme ACROPOLIS est devenu le Policy supporting research (PSR) programme, d'une durée de 3 ans. L'objectif de cette évolution était de mieux répondre aux besoins de l'administration belge de la coopération au développement afin d'approfondir les connaissances de son personnel sur des thèmes de première importance.

En quoi cette expertise académique interuniversitaire a-t-elle été bénéfique pour la DGD?

Aujourd'hui arrivé à son terme, le programme PSR a mobilisé des pools d'enseignant·es-chercheur·es sur différents terrains de recherche. À travers trois exemples, cette dynamique académique a livré des résultats convaincants.

Au **Burkina Faso**, pays dont la situation sécuritaire a fortement évolué ces dernières années, l'enjeu pour la DGD était de savoir comment les recherches académiques pouvaient aider la Belgique dans sa prise de décision sur le maintien – ou non – d'une activité coopération au développement.

Dans un laps de temps très court (3 mois), le pool de chercheur·es a produit une recherche identifiant les obstacles et les difficultés spécifiques d'une coopération dans un tel contexte, tout en organisant un plaidoyer destiné aux autorités burkinabè. Par ailleurs, au terme d'entretiens avec une trentaine d'acteurs de terrain, tous profils confondus, ils ont identifié et diffusé les meilleures pratiques pour ajuster les politiques de coopération dans les contextes sécuritaires fragiles.

Au **Mali**, l'expertise académique a analysé la politique sécuritaire par le prisme de l'approche globale pour l'analyse de risques. Pour mener cette recherche, l'outil d'analyse Fragility, Resilience, Assessment, Management and Exercise (FRAME) a été développé. Il a permis aux chercheur·es de porter un regard sur les cinq dimensions du risque, selon l'approche CAD de l'OCDE : politique, sécuritaire, environnemental, économique et sociétal. Sur base d'une meilleure compréhension du contexte, les acteurs concernés ont pu avoir des échanges objectifs sur les facteurs de risques, les éléments déclencheurs, les probabilités ou encore les impacts des risques. L'équipe de chercheur·es a également assuré la formation à l'utilisation de l'outil FRAME.

Enfin, dans le **domaine de l'eau**, le PSR WaterNexus a permis de mettre en avant l'expertise belge dans ce domaine. Qu'elle provienne des secteurs public, non gouvernemental et privé, elle est considérable et reconnue à l'international.

Au Vietnam, les déchets issus de l'aquaculture constituent un risque pour l'écosystème



« Au niveau mondial, l'eau est au cœur de l'agenda du développement durable. Si l'ODD 6 est spécifiquement dédié à l'eau, elle se retrouve quasiment dans tous les autres ODD, car l'eau, c'est aussi la sécurité alimentaire et la sécurité énergétique. (Marnik Vanclooster - Hydrologue à l'UCLouvain et Coordinnateur du PSR WaterNexus).

Cependant, la coordination de cette expertise pouvait être améliorée afin d'en tirer un maximum d'avantages. Et l'amélioration des connexions entre acteurs était l'une des raisons d'être de la mobilisation interacadémique de ce PSR «Water Nexus».

Durant deux ans, les chercheuses et chercheurs de l'UCLouvain, la Université cathelique de Leuven (KULeuven), l'Université de Gand (UGent), l'ULB, l'Université d'Anvers (UAntwerpen) et l'Université de Liège (ULiège) ont multiplié les activités de recherche, les webinaires thématiques et les événements (Water without Borders) pour faciliter l'interaction entre les acteurs belges et stimuler la discussion visant la mise en œuvre d'un programme belge de l'eau cohérent et efficace.

EN SAVOIR + : Visiter le site web du PSR Water Nexus¹³

06. 3.1.1 / **ARES et Uni4coop, des collaborations toujours plus enrichissantes**

Chaque année, l'ARES organise l'Event Boursiers, un événement thématique regroupant l'ensemble des personnes boursières de l'ARES présentes en Belgique. Moment de rencontres et de réflexions, cet événement est enrichi de conférences et d'ateliers sur une thématique définie.

En raison de la crise sanitaire, l'organisation de cet événement n'a pas été possible fin 2020.

¹³ <http://www.waternexusbelgium.org/>

Néanmoins, pour permettre aux boursier·ères présent·es en Belgique et souvent isolé·es dans leur logement de se rencontrer, de se divertir et de réfléchir ensemble, l'ARES, en collaboration avec Uni4Coop, a proposé une formule en ligne.

Au programme, un ciné-débat sur la thématique de la décolonisation a permis de porter un regard sur le Musée Royal de l'Afrique Centrale à Bruxelles, témoin du passé colonial de la Belgique, au travers de l'analyse de Julien Lambert, dans le film «Totems et Tabous» réalisé par Daniel Cattier. Un débat a été suivi de la diffusion du film, dans lequel différent·es acteur·trices étaient impliqué·es. Les boursier·ères ont pu, sur base volontaire s'impliquer davantage dans l'organisation du débat.

Un atelier à destination de ce même public a été organisé en 2021 sur la thématique de l'identité et de l'interculturalité, abordant les appartenances identitaires multiples et la place de la culture au sein de l'identité.

06. 4 / DIVERS

06. 4.1 / **IDENTIFIER LES FORCES ET FAIBLESSES DES 14 PARTENAIRES DE L'AI**

Si l'évaluation de l'instrument AI (en 2020) a pu fournir des informations utiles à sa redéfinition dans le cadre du nouveau programme quinquennal 2022-2027 (lire plus haut), l'évaluation externe de chacun des 14 programmes d'AI (3 en Amérique du Sud, 2 en Asie du Sud-Est et 8 en Afrique) menée en 2021 (les résultats sont attendus pour décembre 2021) a pour objectif de fournir des éléments d'analyse quant aux forces et faiblesses de la relation partenariale.

Réalisée par le cabinet SYSPONS, cette évaluation et les résultats qui seront obtenus au terme de la consultation des 14 partenaires seront traduits dans une note d'appréciation globale et une analyse SWOT.

L'objectif étant d'alimenter la co-construction de futurs programmes d'AI, une appréciation plus négative ou des difficultés identifiées n'ont pas pour conséquence systématique une fin de partenariat. Il s'agira plutôt de permettre l'utilisation des résultats de l'évaluation dans le cadre la programmation 2022-2027.

06. 4.2 / LEÇONS APPRISES - ANNÉE 2020

À l'analyse des leçons apprises pour les 19 pays, quelques points méritent une attention en raison de leur récurrence :

» **Impact de la Covid-19 & adaptations nécessaires**

La crise sanitaire liée à la Covid-19 a impacté la mise œuvre des projets financés par l'ARES (limitations des accès aux terrains de recherche, une population locale inquiète d'être contaminée, des missions supprimées, des séjours de recherche reportés ou prolongés, des difficultés de communication, de suivi et d'encadrement, etc.). Face à cette situation, les intervenant·es ont dû réinventer leurs modalités d'échange et de suivi des activités pour pallier l'absence des rencontres directes entre collaborateur·trices.

Les différentes formes d'échange à distance (réunions virtuelles, cours en ligne, webinaires, plate-forme WhatsApp, etc.) se sont ainsi développées pour maintenir les interactions au sein des équipes (réunions d'échanges, etc.), réaliser des activités (cours, formations, échanges scientifiques...) ou assurer le suivi des activités (réunions annuelles de suivi/coordination).

» **Numérisation**

La pandémie nous enseigne qu'il est nécessaire de disposer d'une technologie adéquate pour rendre les échanges pédagogiques, institutionnels et organisationnels possibles dans toutes les interventions pour fluidifier les échanges de cours, la participation à des conférences et autres activités scientifiques. Cette expérience «forcée» de numérisation a aussi

permis de mettre en lumière les limites de la technologie et l'importance du présentiel. L'idéal se situant dans une bonne combinaison des outils, en fonction des contextes et objectifs.

» **Synergies avec les ACGN**

Malgré la crise, de nombreuses synergies ont été développées, initiées, valorisées en 2020. Ces collaborations se concrétisent entre des promoteurs et promotrices de projet de l'ARES et les ACGN. Ces collaborations pertinentes ont permis une articulation efficace entre les activités de recherche, les activités de terrain et l'ancrage local du projet ce qui peut favoriser un impact plus important au niveau des communautés locales. La collaboration avec les acteurs de terrain (ACNG, partenaires des ACGN, etc.) utilisant les résultats des recherches pour alimenter les orientations programmatiques et les actions de plaidoyer, constitue un plus pour des projets de recherche-action. La collaboration ne se limite dès lors plus à fournir des résultats de recherche, mais vise à associer ces organisations dans la conception et la conduite des activités de recherche.

» **Intégration régionale et internationale**

Afin de favoriser les échanges entre les EES des pays partenaires, de renforcer la collaboration entre eux et de favoriser leur intégration dans des réseaux internationaux, il a été proposé de créer des «Groupes thématiques de contact» (type groupe de contact F.N.R.S.). Ces groupes thématiques pourraient avoir plusieurs impacts : étendre des résultats de recherches menées dans un pays vers d'autres pays, favoriser les échanges de compétences, développer de nouveaux projets, impliquer de nouveaux académiques, établir les contacts nécessaires pour le recrutement des doctorant·es, organiser des workshops, etc. On note aussi l'importance de favoriser les synergies régionales pour partager les expériences dans la mise en œuvre de l'école doctorale ou de projets impliquant des EES de plusieurs pays partenaires de l'ARES.

Ces synergies régionales seront soutenues dans le prochain programme dans une dynamique de «hubs» régionaux.

» **Participation & ancrage local**

Les rapports mettent en exergue l'importance d'inclure dans le projet, dès sa conception, les acteurs locaux : les autorités locales, les associations, ainsi que les sociétés privées travaillant sur la même thématique que celle du projet, etc. Cela contribue à une meilleure visibilité des actions de l'ARES auprès des partenaires et permet de valoriser les résultats de la recherche. On note aussi l'importance de mettre en place des instances de coordination, de gestion, de suivi et d'évaluation via les coordinateurs locaux, les intermédiaires des services publics et des experts locaux. Ils sont des intermédiaires incontournables entre les partenaires académiques et les populations cibles du projet. Des rencontres avec l'équipe locale du projet sont à favoriser.

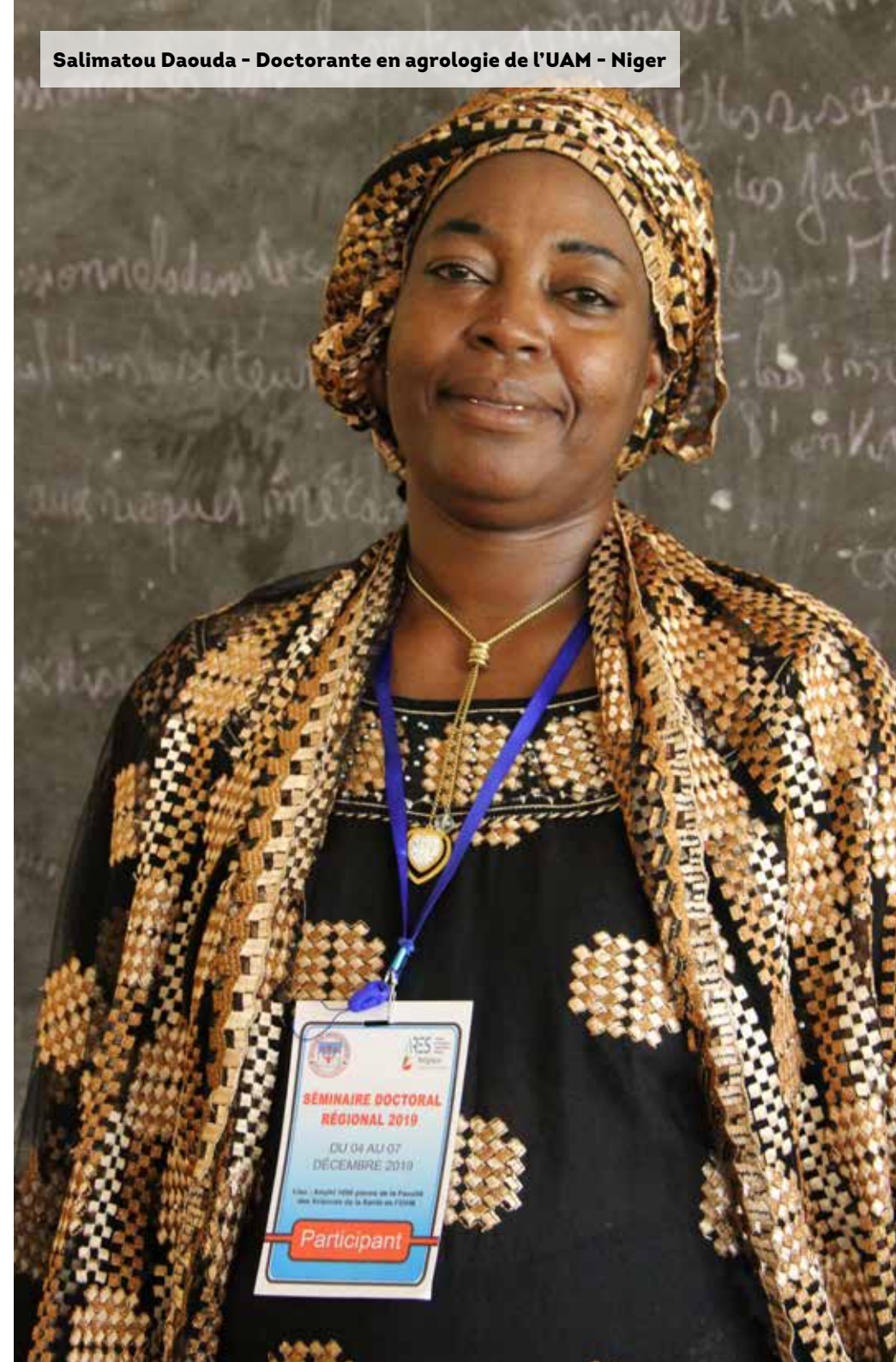
» **Genre**

Plusieurs équipes constatent que la participation des femmes, au niveau local, aux activités scientifiques et de recherche reste plus compliquée et s'interrogent sur les moyens pour favoriser leur participation.

Il est à noter qu'une réflexion transversale à ce sujet est en cours au sein de l'ARES et devrait permettre de préciser une approche. Il ressort des premiers constats qu'il y a lieu dans un premier temps de se fixer des objectifs et indicateurs réalistes en fonction du contexte du pays, d'identifier une ligne de base et de promouvoir l'exemplarité.

» **Complémentarité des instruments de l'ARES**

Les différentes interventions de l'ARES sont perçues dans plusieurs contextes comme complémentaires, et mettent en place des conditions favorables à la recherche et l'enseignement au sein des EES et groupes de recherche partenaires.



Par exemple, au Pérou, la dynamique de l'AI ayant été suivie dans la foulée par un projet de recherche, on peut en déduire l'importance de la relation de confiance qui s'est mise en place entre les partenaires académiques, et avec d'autres intervenants.

» Durabilité

La pérennisation d'un projet de développement est un sujet de réflexion et de préoccupation majeur pour tout acteur de développement. Si la théorie sur ce sujet invite à y réfléchir dès la phase de conception, les aléas de la mise en oeuvre imposent souvent une autre réalité. La pérennisation des projets après financement ARES est parfois plus difficile qu'annoncée en début de projet. Une interaction régulière sur ces questions avec les autorités des EES partenaires peut faciliter cette pérennisation. Par ailleurs, il est important de considérer le contexte plus général du cadre de financement de l'enseignement supérieur dans le pays (ex. Ministère, etc.) pour aborder efficacement cette question.

06. 4.3 / GIRAF : LES PREMIERS PAS ATTENDUS DE LA BASE DE DONNÉES

Dans le cadre de la digitalisation de ses services, la Direction de la coopération au développement de l'ARES a inauguré en septembre 2020 sa plateforme GIRAF. Base de données répertoriant l'ensemble des informations associées à ses interventions, ce nouvel outil est aussi dédié à la gestion des appels concurrentiels. Depuis septembre 2020, les candidatures de bourses et propositions de projets sont en effet soumises, validées et sélectionnées dans l'application, selon les processus respectifs de chaque appel, en collaboration avec les EES.

Ces nouvelles modalités de candidature et de sélection ont offert un service en ligne intégré pour les différent·es intervenant·es, particulièrement utile pour assurer une continuité des processus malgré les contraintes liées à la Covid-19.

Un exemple? Les dossiers papier de l'appel international à candidatures pour les bourses de masters et stages de spécialisation ont désormais fait place à des dossiers soumis en ligne. La procédure a donc été simplifiée pour les candidat·es et a permis aux professeur·es et services des inscriptions des universités concernées de réaliser l'étude des dossiers et la sélection des candidat·es à distance.

La plateforme GIRAF offre aussi un suivi intégré des projets financés par l'ARES. Les données de rapportage moral sont récoltées puis compilées via GIRAF depuis 2020.

Depuis mars 2021, l'ARES a élargi son utilisation au rapportage financier. L'ensemble des projets y renseignent désormais directement leur exécution financière. Cette gestion intégrée met fin à des années d'échanges électroniques de fichiers financiers Excel, soulageant les équipes dans les établissements et les gestionnaires de l'ARES.

GIRAF permet également à la Direction de la coopération au développement d'obtenir des rapports d'exécution globaux et une vue d'ensemble sur les boursier·ères, séjours et missions liés à la mise en oeuvre des différents instruments de son programme.

Au terme d'une année de mise en oeuvre, l'utilité de GIRAF s'est vérifiée dans de nombreux domaines de la gestion quotidienne des programmes, permettant également l'extraction de données ou encore la production de statistiques.





/ 07. L'ARES EN ACTION POUR L'INTERNATIONALISATION

Comme dans les autres domaines d'actions de l'ARES, la mission de soutien à l'internationalisation des EES a été durablement marquée par la crise de la Covid-19 qui s'est prolongée sur l'année académique 2020-2021. En effet, bien que l'ARES favorise une vision transversale, multiple et variée de l'internationalisation comme processus de changement au sein des établissements, la mobilité, fortement impactée par la pandémie, reste une composante majeure de ce processus et cela dans la grande majorité des établissements.

Néanmoins, la prolongation de cette crise et le ralentissement des mobilités ont aussi été perçus par l'ARES et par ses établissements comme une opportunité de continuer à se réinventer, et de créer de nouveaux mécanismes de réponses aux enjeux changeants qui impactent les projets d'internationalisation. La gestion urgente de la situation de crise ayant pu progressivement laisser place à une certaine prise de recul, plus que jamais l'ARES a souhaité pouvoir jouer un rôle dans l'évolution des enjeux liés à l'internationalisation de ses établissements, et ce toujours dans le cadre des trois axes de travail articulant la mission de soutien de l'ARES à l'internationalisation des établissements :

- » renforcer les capacités d'internationalisation de ses établissements en prenant en considération leurs spécificités, besoins et attentes ;
- » soutenir l'attractivité et la visibilité internationales de ses établissements, en étroite collaboration avec WB Campus ;
- » défendre les intérêts de ses établissements auprès des acteurs des relations internationales en FWB, en Europe et à l'étranger.

07.1 / L'INTERNATIONALISATION FACE À LA CRISE

07.1.1 / CONCERTATIONS ET ENQUÊTES

Depuis le début de la pandémie, les activités internationales des EES, et en particulier la mobilité internationale, ont été fortement impactées. Face aux constantes évolutions de la pandémie et à la diversité des mesures adoptées dans le monde en vue de freiner la propagation du virus, les établissements ont été appelés, tout au long de cette année, à maintenir un mode de gestion de leurs activités à la fois flexible et résilient, misant tant sur la prudence que sur une communication renforcée en vue de garantir la sécurité des étudiants et des membres des personnels mobiles.

Dans la continuité des actions menées lors de l'année académique 2019-2020, les membres de la CRI ont très vite exprimé le souhait d'échanger à nouveau sur les impacts de la crise sanitaire, en vue d'identifier les difficultés persistantes, ainsi que de favoriser un partage des pratiques développées en FWB. Cet espace de discussion a permis, premièrement, de recenser un certain nombre de contraintes relatives à l'organisation des mobilités, notamment en raison d'une nouvelle vague d'annulations à l'approche du second quadrimestre, ainsi qu'à la situation parfois préoccupante d'étudiantes et étudiants isolés à l'étranger.

Parallèlement, est ressortie de cette concertation la volonté de mener une nouvelle enquête auprès des établissements au terme du premier quadrimestre.

Au-delà de mesurer l'impact de la crise sur cette nouvelle année académique, cette dernière avait pour ambition de sonder les établissements sur leur positionnement et leurs perspectives d'internationalisation un an après le début de la crise sanitaire, tout comme de recueillir les divers apprentissages tirés dans ce contexte mouvant.

Tout au long de cette année, l'ARES a pleinement poursuivi son rôle de soutien par la mise à disposition d'espaces de discussion propices à la concertation et à l'échange de bonnes pratiques, mais également par la défense des intérêts des établissements auprès des instances et acteurs désignés.

07.1.2 / CONTRIBUTION AUX RÉFLEXIONS DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MOBILITÉ ÉTUDIANTE

L'année académique 2020-2021 a marqué le terme du programme Erasmus+ 2014-2020. Frappées de plein fouet par la pandémie dès l'hiver 2020, les programmations Erasmus+ 2014-2020 et 2021-2027 ont toutefois vu leur phase de transition fortement perturbée. D'une part, la programmation 2014-2020, qui ne prévoyait aucune possibilité de mobilité « virtuelle », a dû faire face, au cours de ses deux dernières années, à une période de crise sans précédent qui impacta fondamentalement la mobilité dite « physique ». Divers aménagements ont ainsi été mis en place en un temps record en vue de pallier les nombreuses interruptions ou modifications de format des mobilités. D'autre part, l'effort de taille consenti dans cette gestion de crise a entraîné de multiples retards dans la finalisation de la nouvelle programmation, initialement attendue pour l'hiver 2021.

Dans ce contexte d'urgence, la flexibilité et rapidité d'adaptation des établissements comme de la Commission européenne ont été mises à rude épreuve. Par sa participation aux travaux et réflexions du Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM), en co-gérant de facto le secrétariat du CSM avec l'AEF-Europe, l'ARES a pris une part active dans l'organisation de la réponse à la crise sanitaire en FWB.

En outre, sa structure et ses espaces de concertation ont facilité un rapprochement entre les discussions du CSM, de la CRI, ainsi que de l'ensemble des responsables des relations internationales, favorisant ce faisant un dialogue élargi entre l'ensemble des acteurs de la FWB.

Ces différents canaux ont permis de recenser les situations problématiques, de favoriser un partage d'expertises et de bonnes pratiques, et d'échanger avec l'AEF-Europe afin que les préoccupations et adaptations souhaitées par les établissements puissent remonter vers la Commission européenne, et qu'inversement, les nouveautés en provenance de la Commission puissent être communiquées et explicitées auprès de l'ensemble des établissements bénéficiaires.

07.2 / L'INTERNATIONALISATION EN MUTATION

Une crise peut aussi constituer une opportunité de remises en perspectives et de réflexions pour faire évoluer les réalités actuelles. Malgré tous les défis rencontrés dans le quotidien des projets d'internationalisation des EES, l'ARES a cherché le moyen de contribuer et d'imaginer les solutions sur lesquelles s'appuyer et adapter les manières de fonctionner, et ce pour continuer leur internationalisation autrement.

07.2.1 / RI TALKS

L'adaptation vers le télétravail généralisé a été un accélérateur de changement dans les échanges entre gestionnaires de relations internationales.

Dès juin 2020, la CRI a mis sur pied le concept des « RI Talks ». Ce format de discussions en ligne a été conçu pour tenter de répondre à des questions liées à des thématiques concrètes rencontrées dans la gestion d'un projet d'internationalisation d'un établissement. Leur durée est de 45 minutes, et ce avec un maximum de 12 participant·es. Entre juin 2020 et juin 2021, une quinzaine de *RI Talks* ont été proposés et modérés par des représentant·es d'EES, sur des sujets variés, allant de la planification de

mobilités de stages à la transition vers *Erasmus Without Paper*, en passant par l'organisation de mobilités virtuelles. Par ailleurs, une « série spéciale Descripteurs d'internationalisation pour l'enseignement supérieur (DIES) » de trois *RI Talks* a été proposée afin de permettre des échanges de bonnes pratiques sur les différentes dimensions de l'outil DIES¹⁴, et de susciter des discussions sur leur contenu.

Ces échanges riches, spontanés et plutôt informels ont amené des retours très positifs de la part des EES, et seront renouvelés à l'avenir. Ils ont par ailleurs suscité de l'intérêt, non seulement au niveau d'autres commissions de l'ARES, dont la Commission pour la qualité de l'enseignement et de la recherche (COQER) et ses QualiTalks en sont directement inspirés, mais aussi de partenaires extérieurs comme l'AEF-Europe ou l'Université de Caen Normandie qui devait accueillir le prochain séminaire du Groupe des responsables des relations internationales francophones (GRRIF). Celui-ci devait avoir lieu en mars 2020, au tout début de la pandémie, mais après avoir postposé le séminaire à plusieurs reprises, l'Université de Caen Normandie, avec notamment l'appui de l'ARES, a mis en place le premier Café GRRIF pour garder du lien entre ses membres et poursuivre les échanges à distance.

Par ailleurs, la Direction des relations internationales a continué à diffuser de manière régulière sa newsletter « internationale », intégrant des informations liées à des appels à candidatures, des activités et publications, ou encore des événements liés à l'internationalisation des établissements. Cette dernière a récemment été renseignée sur le site de l'ARES et est désormais rendue disponible pour toute personne qui souhaite la recevoir.

07. 2.2 / AUTUMN SCHOOL ET WINTER SCHOOL

Le contexte difficile généré par la pandémie n'a pu que rappeler la nécessité de professionnalisation croissante des gestionnaires de relations internationales au sein des établissements.

14 Issus d'une collaboration en 2014 entre la DGESVR1 du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les Experts Bologne et l'Agence AEF-Europe, les « Descripteurs d'Internationalisation pour l'Enseignement supérieur » (DIES) constituent un outil multidimensionnel d'aide au pilotage de l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

C'est pourquoi la CRI a renouvelé les opportunités de formations et d'échanges entre pairs proposés aux gestionnaires relations internationales (RI), tout en s'adaptant au format en ligne imposé par la situation sanitaire.

Ainsi, après le succès de sa première édition, une seconde édition de la Winter School « internationalisation » a été organisée du 25 au 27 janvier 2021, destinée aux gestionnaires RI des EES ayant un profil *junior* (moins de 5 ans d'expérience). Cette initiative a pour principal objectif de développer et de renforcer les capacités des gestionnaires RI, et de leur permettre de rencontrer les acteurs incontournables de l'internationalisation de l'enseignement supérieur en FWB (ARES, WBI, WB Campus, etc.), et de réseauter entre eux. Durant trois matinées se sont ainsi succédés une trentaine d'intervenant·es belges et internationaux, qui ont partagé leur expertise et leur expérience sur des thématiques variées telles que le renouvellement du Programme Erasmus+, la gestion des partenariats, les programmes en anglais, ou encore les différents types d'organisation d'un service RI. Différents outils d'intelligence collective ont par ailleurs été utilisés, et ce afin de dynamiser au maximum les échanges à distance.

En capitalisant sur l'enthousiasme suscité par la première édition de la Winter School, la CRI s'est également lancée dans l'organisation d'une Autumn School en visioconférence du 14 au 15 décembre 2020, cette fois à destination d'un public de gestionnaires RI expérimentés (plus de 5 ans d'expérience). Au-delà du renforcement de capacités, l'accent a ici davantage été mis sur une approche réflexive portée sur des thématiques transversales telles que la digitalisation, la gestion des crises, et le développement durable. Une place centrale a été donnée à des intervenant·es internationaux, et des outils d'interaction en ligne ont également été mis à contribution. Cette première édition a déjà pu rassembler une trentaine de participant·es.

« J'ai particulièrement apprécié les discussions en petit groupe, animées par des experts et sur des sujets ciblés. La formation permet de sortir des problématiques propres à chaque établissement pour s'interroger de manière plus large sur ce qu'est l'internationalisation des EES aujourd'hui. L'ARES a su rendre cette formation en ligne dynamique et interactive, le nombre limité de participants permettant à chacun de s'exprimer librement. (Sophie Gachot, Haute École Bruxelles-Brabant - HE2B).

07.2.3 / GUIDE À LA CODIPLÔMATION

Constatant l'importance accrue des programmes conjoints, les EES avaient souhaité développer un guide de soutien aux établissements désireux de développer des programmes conjoints avec des partenaires hors FWB. Un GT a été mis en place à cet effet il y a plusieurs années, et c'est finalement en novembre 2020 que les travaux ont pu aboutir et que le «Guide à la codiplômation» a vu le jour.

Ce guide se veut être un outil pratique visant à aider les gestionnaires des relations internationales, les professeur-es et les autorités académiques de tout type d'EES dans leurs projets de codiplômation internationale. Le guide se veut «fait sur mesure» pour les EES de la FWB.

Le cadre réglementaire de la FWB y est décortiqué, les principales étapes (conception, gestion, mise en œuvre, évaluation) sont explicitées et illustrées par de nombreux exemples concrets issus des établissements de la FWB. Tant les avantages que les difficultés et les défis y sont abordés. Le guide traite également de nombreux sujets tels que l'assurance qualité, le choix des partenaires, les financements ou les schémas de mobilité.

Bien que chaque projet de codiplômation, soit unique, le guide propose un «mode d'emploi» pour la codiplômation internationale et a été complété

de modèles de convention, proposant une structure type de convention de codiplômation internationale. Cet outil a été présenté au cours d'un webinaire organisé début décembre 2020. La rédaction de ce guide a également permis de mettre en lumière des barrières légales nées des réglementations en FWB et qui tendent à rendre plus compliquées ou moins attractives les codiplômations internationales de nos EES. Un travail conjoint des Commissaires et Délégués au Gouvernement, de l'ARES et des membres du GT a permis d'aboutir à 4 propositions de modifications décrétales visant à faciliter la mise en place et la gestion de codiplômations internationales.

« Participer au groupe de travail concernant le guide à la codiplômation a été l'occasion de découvrir les coulisses du travail nécessaire à la modification des décrets. De plus, présenter les différents projets des établissements présents nous a permis d'ouvrir des pistes de réflexion pour de futurs projets. (Thibaut Lamoureux, Haute École de la Province de Liège - HEPL).

07.3 / L'INTERNATIONALISATION DE DEMAIN

Résolument tournés vers l'avenir, l'ARES et ses établissements ont continué à tracer le chemin d'une internationalisation durable, inclusive et résiliente, au-delà des difficultés liées à la pandémie. Cet objectif s'est bien sûr conçu en collaboration étroite avec les différents acteurs et partenaires impliqués dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur.

07. 3.1 / L'ARES TOURNÉE VERS L'EXTÉRIEUR

Cette année académique a marqué la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne. Cette sortie avait été initiée le 31 janvier 2020, date qui marquait le début d'une longue période transitoire de près de 11 mois. En parallèle aux négociations, l'ARES participait activement à la TF Brexit mise en place par le cabinet du Ministre-Président de la FWB et a veillé à mettre en exergue les priorités du secteur de l'enseignement supérieur. Celles-ci ont été diffusées dans le rapport au Gouvernement publié en avril 2020 et ont été suivies par la rédaction de recommandations dans la perspective d'un *no deal* ou d'un accord peu favorable.

Cette phase transitoire s'est achevée le 24 décembre 2020 par la conclusion d'un accord de commerce et de coopération qui est d'application depuis le 1^{er} janvier 2021. Le Brexit a bien sûr eu un impact direct sur les collaborations internationales du secteur de l'enseignement supérieur, entre la FWB et le Royaume-Uni. On retiendra notamment la complexification de la mobilité des personnes, en l'absence de toute facilité accordée à la mobilité des jeunes, mais aussi la sortie du Royaume-Uni du programme Erasmus+ et la naissance de son alternative britannique, le "Turing Scheme".

L'ARES a travaillé conjointement avec le CSM à ce que des outils existants en FWB tels que le Fonds d'Aide à la Mobilité étudiante (FAME) puissent être utilisés en vue de soutenir les étudiant·es et membres des personnels à poursuivre leurs projets de mobilité vers le Royaume-Uni au cours des prochaines années, mais aussi à estimer son impact financier, qui pourrait être réclamé dans le cadre de la réserve d'ajustement Brexit.

Au cours des prochains mois, et en fonction de l'évolution de la pandémie, il y aura lieu de rester attentifs à l'évolution de l'impact du Brexit sur les collaborations entre les EES de la FWB et du Royaume-Uni, tout comme l'ARES continuera de suivre de près les développements de l'enseignement supérieur dans d'autres pays ayant été identifiés comme pays-cibles par la CRI. En effet, ces derniers font l'objet d'un suivi à plus long terme et

d'activités spécifiques, telles que des missions et/ou des venues de délégations, des activités de prospection et de réseautage, etc., et ce en vue d'un renforcement de l'attractivité et de la promotion des établissements de la FWB.

Le Maroc a ainsi fait l'objet de la création d'un GT qui s'est penché sur le suivi du Forum académique organisé à Rabat en 2018, et sur l'organisation prochaine d'un forum retour à Bruxelles. Par ailleurs, la situation difficile rencontrée par les établissements libanais notamment suite à l'explosion survenue à Beyrouth en août 2020, a engendré un élan de solidarité des établissements de la FWB. Le Liban étant par ailleurs un des pays prioritaires de la CRI pour cette année académique, l'ARES a facilité les discussions entre les différentes parties prenantes pour structurer l'échange d'informations et permettre la mise à disposition d'outils et financements à destination des EES et étudiant·es libanais·es.

Dans le courant du second semestre de l'année académique 2020-2021, la CRI a par ailleurs entamé une réflexion visant à établir les pays-cibles pour les trois années à venir. L'ARES a réalisé un travail d'analyse approfondi sur une quinzaine de pays d'intérêt pour la CRI et au terme d'un processus de consultation, il a été déterminé que les pays prioritaires de la CRI pour ces trois prochaines années seront, dans cet ordre : le Royaume-Uni (Écosse et Pays de Galles prioritairement), la Suisse et le Canada.

07. 3.2 / L'ENJEU DE LA DIGITALISATION

Avec le lancement de la nouvelle programmation Erasmus+ 2021-2027, la Commission européenne a prévu de rendre graduellement obligatoire l'utilisation d'outils numériques pour l'échange de données liées aux mobilités dans l'enseignement supérieur. Cette volonté de dématérialisation des procédures administratives s'inscrit dans le cadre global de l'« Initiative de carte étudiante européenne », qui vise un échange sécurisé de données relatives aux bénéficiaires entre établissements européens et une gestion simplifiée des démarches liées à la mobilité Erasmus+, de la sélection des étudiant·es à la reconnaissance des crédits ECTS acquis en mobilité.

Au cours de cette année, la mise en place de ces différents outils, et plus globalement de l'initiative de carte étudiante européenne, a posé diverses questions techniques, dont celle de l'authentification des étudiant·es mobiles, notamment possible par l'affiliation de nos établissements au réseau national belge de la recherche et d'enseignement Belnet, en vue d'accéder au service d'interconnexion eduGain. Cependant, l'accès à ces services représente un coût, qui diffère par ailleurs selon que l'établissement se situe en Région de Bruxelles-Capitale ou en Région wallonne – cette dernière offrant des subsides importants pour la réduction du coût de la connectivité à Belnet.

Dans ce contexte, l'ARES a œuvré en étroite collaboration avec l'AEF-Europe, « maître-d'œuvre » de la transition numérique du programme Erasmus+ en FWB, en vue de faciliter la création d'espaces de concertation et la mise en relation des différents acteurs concernés. Notamment, l'inégalité induite par les différences tarifaires définissant l'accès aux services de Belnet fit l'objet d'une saisie des cabinets des Ministres-Présidents de la FWB, de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale, tout comme de la ministre de l'Enseignement supérieur, au travers d'un courrier conjointement signé par l'ARES, le CSM et l'AEF-Europe.

Parallèlement, une prise de contact avec Belnet permit d'éclaircir le statut et les missions de ce réseau, et aboutit à la tenue d'une séance d'information destinée à répondre aux diverses interrogations des établissements d'enseignement supérieur en matière d'accès au service d'interconnexion eduGain.

07. 3.3 / LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Pour rappel, les « universités européennes » sont des alliances transnationales d'EES de tous types et répartis dans toute l'Europe, visant à promouvoir les valeurs et l'identité européennes et qui ambitionnent d'améliorer la qualité et la compétitivité de l'enseignement supérieur européen grâce à des collaborations de longue durée qui se centrent sur les étudiant·es, en vue de répondre aux problèmes sociétaux de demain.

Née il y a quelques années seulement, l'initiative « universités européennes » en est encore à l'état de phase pilote, mais transformera inévitablement le paysage de l'enseignement supérieur européen. Actuellement, 41 alliances ont été créées durant ces deux appels pilotes de 2018 et 2019 et regroupent 5% de l'ensemble des EES européens. Parmi celles-ci, 4 alliances comptent en leur sein un partenaire de la FWB : CIVIS (ULB), Circle U. (UCLouvain), EUNICE (Université de Mons - UMONS) et UNIC (ULiège).

Au lancement de cette initiative, ces 4 universités de la FWB ont bénéficié d'un budget d'impulsion de 100 000 euros chacune ; une subvention dont la gestion et le suivi étaient assurés par l'ARES. Le nouveau Gouvernement de la FWB a rapidement constaté la nécessité de soutenir ses établissements engagés dans des alliances, mais également d'en faire profiter l'ensemble du secteur en accordant une nouvelle subvention de 500 000 euros. Ce budget réparti équitablement entre ces 4 EES vise cette fois à développer les alliances et à favoriser l'échange de bonnes pratiques et la dissémination auprès des autres acteurs locaux.

L'ARES suit de près les travaux des alliances, anime le comité de suivi réunissant des représentants de l'AEF-Europe, de la DGESVR et du cabinet de la ministre Valérie Glatigny, et se charge de l'allocation des budgets de ces deux subventions. L'ARES reste aussi attentive aux travaux des groupes d'expert-es et futurs développements qui laissent entrevoir un possible élargissement des alliances actuelles, voire la création de nouvelles alliances par la Commission européenne dans un futur proche.



/ 08. L'ARES FACE À LA COVID-19

08.1 / RECUEIL DE BONNES PRATIQUES DANS LE CADRE DE LA CRISE DE LA COVID-19

Depuis le mois de mars 2019, l'enseignement supérieur a basculé d'un enseignement majoritairement dispensé en présentiel à une organisation des cours selon un mode distanciel.

Ce bouleversement n'a pas été sans impact sur le vécu de la population étudiante, du personnel enseignant et du personnel administratif. Cela a également influé sur les pratiques pédagogiques mises en place et sur les pratiques numériques déjà présentes dans les établissements.

Le Centre de recherche en sciences de l'éducation (CRSE) de l'ULB, sélectionné via un marché public commandité par la DGESVR à l'initiative de la ministre de l'Enseignement supérieur, a créé un comité de pilotage. Ce comité, composé de membres de la DGESVR, du Cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, de l'administration de l'ARES et du Centre de ressources pédagogiques de l'AGE (CRP), s'est penché, pendant l'année académique 2020-2021, sur plusieurs questions :

- » Quelles ont été les pratiques mises en place par les établissements en matière d'enseignement numérique durant la crise sanitaire ?
- » Quels sont les impacts de ce passage vers un enseignement majoritairement numérique ?
- » Quels sont les obstacles aux apprentissages en ligne ?
- » Quels sont les leviers qui vont permettre d'améliorer ces enseignements en ligne ?
- » Quels sont les besoins des établissements en la matière ?
- » Que faut-il retenir de cette crise au niveau pédagogique, sur l'utilisation des outils numériques ?

- » Quelles recommandations pour améliorer les politiques publiques en la matière ?

L'administration de l'ARES a pu fournir des données sur les populations étudiantes et des informations relatives aux pratiques mises en place par les établissements, suite au recueil de ces éléments auprès des EES. Les résultats de ces travaux menés par le CRSE sont sortis le 30 octobre 2021.

08.2 / SECTEUR (PARA)MÉDICAL ET HOSPITALIER

La crise sanitaire de la Covid-19 a mis en évidence l'importance de disposer d'un système de santé performant et de personnel qualifié en suffisance. L'enjeu lié à la formation de futurs paramédicaux afin de renforcer, à terme, les équipes de terrain a dès lors été crucial durant cette seconde année de pandémie. La nécessité de se conformer aux prescrits légaux de ces professions réglementées a été un défi à relever pour les établissements confrontés, dès octobre 2020, à la fermeture de certains lieux de stages, à un encadrement pédagogique à distance et à des mesures sanitaires en continue évolution.

Afin de soutenir les étudiantes et étudiants infirmiers et paramédicaux durant leurs stages, l'ARES a collaboré avec d'autres actrices et acteurs de terrain à la rédaction d'une charte destinée à garantir la continuité des stages dans des conditions de sécurité et d'accompagnement optimales. Celle-ci invite au respect de plusieurs règles portant sur la fourniture de matériel de protection individuel, la mise à disposition de tenues de travail, un accompagnement qualitatif du stagiaire par les enseignant·es et les maîtres de formation pratique, une flexibilité des plages horaires et une formation aux règles d'hygiène adaptées au contexte de la crise sanitaire.

Cette charte, qui lie les étudiant-es, les EES et les établissements de soins, a été publiée en novembre 2020 par le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur et contribue à une meilleure collaboration entre les acteurs concernés.

Dans la continuité de l'année académique, suite à l'évolution de la gestion de la crise sanitaire, l'administration de l'ARES a également contribué à la campagne de vaccination contre la Covid-19 auprès des étudiant-es et du personnel enseignant inscrits dans les formations à risques, telles que définies par le Gouvernement wallon en janvier 2021. Un webinaire informatif visant à leur permettre de prendre une décision éclairée concernant le choix de se faire vacciner a été organisé par l'AVIO et relayé auprès des personnes concernées à la demande des EES. Les collaborations étroites entre le cabinet de la ministre de l'Enseignement supérieur, les cabinets des ministres de la Santé, l'administration de l'ARES et les EES ont ainsi permis à nombre d'étudiantes et étudiants de bénéficier d'une vaccination précoce.

08. 3 / IMPACT DANS LES PAYS PARTENAIRES DE L'ARES ET ACTIVITÉS DE COOPÉRATION ACADÉMIQUE

08. 3.1 / LES RÉPONSES ACADÉMIQUES À LA COVID 19 DANS LES PAYS PARTENAIRES DE L'ARES

La pandémie de la Covid-19 n'a épargné personne depuis mars 2020. Dans les 13 pays où l'ARES met en œuvre ses programmes d'AI avec ses partenaires académiques, elle a profondément bouleversé les interventions en cours. Dès le mois de mars 2020, une réflexion a vu le jour sur la pertinence d'accompagner ces universités partenaires dans le développement d'initiatives dédiées à la lutte contre le virus dans leur pays respectif.



Basé sur une dynamique interuniversitaire au Nord comme au Sud, un vaste partage d'expertises et d'expériences a vu le jour dès les premiers jours de la pandémie, mobilisant un grand nombre d'enseignant-es-chercheur-es concerné-es par le développement fulgurant du virus. D'une part, cela a permis aux universités partenaires de l'ARES de répondre aux préoccupations sanitaires de leur population académique, d'adapter le mode d'enseignement vers le distanciel, d'initier ou de soutenir diverses recherches scientifiques s'avérant précieuses à l'échelle nationale et internationale. Et d'autre part, ces initiatives scientifiques ont permis à ces universités de s'inscrire avec efficacité dans les programmes nationaux de lutte contre la pandémie.

À la demande de promoteurs et promotrices de projets de coopération, le développement d'activités pilotes en lien avec la lutte contre la Covid-19 a été analysé par la CCD de l'ARES et accepté.

Un groupe interuniversitaire de réflexion s'est rapidement constitué. Chargé de sonder les intérêts des universités partenaires en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie du Sud-Est disposant d'une composante « santé » dans le programme de coopération, ce groupe a recensé les propositions et organisé la mise en réseau pour que chaque initiative puisse bénéficier de l'expertise scientifique des un·es et des autres.

« **L'ARES a financé du matériel (équipement solaire et internet 3G) permettant la réalisation des webinaires de formation des enseignant·es de l'UEH sur la création de cours à distances. Cette offre d'enseignement a permis de sauver l'année académique. (Marc Manuel Flimerlus – Directeur de l'informatique à l'UEH).**

15 https://www.ares-ac.be/images/publications/ARES-Covid-19_Une-reponse-academique-et-scientifique-aux-enjeux-de-la-pandemie.pdf

Huit pays, issus des trois continents où l'ARES intervient, se sont investis dans cette dynamique spontanée, conscients de l'importance d'échanger leurs savoirs devant ce virus largement inconnu.

Les contacts se sont multipliés à l'échelle nationale et internationale et une plateforme web gérée administrativement par l'ULB et supervisée par un groupe d'expert-es santé, a été créée pour faciliter les échanges d'information tant scientifique que logistique.

Les initiatives mises en œuvre ont couvert des champs très variés : études scientifiques, soutien aux enseignements à distance ou encore définition des protocoles sanitaires sur les campus.

EN SAVOIR + : Les différentes initiatives sont toutes à découvrir dans la publication « *Covid19 – Une réponse académique et scientifique aux enjeux de la pandémie*¹⁵ ».

08. 3.2 / LA GESTION COMPLEXE DES MOBILITÉS INTERNATIONALES EN BELGIQUE

La gestion des stagiaires et des boursières et boursiers en Belgique (mais aussi leur retour dans leur pays d'origine) a été complexe tout au long de l'année 2020-2021.

Pour la première fois, certaines formations ont même démarré en distanciel, lorsqu'il était impossible pour les étudiant·es de rejoindre la Belgique dans les délais. Dans tous les cas, une attention importante a été octroyée à chacun·e, tant par les services de l'ARES que par les cellules de coopération dans les établissements, pour leur permettre d'arriver en Belgique dans les meilleurs délais.

Diverses négociations ont eu lieu avec la DGD pour adopter des mesures exceptionnelles, comme le financement de quarantaines, de tests, voir même le report des bourses en 2021-2022.

L'ARES a également sondé les étudiant·es présent·es au Belgique. L'enquête a démontré un impact fort de la crise sur leur moral, leur santé physique et le niveau de stress. Elle a également mis en évidence le travail d'accompagnement des cellules de coopération puisque les réponses reflètent que les boursières et boursiers se sont sentis « très bien entourés » durant cette crise.

Les ONG universitaires réunies au sein du consortium Uni4Coop, partenaire traditionnel de l'accueil des boursières et boursiers en Belgique ont adapté leurs activités d'échange et de rencontre autour de thématiques transversales, en privilégiant le virtuel (lire ci-dessous). Elles ont ainsi proposé un débat sur la décolonisation de la pensée, un ciné-débat sur le film-documentaire « Totems et tabous » ainsi que des rencontres sur la décolonisation et sur les enjeux de l'interculturalité.

08. 3.3 / ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ MONDIALE : IMPACT DE LA COVID-19 ?

Le programme d'éducation à la citoyenneté mondiale (ECM) compte diverses initiatives étudiantes comprenant la mobilité vers un de nos pays partenaires, la mise en place de partenariats internationaux entre deux groupes d'étudiant·es, issus d'un EES de la FWB et d'un EES des pays partenaires, et, enfin, des initiatives de sensibilisation étudiante sur les thématiques de développement.

La crise sanitaire a entraîné la modification de ces projets ainsi que la suspension des mobilités internationales, sans oublier l'obligation de rapatrier l'ensemble des étudiant·es à l'étranger. Tous les projets ont toutefois été prolongés en 2021, avec la nécessité de proposer des alternatives innovantes à la mobilité.

Les projets de sensibilisation menés sur les campus ont été également remaniés, en utilisant les canaux d'information numérique et en redéfinissant le nombre de participant·es aux événements.

TÉMOIGNAGE D'UNE BOURSIÈRE DE L'ARES EN BELGIQUE EN PLEINE PÉRIODE DE LA COVID 19

Nahomie Labonté est étudiante à la Faculté des sciences de l'UEH.

Lors du premier confinement en 2020, elle effectuait un stage à l'UCLouvain au sein de l'École polytechnique dans le cadre d'un projet de synergie associant son université, l'UEH, et l'ONG belge Join for Water.

« **Au début, la situation n'était pas facile... Chaque jour, tu te lèves, tu travailles, tu suis certains cours à distance... Mais l'espace exigü de la chambre devient vite un poids. J'ai décidé de mieux planifier mes journées. J'ai fait du sport et un peu de marche lors des sorties autorisées pour aller au supermarché.**

Pendant plusieurs mois, elle découvre Louvain-la-Neuve sans ses étudiant·es... La ville est déserte, l'ambiance est morose.

« **C'était ma première expérience en dehors de ma famille. Heureusement, elle m'appelait chaque jour. Je sentais que j'avais leur soutien et leur encadrement. Je suivais les infos sur les liaisons aériennes. En ce moment, l'aéroport de Port-au-Prince était ouvert, mais il n'y avait aucune connexion depuis l'Europe.**

Le déconfinement lui permet enfin de retourner au laboratoire, de revoir d'autres étudiant·es et de travailler concrètement sur l'application visant l'amélioration de la distribution d'eau potable.

« **Ma mission est d'assurer le transfert des données stockées l'UCLouvain vers un serveur à Haïti. Je travaille également sur la conception d'une application mobile destinée aux consommateurs d'eau dans les zones rurales.**

Un exemple concret ?

Le projet des étudiant·es de la section «éducation physique» de la Haute École de Namur-Liège-Luxembourg (HENALLUX) était de se rendre au Cameroun pour y construire un circuit d'apprentissage en mouvement. L'idée? Sensibiliser les jeunes au sport, tout en proposant des supports pédagogiques sur les mathématiques (boulie géant), les sciences (hôtels à insectes), le français (coin lecture), etc. Le projet faisait appel également à l'ASBL bruxelloise JADES, spécialisée dans ces dispositifs pédagogiques.

En raison de la Covid-19, la mise en œuvre de ce projet a été entièrement repensée. Au final, les jeunes belges ont construit le module en Belgique puis l'ont envoyé au Cameroun. Là, il a été installé par de jeunes étudiant·es camerounais·es, avec lesquelles de nombreux échanges - à distance - ont eu lieu sur les notions de psychomotricité relationnelle pour une utilisation optimale de la part des jeunes élèves des villages concernés

S'il n'y a pas eu de voyages, ni de rencontres, il n'en reste pas moins la richesse des collaborations pédagogiques innovantes et une responsabilité plus grande confiée au jeunes camerounais·es.



/ 09. ANNEXES

09.1 / ANNEXE 1 - AVIS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (09.2020 - 09.2021)

- » Avis 2020-19 - 29/09/2020 : Réforme de la formation initiale des enseignants - Avis sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 7 février 2019 définissant la formation initiale des enseignants
- » Avis 2020-19 - 29/09/2020 : Plan « droits des femmes » 2020-2024
- » Avis 2020-19 - 29/09/2020 : Changement de dénomination du bachelier en commerce extérieur
- » Avis 2020-19 - 29/09/2020 : Décret du 13 juillet 2016 relatif aux études de sciences vétérinaires - Rapport d'évaluation à l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles
- » Avis 2020-19 - 29/09/2020 : Avant-projets de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement de la Communauté française pris en vertu des pouvoirs spéciaux nos 6, 9, 26 et 31
- » Avis 2020-24 - 10/11/2020 : Avant-projet de décret-programme portant diverses mesures visant à faire face aux conséquences de la crise du coronavirus, aux bâtiments scolaires, aux fonds budgétaires, au fonds écoreuil, à WBE, à la santé, aux médias, à l'éducation permanente, aux bourses d'études, à la recherche scientifique, et à l'enseignement obligatoire
- » Avis 2020-25 - 15/12/2020 : Modifications d'habilitations existantes
- » Avis 2020-26 - 15/12/2020 : Master en sciences infirmières : demandes d'habilitations
- » Avis 2020-27 - 15/12/2020 : Avant-projet de décret organisant une coordination et un renforcement des actions de la Communauté française en faveur d'une transition écologique
- » Avis 2021-1 - 09/02/2021 : Modifications d'habilitations existantes : master en sciences informatiques
- » Avis 2021-2 - 09/02/2021 : Modifications d'habilitations existantes : nouvelle codiplomation d'un bachelier en construction
- » Avis 2021-3 - 09/02/2021 : Modification d'intitulés de grades
- » Avis 2021-4 - 09/02/2021 : Décret du 8 février 1999 relatif aux fonctions et titres des membres du personnel enseignant des hautes écoles organisées ou subventionnées par la Communauté française : actualisation des annexes et amendements légistiques
- » Avis 2021-5 - 20/04/2021 : Modification de l'intitulé de grade académique de master de spécialisation en analyse interdisciplinaire de la construction européenne
- » Avis 2021-6 - 20/04/2021 : Demandes d'habilitations - Procédure simplifiée 2020-2021
- » Avis 2021-7 - 26/04/2021 : Lutte contre la précarité étudiante
- » Avis 2021-8 - 12/05/2021 : Projet de décret portant diverses dispositions en matière d'enseignement supérieur, d'enseignement de promotion sociale, de Recherche scientifique et d'hôpitaux universitaires
- » Avis 2021-9 - 25/05/21 : Mesures de lutte contre la violence et le harcèlement dans l'enseignement supérieur
- » Avis 2021-10 - 25/05/2021 : Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Communauté française instituant une source authentique de données relative aux habilitations et à l'offre programmée de l'enseignement supérieur

- » Avis 2021-11 - 25/05/2021 : Personnes de Contact Genre - Proposition de modalités d'élargissement du réseau à l'ESNU
- » Avis 2021-12 - 25/05/2021 : Demandes d'habilitations - procédure simplifiée 2020-2021
- » Avis 2021-13 - 25/05/2021 : Rupture d'une convention de codiplomation entre l'IEPSCF de Dour et l'IEPSCF et Péruwelz - Création de deux nouvelles codiplomations pour le bachelier en comptabilité
- » Avis 2021-14 - 29/06/2021 : Impact d'une modification des rythmes scolaires dans l'enseignement obligatoire sur l'organisation de l'enseignement supérieur et ses acteurs
- » Avis 2021-15 - 29/06/2021 : Avant-projet de décret modifiant le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études
- » Avis 2021-16 - 29-06-2021 : Création de trois nouvelles codiplomations pour les bacheliers : assistant de direction, en marketing et en techniques graphiques, orientation techniques infographiques
- » Avis 2021-17 - 29-06-2021 : Conséquences de l'application de l'article 88 du Décret «paysage» : retraits et pertes d'habilitations, immunisations, codiplomations conditionnées
- » Avis 2021-18 - 29-06-2021 : Article 114 du Décret «paysage» : accès au deuxième cycle pour les bacheliers de premier cycle de type long dit «de transition»
- » Avis 2021-19 - 29-06-2021 : Demandes d'habilitations - Procédure simplifiée 2020-2021
- » Avis 2021-20 - 29-06-2021 : Modification de l'intitulé du grade académique de bachelier de spécialisation en gestion des ressources documentaires multimédia
- » Avis 2021-21 - 26-06-2021 : Création d'un cursus organisé hors de l'Union européenne - codiplômation avec l'Université protestante du Congo

09. 2 / ANNEXE 2 - AVIS DU CONSEIL D'ORIENTATION

Cette année, le CO de l'ARES a choisi de rendre un avis sur les critères d'évaluation des demandes d'habilitations.

Considérant la déclaration de politique communautaire 2019-2020 stipulant que les formations et habilitations pérennes devront être encouragées afin de garder une offre d'enseignement supérieur la plus lisible possible et d'éviter les effets de mode favorisant la course à l'étudiant·e ;

Considérant la décision du CA de l'ARES du 29 septembre 2020 de lever le moratoire sur les demandes d'habilitations ;

Considérant que l'ARES a été saisie le 4 janvier 2021 par la ministre Valérie Glatigny pour émettre un avis sur les critères d'évaluation des demandes d'habilitations ;

Considérant l'ensemble des habilitations existant à ce jour ;

Considérant les investissements de l'Union européenne (UE) au cours de la période 2021-2027 qui seront guidés par cinq grands objectifs¹⁶ :

- » une Europe plus intelligente, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises ;
- » une Europe plus verte et à zéro émission de carbone, qui met en oeuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique ;
- » une Europe plus connectée, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique ;
- » une Europe plus sociale, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité,

l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé ;

- » une Europe plus proche des citoyens et des citoyennes, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

Considérant le plan de relance et de résilience de l'UE¹⁷ comportant les thématiques suivantes :

- » la recherche et l'innovation, par l'intermédiaire d'Horizon Europe ;
- » des transitions climatique et numérique équitables, par l'intermédiaire du Fonds pour une transition juste et du programme pour une Europe numérique ;
- » la préparation, la reprise et la résilience, par l'intermédiaire de la facilité pour la reprise et la résilience, rescEU et « L'UE pour la santé » (EU4Health), un nouveau programme dans le domaine de la santé ;
- » à la modernisation des politiques traditionnelles telles que la politique de cohésion et la politique agricole commune, afin d'optimiser leur contribution aux priorités de l'Union ;
- » à la lutte contre le changement climatique, en y consacrant 30% des fonds de l'UE, soit la part du budget européen la plus élevée jamais enregistrée ;
- » à la protection de la biodiversité ;
- » à l'égalité de genre.

¹⁶ https://ec.europa.eu/regional_policy/fr/2021_2027/

¹⁷ https://ec.europa.eu/info/strategy/recovery-plan-europe_fr#le-plus-vaste-train-de-mesures-de-relance-jamais-adopt

Considérant la communication de la Commission européenne¹⁸ liée au plan de relance "Next Generation EU" et au budget à long terme de l'UE pour 2021-2027. Elle vise la réalisation d'un espace européen de l'éducation d'ici à 2025, à travers six dimensions :

01. La qualité
02. L'inclusion et l'égalité de genre
03. La transition verte et numérique
04. Les enseignant·es et formateur·trices
05. L'enseignement supérieur
06. La dimension géo-politique

Considérant le plan fédéral belge de relance¹⁹ qui comporte les 3 axes suivants :

01. Axe Climat/Durabilité & Mobilité
02. Axe Productivité & Inclusion
03. Axe Digital

Considérant l'enjeu des STIM²⁰,

Considérant la référence de l'UNESCO en matière d'Éducation au développement durable (EDD) :

¹⁸ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:52020DC0625>

¹⁹ <https://www.premier.be/fr/plan-de-relance-le-gouvernement-federal-determine-ses-projets>

²⁰ Alors que d'après l'étude *Be The Change* d'Agoria, la part d'emplois qualifiés, voire hautement qualifiés, ne cesse d'augmenter en Wallonie comme dans le reste du monde, le taux de jeunes diplômés dans les filières scientifiques et techniques demeure un des plus faible d'Europe (14 diplômés âgés de 20 à 29 ans pour 1000 habitants en 2018 contre 20 pour la moyenne européenne - source [Eurostat](#)). Ce constat n'augure rien de bon pour le redéploiement économique de la Wallonie et sa prospérité future. Si le taux d'emploi de la population wallonne des 20-64 ans continue de progresser (de 61,1% en 2000 à 64,6% en 2020), celui des NEET (Not in Education Employment or Training) ne cesse de reculer (de 22,7% en 2000 à 11,7% en 2020). Notons que si le niveau d'études de la population belge continue également de progresser (35,2% des 30-34 ans disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2000 pour 47,8% en 2020), celui de la population wallonne vient d'enregistrer un recul de 2% ces deux dernières années (30,0% des 30-34 ans disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2000 pour 42,5% en 2018 mais 40,6% en 2020) (Source [Statbel](#)).

²¹ <https://fr.unesco.org/themes/%C3%A9ducation-au-d%C3%A9veloppement-durable>

Au niveau des ODD, l'EDD²¹ est présente au niveau de la cible 4.7 de l'ODD4 (pour l'ensemble des 17 ODD, l'Unesco identifie 169 cibles). Elle est énoncée de la façon suivante :

D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits humains, de l'égalité entre les sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.

Considérant les changements sociaux économiques et culturels ainsi que les modalités d'enseignement et d'apprentissage liés la crise sanitaire liée au Covid-19 ;

À propos des critères d'évaluation des demandes d'habilitations et de l'évolution de l'offre d'enseignement, le CO de l'ARES formule à l'endroit du CA de l'ARES l'avis suivant :

09. 2.1 / PROBLÉMATIQUES ET AVERTISSEMENTS

Le CO constate d'emblée que le débat sur l'évolution de l'offre d'enseignement peut comporter des effets pervers si l'on n'y prend garde, **eu égard au fonctionnement du système d'enseignement supérieur financé actuellement en enveloppe fermée.**

Ce dispositif entraîne les EES dans une course à l'étudiant·e et une inflation potentielle des demandes de nouveaux cursus, parfois sans réelle plus-value par rapport à l'offre existante.

NOMBRE DE FORMATIONS	
Type court	182
Bachelier de spécialisation	40
Bachelier professionnalisant	140
Bachelier professionnalisant (240)	2
Type long	659
Bachelier de transition	156
Master	295
Master (60)	88
Master de spécialisation	118
Médecine	1
Médecine vétérinaire	1
Total général	841

Statistiques globales du nombre de grades existants dans l'enseignement supérieur en FWB²²

Le CO rappelle que des besoins sociétaux peuvent déjà être rencontrés via l'offre existante, notamment en redonnant de nouveaux accents grâce la liberté laissée aux EES d'adapter leurs programmes. Autrement dit, certains besoins identifiés ne doivent pas faire l'objet d'une nouvelle habilitation, mais d'une prise en compte à l'intérieur des cursus existants comme la création de nouvelles unités d'enseignement, nouvelles options ou finalités spécialisées dans les masters par exemple.

²² Il ne s'agit pas de l'offre d'enseignement complète car chaque grade peut être organisé dans plusieurs lieux et parfois par plusieurs formes d'enseignement. Pour avoir des informations complètes sur la répartition géographique, nous renvoyons le lecteur vers le site www.mesetudes.be

²³ La mise en place de la réforme de la formation initiale des enseignants n'est pas concernée par ce paragraphe

Le CO constate que les dispositifs d'enseignement, laissés à la liberté académique des enseignant·es et des EES (alternance, horaire décalé, cours à distance, stages en milieu professionnel, parcours non linéaires, etc.) **constituent aussi des axes intéressants à développer pour toucher un public plus large et/ou pour mieux rencontrer les besoins sociétaux,** dont l'insertion socioprofessionnelle.

Pour le CO, dans une société en pleine mutation, ce n'est qu'après avoir vérifié les deux aspects précédents que de nouvelles habilitations pour des cursus complets²³ devraient être proposées, à condition qu'elles apportent une réelle plus-value par rapport à l'offre de formations existante et permettent de satisfaire des besoins de formations jusqu'ici non encore couverts ou couverts de manière insuffisante.

Par ailleurs, le CO fait remarquer que la création d'éventuelles nouvelles habilitations dans certaines filières d'études n'apportera pas nécessairement de solution à la pénurie de diplômés pour répondre aux besoins du marché du travail.

C'est dans l'articulation des différents points de la présente note que se trouvera l'équilibre global de l'offre d'enseignement.

Le CO attire aussi l'attention du CA de l'ARES sur différentes thématiques qui n'ont pas pu être analysées dans cet avis dans le temps imparti, mais dont l'actualité récente en révèle toute l'importance :

- » Évolution des dispositifs pédagogiques, avec un point d'attention sur les cours à distance ;
- » Renforcement des stages de qualité en milieu professionnel (public, privé, non marchand) ;
- » Parcours non linéaires ;
- » Obstacles à la co-diplomation entre formes d'enseignement ;

- » Maîtrise de la langue et des matières scientifiques ;
- » Renforcement de la qualité de l'orientation des étudiant·es et de la réorientation.

Enfin, le CO s'accorde sur l'urgence de procéder à un refinancement substantiel et durable de l'enseignement supérieur et à la hauteur des défis qu'il devra affronter, mais aussi à une remise en question du système d'enveloppe fermée.

09.2.2 / ENJEUX SOCIÉTAUX PRIORITAIRES

Étant donné les tendances lourdes identifiées, rappelées dans les considérants, que ce soit dans les instances européennes et belges, le CO constate que les enjeux sociétaux prioritaires (i.e. les objectifs sur le long terme) renforcent l'importance de l'attention à avoir pour que la mise en œuvre du développement durable (avec ses 3 composantes essentielles rappelées ci-après) soit rendue possible grâce aux compétences acquises par les diplômés dans les années à venir :

- » Environnement / climat
- » Économique (dont l'économie circulaire et le numérique)
- » Sociale (dont l'inclusion, l'égalité de genre)

09.2.3 / BESOINS SOCIOÉCONOMIQUES OU CULTURELS PRIORITAIRES

09.2.3.1 / Aspects à renforcer au regard des domaines d'innovation prioritaires

a) Soutien à la recherche, à la qualité et à l'articulation avec le monde professionnel

Chaque étudiant et étudiante doit, grâce à l'enseignement supérieur, pouvoir s'émanciper tant personnellement que collectivement et jouer un

rôle actif dans la société en ayant accru son pouvoir de réflexion et d'action sur les conditions de vie et leur évolution.

Pour ce faire, l'objectif de qualité (ensemble des moyens matériels et humains permettant d'atteindre l'excellence) pour toutes et tous doit être commun à toutes les filières et cela ne peut pas être atteint par une compétition où seuls subsisteraient quelques pôles d'excellence qui condamneraient la majorité à un enseignement de second ordre. Partout en FWB, **les étudiant·es doivent bénéficier d'un enseignement supérieur du meilleur niveau.** Les cours doivent être mis à jour régulièrement de façon à prodiguer aux étudiant·es des bases fondamentales solides et à leur enseigner aussi les développements les plus récents dans leurs domaines respectifs.

Pour le CO, il est important aussi de soutenir la recherche sous toutes ses formes (appliquée, fondamentale, collaborative et participative) **pour toutes et tous dans l'enseignement supérieur, y compris via la conclusion de partenariats, car ce lien est un moteur que l'on sait indispensable pour garantir la qualité des cursus proposés.** À ce propos, le CO rappelle ici qu'un certain nombre d'obstacles devraient être pris en compte pour faciliter le développement de la recherche dans toutes les formes d'enseignement. Par exemple, le statut d'enseignant-chercheur ou d'enseignante-chercheuse varie toujours entre formes d'établissements d'enseignement supérieur.

Le CO attire l'attention sur les liens à renforcer avec le monde professionnel dans toute sa diversité, via les entreprises (grandes et PME), les indépendant·es, sans oublier ceux à développer avec le secteur public, le secteur non marchand, la culture, les arts, le secteur des soins de santé, l'enseignement, etc. qui sont tant de secteurs primordiaux.

b) *Offre de formation liée aux domaines en développement et innovants (RD&I)*

L'offre de formation en Recherche, développement et innovation (RD&I) devrait prendre en considération les nombreuses politiques en cours dans les régions ayant misé sur des pôles d'excellence fondés sur une base reconnue à l'international en matière académique, de recherche et d'innovation ainsi que de potentiel de développement économique et social, afin de maximiser l'impact et de développer un écosystème cohérent.

Aussi, le CO suggère de se baser sur les domaines déjà englobés dans les politiques régionales misant sur les pôles de compétitivité et clusters wallons et par le plan régional pour l'innovation 2021-2025 au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale ainsi que les 5 domaines d'innovation stratégiques (DIS) qui ont été retenus fin 2020 :

- » les matériaux circulaires ;
- » les innovations pour une santé renforcée ;
- » les innovations pour des modes de conception et de production agiles et sûrs ;
- » les systèmes énergétiques et habitats durables ;
- » les chaînes agroalimentaires du futur et gestions innovantes de l'environnement.

La réflexion autour de ces domaines stratégiques a pris comme point de départ les défis sociétaux majeurs auxquels la Wallonie est confrontée et pour lesquels son écosystème d'innovation est en bonne position pour apporter des solutions innovantes et ouvrir des opportunités de développement économique.

c) *Domaines d'innovations numériques*

Si le taux d'emploi de la population belge des 20-64 ans continue de progresser (de 65,8% en 2000 à 70% en 2020), celui des NEET (Not in

Education Employment or Training) ne cesse de reculer (de 17,7% en 2000 à 9,2% en 2020). Notons que le niveau d'études de la population belge continue également de progresser (35,2% des 30-34 ans disposaient d'un diplôme de l'enseignement supérieur en 2000 pour 47,8% en 2020)²⁴

La transition numérique impacte tous les domaines de la société. Les innovations sont nombreuses et nécessitent, aux yeux du CO, des adaptations au niveau de l'offre d'enseignement supérieur et de la formation.

- *Internet des objets (IoT)*

L'IoT présente de nombreux domaines d'application : industrie, smart building et smart cities, surveillance et sécurité, domotique, systèmes embarqués divers...

L'IoT constitue aussi un élément crucial en matière de développement de l'économie circulaire, puisqu'il permet d'assurer le suivi et la traçabilité des produits et matériaux, ainsi que la cartographie des ressources.

- *Intelligence artificielle (IA)*

L'intelligence artificielle est la technologie numérique qui présidera au développement des économies de demain.

Il convient d'insister sur la nécessaire coopération entre centres de recherche et entreprises afin de valoriser rapidement le potentiel de la Belgique. L'offre d'enseignement supérieur doit encore mieux intégrer cette évolution technologique. L'IA constitue une priorité de l'Union Européenne dans le cadre du Programme DEP (Digital Europe Policy - Horizon Europe).

24 Source Statbel: <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/formation-et-enseignement/niveau-d-instruction#panel-11>

- *Technologies émergentes à promouvoir*

Parmi les autres technologies avancées, des opportunités de développement importantes existent pour des secteurs disposant notamment des capacités d'investissement et des effets d'entraînement indispensables pour un effet global sur l'économie belge.

C'est notamment le cas :

- » des technologies immersives (AR/VR), par exemple en lien avec le secteur de l'industrie, des médias et, dans une moindre mesure, du gaming ;
- » de l'additive manufacturing, qui constitue un atout important de l'industrie 4.0 ;
- » des jumeaux numériques et de la simulation, qui trouvent déjà des domaines d'application intéressants dans l'industrie et la construction ;
- » de la blockchain et de la cybersécurité en général, (par exemple en matière de gestion logistique, d'une production intelligente ou de la traçabilité dans la santé et l'agriculture), en matière d'IA et Iot en particulier, sous peine de voir les entreprises belges dépendre massivement de l'étranger pour assurer la sécurité tant de leurs propres opérations que des produits et services qu'elles vendent ;
- » des médias interactifs, art numérique et gaming.

d) Développement de l'esprit d'entreprendre

Le développement des compétences entrepreneuriales (transversales et disciplinaires) et la promotion de l'esprit d'entreprendre sont essentiels pour stimuler l'innovation dans tous les domaines d'activités, et en particulier dans les entreprises (PME/GE) et favoriser le développement économique des régions. Les compétences transversales entrepreneuriales²⁵ permettent aux intrapreneurs et intrapreneuses comme aux entrepreneurs et entrepreneuses de s'adapter (de faire face/de susciter)

²⁵ <https://entrecompeurope.eu/be/a-propos/> / <https://www.oecd.org/industry/oecd-sme-and-entrepreneurship-outlook-2019-34907e9c-en.htm>
<https://statbel.fgov.be/fr/nouvelles/datalab-11-de-creations-entreprises-supplementaires-en-aout-2020-par-rapport-un-plus-tot>

au changement, d'identifier les opportunités et de les saisir (y réagir) pour créer de la valeur «en mobilisant des ressources, en démontrant de l'efficacité personnelle, en faisant preuve de confiance dans la capacité à réussir, et en tenant bon dans l'adversité» (OCDE).

Pour le CO, incorporer cet état d'esprit dans nos formations d'enseignement supérieur se révèle aujourd'hui primordial.

e) Former à l'assurance qualité pour l'enseignement

À ce jour, hormis un master de spécialisation «gestion totale de la qualité» de 60 crédits offert en horaire décalé, il n'existe pas en FWB une offre d'étude (niveau 6 ou 7 du Cadre francophone des certifications) sur l'assurance qualité. Or, **pour le CO, outiller tous les acteurs et toutes les actrices de l'enseignement** sur les concepts, les finalités et méthodologies, les pratiques éprouvées, les comparaisons internationales de **l'assurance qualité**, constituerait un bagage appréciable pour le renforcement des compétences et un levier efficient **pour contribuer aux objectifs de qualité et d'amélioration continue, que ce soit dans l'enseignement obligatoire, l'enseignement supérieur ou la formation.**

09. 2.3.2 / Aspects à prendre en compte dans l'analyse des demandes d'habilitations ou dans l'évolution des programmes

a) Développement d'un regard critique et d'une pensée systémique²⁶

Pour le CO, la confrontation de points de vue différents, la « disputatio » publique, c'est-à-dire la capacité délibérative, d'expression ou de débat, sont des démarches qui **devraient être valorisées davantage dans l'enseignement supérieur et dans la recherche**. Créer des espaces de discussions entre enseignant·es et étudiant·es comme cela se fait déjà dans certaines écoles supérieures.

Il devient essentiel aussi de développer la capacité de « penser globalement » : développer la capacité à connecter et associer des champs disciplinaires différents, afin de relier les grands enjeux de société dans une vision systémique et de pouvoir situer sa propre discipline par rapport à ces enjeux.

Selon le CO, il est utile de veiller à ce que l'apprentissage de l'analyse critique de l'information soit davantage développé dans l'enseignement supérieur, car il s'agit d'une capacité fondamentale à développer chez les jeunes. Cet éveil devrait être développé en continuum dès les études secondaires et avec plus d'exigence dans l'enseignement supérieur.

Beaucoup d'initiatives existent déjà en matière d'analyse critique de l'information, notamment dans les cours dispensés dès la première année de bachelier. Celles-ci pourraient être étendues à toutes les filières. La vigilance portera également sur l'analyse de la crédibilité des sources, notamment sur :

- » la manière dont l'information est récoltée et mise à disposition,

- » le fonctionnement des algorithmes des moteurs de recherche et leur implication sur les résultats de la recherche ; les étudiant·es devraient être formé·es sur la création des algorithmes,
- » l'accessibilité financière des informations, notamment par les universités, et la dynamique de l'open source,
- » l'impact de la consommation d'informations, en particulier le soutien que cette consommation apporte aux différent·es acteur·trices et modèles de construction de l'information (ConsomACTeurs)
- » l'impact sur la vie privée, notamment grâce à la localisation en continu des smartphones.

Au-delà de la crédibilité des sources, il conviendrait de **veiller à ce que l'analyse critique des contenus soit également renforcée, selon le CO**.

b) Interdisciplinarité²⁷

La société est complexe et ne se laisse pas appréhender par le prisme d'une discipline unique. Les œillères, le plus souvent théoriques, qui restreignent le champ d'analyse des étudiant·es à une seule discipline les condamnent à percevoir la société sous un seul angle d'approche. La compréhension de la société et la réflexion critique ne sont rendues possibles que par l'interdisciplinarité.

Le monde d'aujourd'hui est en effet confronté à des problèmes globaux, qui sont devenus d'importance vitale, par exemple le destin global de notre planète Terre. Les processus en cours sont globaux : la mondialisation, le changement climatique, la crise économique... Un certain nombre de problèmes contemporains sont d'une complexité qui, plus aujourd'hui qu'autrefois, poussent à l'interdisciplinarité. Or le système d'éducation actuel n'apprend pas suffisamment à relier les différents domaines de connaissances, qui restent trop souvent cloisonnés. Les décideur·euses et responsables politiques ont affaire à des rapports d'expertise séparés qui ne permettent pas de considérer le tout, incluant l'interaction de tous

²⁶ Voir l'avis du Conseil d'orientation : https://www.ares-ac.be/images/publications/conseil-orientation/ARES-Conseil_Orientation-Avis-Offre-2019-12-17.pdf

²⁷ Voir avis du Conseil d'orientation (idem)

ces éléments divers et les rapports entre eux : les parties qui influencent le tout et le tout qui influence les parties. **Il convient donc d'apprendre à penser « global », à développer une pensée systémique ou transversale,** qui soit capable de traiter cela. Cette approche holistique permet souvent une analyse riche, profonde et novatrice et permet de mieux traiter les problèmes.

Faire face aux enjeux complexes du 21^e siècle demande des personnes professionnelles qui ont une connaissance de base des enjeux de société majeurs au niveau international et national et comprennent leurs interconnexions complexes. Ces dernières devraient également être capables de dialoguer avec des personnes issues d'autres disciplines pour acquérir une compréhension systémique des enjeux.

Réussir la transition de nos sociétés vers un mode de vie et d'organisation soutenable pour la planète et ses populations implique de déployer sans tarder et dans tous les domaines des efforts en termes d'innovation, de construction de savoirs et de savoir-faire plus durables. La recherche et la formation sont des clés pour mettre en œuvre cette « innovation soutenable » et cette évolution vers de nouveaux paradigmes, afin de faire émerger des réponses soutenables aux enjeux multiples auxquels devront faire face les générations futures.

À l'ère des mondes, des interactions et des interdépendances complexes, il est nécessaire de développer les compétences nécessaires à la gestion de cette complexité.

Il est de plus en plus nécessaire de créer des ponts entre les différentes filières. Par exemple, un master en ingénierie numérique ne peut ignorer aujourd'hui que créer du digital impose aussi de connaître les implications environnementales de ce mode de travail ainsi que les implications sur le monde du travail. En ce sens, faire travailler ensemble des futur-es ingénieur-es, des futur-es agronomes et des futur-es spécialistes en sciences du travail a toute son utilité.

28 Voir l'avis du Conseil d'orientation : https://www.ares-ac.be/images/publications/conseil-orientation/ARES-Conseil_Orientation-Avis-Offre-2019-12-17.pdf

Le CO suggère donc de développer une offre d'enseignement interdisciplinaire, y compris interdomaines. Les EES sont invités aussi à réaliser un travail dans ce sens à partir de l'offre de formation existante.

c) Renforcement de la culture numérique²⁸

L'enjeu du numérique aujourd'hui, indépendamment des outils, est culturel. Il importe donc de coconstruire collectivement les usages et coutumes numériques souhaitables et nécessaires pour dépasser la phase actuelle dans l'utilisation du numérique. L'évolution, telle qu'on la constate aujourd'hui, vers un mode instantané de consommation de l'information nécessite l'ancrage dans le cursus d'un certain nombre de notions d'hygiène numérique, y compris une éducation à l'utilisation des réseaux sociaux. La personne apprenante ne va pas toujours les acquérir par elle-même.

De manière générale, pour que les personnes développent leur esprit critique, leur curiosité et leur autonomie, elle nécessitent d'être formées à la recherche d'informations pertinentes permettant de décoder/d'approfondir les faits et les idées. Dès lors, l'enseignement supérieur devrait former davantage à la rigueur scientifique, à mener des recherches documentaires à l'ère du numérique en faisant preuve d'esprit critique vis-à-vis des sources (leur fiabilité, leur origine leur recoupement), notamment vis-à-vis des médias sociaux et en adoptant des pratiques d'hygiène numérique.

Cette analyse critique est très développée par exemple en sciences ou en histoire, mais les étudiant-es ne sont pas toujours suffisamment formés-es pour décoder de manière critique des informations sociétales en dehors de leur discipline.

L'ère numérique requiert de nouvelles compétences/compréhensions pour décoder les informations : comment les informations qui nous arrivent sont-elles (pré)filtrées (algorithmes...), qui profite des informations que

nous « consommons », qu'en est-il de la vie privée...? L'éducation aux médias initiée dans l'enseignement primaire et secondaire est appelée à se poursuivre dans l'enseignement supérieur.

Le CO suggère donc de développer une offre d'enseignement incluant davantage dans ses cursus tant une formation au numérique qu'une formation par le numérique. Il conviendra d'établir pour chaque cursus une distinction entre les compétences numériques pour tous et les compétences spécialisées pour les professionnel·les du numérique.

d) Prise en compte de la diversité et de la dimension de genre²⁹

Les discriminations sociales et sexuées n'ont pas disparu dans nos sociétés. Pour preuve l'écart salarial persistant en dépit d'une lente diminution au cours des ans³⁰ ; le déséquilibre au sein du processus décisionnel dans les secteurs économique, politique et culturel en ce qui concerne la représentation des femmes³¹ et de personnes de milieu social défavorisé ou d'une autre origine ethnique ; ou enfin, les diverses formes de violence (du harcèlement verbal au viol en passant par les violences entre partenaires) affectant majoritairement les femmes, mais aussi les enfants et certaines minorités qui ne sont pas sans effets sur le monde du travail et sur la santé publique³².

Face à ces discriminations multiples qui d'ailleurs s'entremêlent et de manière à saisir le phénomène des inégalités avec plus d'acuité, une

approche globale des discriminations s'impose. Il est conseillé, dans le respect de la liberté académique, de mener une approche transversale à toutes les disciplines, car les inégalités de classe, de sexe ou de race concernent aussi bien les sciences dites fortes que le droit, les lettres, la psychologie, les disciplines (para-)médicales, les sciences politiques et sociales etc. Cette approche doit également être intersectionnelle comme l'ont montré les études de genre, car les discriminations sur base du milieu social, du sexe, de l'origine ethnique ou de l'orientation sexuelle s'imbriquent les unes aux autres sans que l'une soit prioritaire par rapport à l'autre.

Comme le prouve le succès du récent master complémentaire et certificats en genre, notre société a besoin de professionnel·les ayant des compétences dans ce domaine. Actuellement, seules les futures enseignantes reçoivent une formation à cette problématique ; les autres étudiant·es ne disposent pas des outils leur permettant de se rendre compte des phénomènes d'exclusion sociale, de sexisme, de racisme et d'homophobie et donc de porter un regard critique sur leurs savoirs et leurs pratiques.

Le CO suggère d'intégrer l'inclusion et la dimension de genre dans tous les cursus dans une démarche innovante qui répond aux souhaits et aux exigences croissantes des autorités tant internationales (Conseil de l'Europe³³) que fédérales (Coopération au développement par exemple³⁴) ou communautaires (Décret sur le gender mainstreaming³⁵).

29 Le terme dimension de genre sera préféré à celui d'égalité hommes-femmes car il recouvre aussi bien l'analyse de la construction sociale du masculin et du féminin que celle de l'ethnicité, du handicap, de l'âge ou des LGBTQI+ avec lesquels le genre s'articule. Voir "gender equality and inclusiveness" dans le plan stratégique Horizon pour l'Europe 2021-2024, (https://ec.europa.eu/info/sites/info/files/research_and_innovation/funding/documents/ec_rtd_horizon-europe-strategic-plan-2021-24.pdf, p.25.)

30 <https://statbel.fgov.be/fr/themes/emploi-formation/salaires-et-cout-de-la-main-doeuvre/ecart-salarial>

31 https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/downloads/65%20-%20Femmes-au-Sommet_FR.pdf

32 Voir les rapports de l'IEF (https://igvm-iefh.belgium.be/sites/default/files/rapport_def_fr.pdf) et de Unia (<https://www.unia.be/fr/publications-et-statistiques/publications/monitoring-socioeconomique-2019-marche-du-travail-et-origine>)

33 https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Conseil_Europe_Recommandation_Approche_Integree_Egalite_Femmes_Hommes_Education_2007_FR.pdf

34 <https://diplomatie.belgium.be/sites/default/files/downloads/Le-genre-dans-la-Cooperation-belge-au-developpement.pdf>

35 https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/42131_000.pdf

09. 2.4 / **ASPECTS PRÉSENTANT UNE PLUS-VALUE EN TERMES D'OUVERTURE À DES PUBLICS SPÉCIFIQUES**

09. 2.4.1 / **Besoin d'une offre d'enseignement suffisamment accessible**

Le CO souligne l'importance de l'accessibilité dans l'organisation de l'enseignement, c'est-à-dire d'une offre d'enseignement suffisamment abordable par rapport au lieu de résidence.

Il ne s'agit pas d'entrer dans une démarche de démultiplication de toutes les formations existantes, mais de garantir une offre d'enseignement accessible et variée surtout pour les premières années d'étude, de manière à garantir l'accès démocratique pour toutes et tous aux études supérieures.

Une offre de proximité dans certaines régions permettra de cibler de nouveaux publics cibles, à savoir des publics à indice socio-économique plus faible et constituera donc un bras de levier pour la démocratisation de l'accès à l'enseignement. À défaut d'une offre de proximité, il conviendra de considérer l'offre de transport en commun et du logement étudiant.

Toutefois, il est indispensable d'atteindre une masse critique d'étudiant·es pour pouvoir ouvrir et maintenir une habilitation en vue de garantir un niveau de qualité suffisant.

Le CO suggère donc de développer le travail en pôles afin de développer une offre d'enseignement la plus accessible possible, qui puisse s'associer avec une réflexion sur le développement de nouvelles lignes de transport en commun ou le renforcement des existantes, de réflexion quant à l'implantation de nouveaux sites d'études principalement pour les premières années tout en veillant à une masse critique suffisante, de réflexion urbanistique et environnementale pour le développement de kots étudiants, d'aides aux étudiant·es en situation précaire.

09. 2.4.2 / **Adultes en reprise d'études**

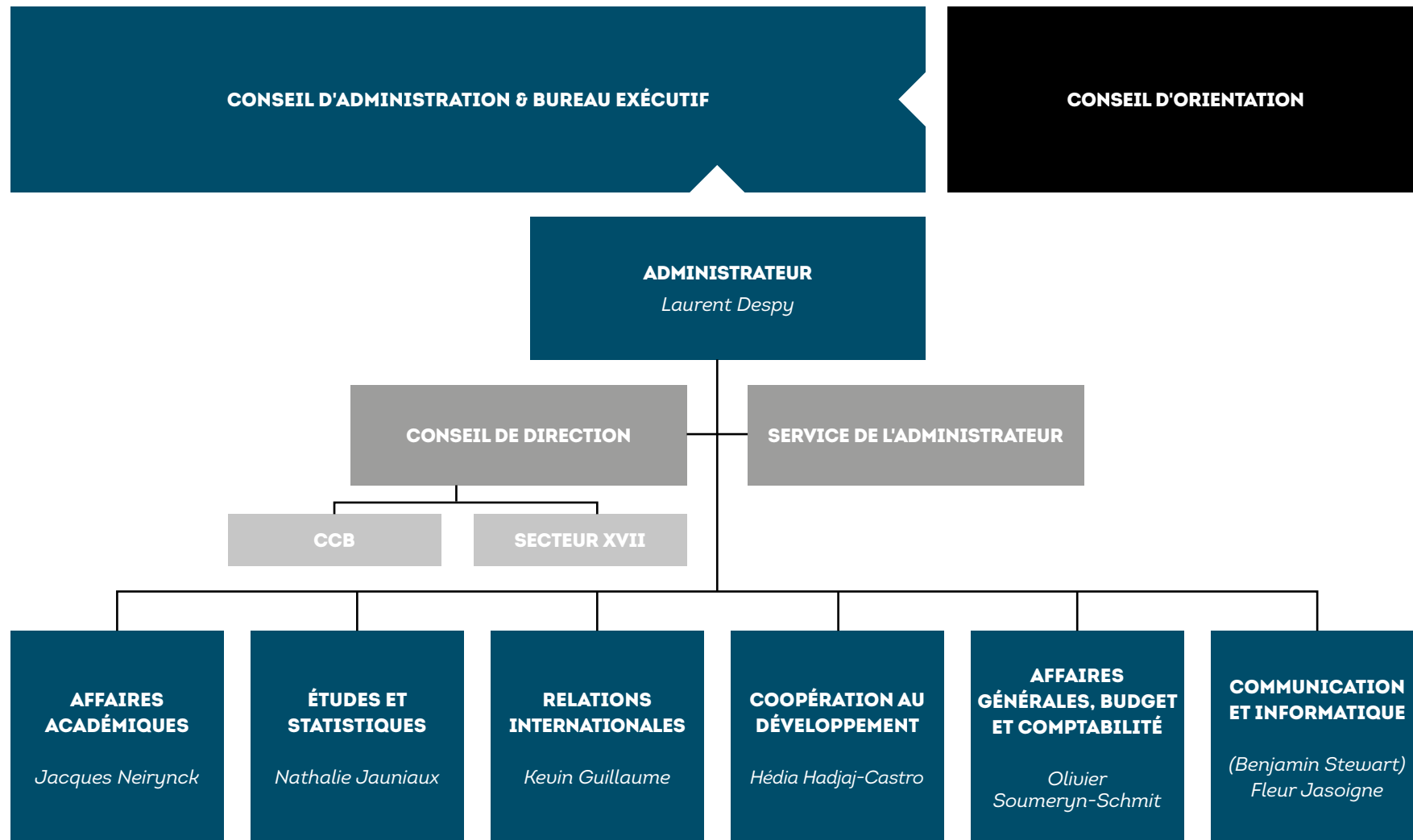
Dans les EES, le nombre d'adultes en reprise d'études augmente d'année en année, signe d'un marché du travail où l'évolution des compétences et l'apprentissage continu deviennent de plus en plus importants. Ces travailleurs ont décidé de combiner carrière professionnelle et parcours scolaire, car la trajectoire d'une carrière n'est plus systématiquement rectiligne : elle peut prendre des chemins différents et il faut dès lors parfois acquérir de nouvelles connaissances en cours de route.

Les EES développent de plus en plus de modules spécialement conçus pour ces adultes-étudiants (programmes à horaires décalés, séminaires intensifs ou des cours à distance). Ces formules restent encore minoritaires et, **aux yeux du CO, elles méritent d'être développées en profitant de l'expertise de l'enseignement supérieur de promotion sociale**, notamment via des codiplomations ou des coorganisations avec les autres formes d'enseignement.

Dans ce cadre, la valorisation des acquis de l'expérience (VAE) (procédure d'admission qui permet à toute personne pouvant justifier cinq années d'expérience dans un domaine précis d'accéder directement aux masters ou d'obtenir certaines dispenses) devrait être facilitée et renforcée.

Le CO approfondira la réflexion sur cette thématique en 2021 dans le cadre plus général de la formation continue qui fera l'objet d'un avis spécifique.

09.3 / ANNEXE 3 - ORGANIGRAMME DE L'ARES (< 09.2020)



09. 4 / ANNEXE 4 - COMPOSITION DES INSTANCES DE DÉCISION DE L'ARES (< 09.2020)

09. 4.1 / CONSEIL D'ADMINISTRATION

EFFECTIF-VES		SUPPLÉANT-ES		
Annemie Schaus > 11.2020		Présidente ad interim		
Recteurs des universités				
Yvon Englert	ULB	Vice-président	Nathalie Vaeck	ULB
Pierre Wolper	ULiège		Jean Winand	ULiège
Vincent Blondel	UCLouvain		Isabelle Durant	UCLouvain
Philippe Dubois	UMONS		Marc Labie	UMONS
Pierre Jadoul	USL-B		Sébastien Van Drooghenbroeck	USL-B
Naji Habra	UNamur		Annick Saertenaer	UNamur
Représentantes et représentants des hautes écoles				
Vinciane De Keyser	FEDESUC		Nicole Bardaxoglou	HELB - Ilya Prigogine
Denis Dufrane	HEH	Vice-président	Giovanni Sutera	HE Charlemagne
Salvatore Anzalone	DGEPL		Marie-France Marlière	HEPN
Pascal Lambert	HEPHC		Dominique Daems	HE Francisco Ferrer
Alexandre Lodez	HELMo		Brigitte Chanoine	HE « Groupe ICHEC - ISC Saint-Louis - ISFSC »
Colette Malcoprs	EPHEC		Marylène Pierret	HENaLLux

Légende : « > + date » signifie jusqu'à cette date et « < + date » signifie depuis cette date

EFFECTIF·VES

SUPPLÉANT·ES

Représentantes et représentants des écoles supérieures des arts

Laurent Gross	INSAS	Vice-président	Frédéric De Roos	Conservatoire royal de Bruxelles
Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles		Daphné De Hemptinne	ARBA Bruxelles

Représentantes et représentants de l'enseignement supérieur de promotion sociale

Willy Monseur	Conseil général de l'EPS		Yves André	IEPSCF de Jemappes
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Vice-président	Yves Dechevez	Conseil général de l'EPS

Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales

Olivier Bouillon	CGSP		Stéphanie Bertrand	CGSP
Sophie Goldmann	sel - SETCA		Sylvie Vanderheyden	FGTB
Jean Bernier	CSC-Enseignement		Pierre Boulanger	CSC-Enseignement
Didier Lebbe	CNE		Xavier Lorent	CSC-Services publics
Michel Popijn	SLFP-Enseignement		Pierre-Jean Delvoye	SLFP-Enseignement
Marc Mansis	APPEL		Claire Gislain	APPEL

Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants

Chems Mabrouk	FEF		Ilias Karavidas	FEF
Thomas Apolito	FEF		Diego Carlino	FEF
Manon Sperati	FEF		Johan Paez Delgado	FEF
Kevin Avril	FEF		Doriane Mugisha	FEF
Romain Annoye	FEF		Julie Demarteau	FEF
Jessyca Mukendi	FEF			

Membres avec voix consultative

Véronique Halloin	F.R.S.-FNRS	Secrétaire générale
Étienne Gilliard	DGESVT	Directeur général ad interim
Lise-Anne Hanse	Commission de pilotage du système éducatif	Présidente
Jean-Christophe Renauld	CPS Wallonie	Président
Marcel Miller	Conseil d'orientation de l'ARES	Président
Daniele Carati	CPS-RBC	Président
Anne Hicter		

Commissaire du Gouvernement

Toni Pelosato > 12.2019
 Anne Hicter < 12.2019

Administrateur

Julien Nicaise > 06.2020
 Laurent Despy < 07/2020

ARES

09. 4.2 / BUREAU EXÉCUTIF

EFFECTIFS		SUPPLÉANTS	
Présidente ad interim			
Annemie Schaus > 11.2020			
Vice-président·es			
Yvon Englert	ULB	Nathalie Vaeck	ULB
Denis Dufrane	HEH	Vinciane De Keyser	FédESuC
Laurent Gross	INSAS	Marc Streker	ESA Saint-Luc Bruxelles
Stéphane Heugens	Conseil général de l'EPS	Willy Monseur	Conseil général de l'EPS
Représentantes et représentants du personnel proposés par les organisations syndicales			
Olivier Bouillon	CGSP	Sophie Goldmann	sel - SETCA
Jean Bernier	CSC-Enseignement	Didier Lebbe	CNE
Représentantes et représentants des étudiantes et étudiants			
Chems Mabrouk	FEF	Manon Sperati	FEF
Romain Annoye	FEF	Ilias Karavidas	FEF
Commissaire du Gouvernement			
Toni Pelosato > 12.2019			
Anne Hicter < 12.2019			
Administrateur			
Julien Nicaise > 06.2020	ARES		
Laurent Despy < 07/2020			

09.5 / ANNEXE 5 - MEMBRES DU PERSONNEL DE L'ARES (< 09.2020)

Administrateur

Laurent Despy

laurent.despy@ares-ac.be

Service de l'Administrateur

Chadia Bouayachi

chadia.bouayachi@ares-ac.be

Affaires générales, budget et comptabilité

Olivier Soumeryn-Schmit / Direction

olivier.soumeryn@ares-ac.be

Mohamed Aazzani

mohamed.aazzani@ares-ac.be

Nadia Al Morabet

nadia.almorabet@ares-ac.be

Terence Burgers

terence.burgers@ares-ac.be

(Ekaterina Dibin)

Détachée < 04.2017

Francis Ekaba

francis.ekaba@ares-ac.be

Aïcha El Hachmioui

aicha.elhachmioui@ares-ac.be

Raoul Hervy

raoul.hervy@ares-ac.be

Valérie Housmans

valerie.housmans@ares-ac.be

Audrey Jaffrelot

audrey.jaffrelot@ares-ac.be

Teddy Kimputu

teddy.kimputu@ares-ac.be

Benoît Kints

benoit.kints@ares-ac.be

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Rose Ngalula

rose.ngalula@ares-ac.be

Vanessa Obrecht

vanessa.obrecht@ares-ac.be

Jean-Philippe Pirard

jean-philippe.pirard@ares-ac.be

Stéphanie Rogge

stephanie.rogge@ares-ac.be

Rayma Saci

rayma.saci@ares-ac.be

Hassna Saïfi

hassna.saifi@ares-ac.be

Séverine Vanbellinghen

severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Affaires académiques

Jacques Neiryndck / Direction

jacques.neiryndck@ares-ac.be

Cathy Bodson

cathy.bodson@ares-ac.be

François Carlier

francois.carlier@ares-ac.be

Sébastien Combéfis

sebastien.combefis@ares-ac.be

Mikaël De Clercq

mikael.declercq@ares-ac.be

Pauline Deprez

pauline.deprez@ares-ac.be

François Dufays

francois.dufays@ares-ac.be

Cosmina Ghebaour

cosmina.ghebaour@ares-ac.be

Aurélien Hougardy

aurelien.hougardy@ares-ac.be

Dominique Janssens

dominique.janssens@ares-ac.be

Caroline Jauniaux

caroline.jauniaux@ares-ac.be

Laurent Lepère

laurent.lepere@ares-ac.be

Maria Moreno

maria.moreno@ares-ac.be

Bernadette Naedts

bernadette.naedts@ares-ac.be

Marie-Pierre Nicolas

marie-pierre.nicolas@ares-ac.be

Anne France Parent

Anne-France.parent@ares-ac.be

Sabrina Piccini

sabrina.piccini@ares-ac.be

Xavier Rosy

xavier.rosy@ares-ac.be

Arnaud Salmon

arnaud.salmon@ares-ac.be

Noémie Solheid

noemie.solheid@ares-ac.be

Marie Welsch

marie.welsch@ares-ac.be

Coopération au développement

Hédia Hadjaj-Castro / Direction

hedia.hadjaj@ares-ac.be

Secrétariat

(Stéphanie Bogaerts)

En interruption de carrière

Véronique Mathieu

veronique.mathieu@ares-ac.be

Laetitia Mouyart

laetitia.mouyart@ares-ac.be

Stratégie et méthodologie

(Pascale Caes)

En interruption de carrière

Selma Mitri

selma.mitri@ares-ac.be

Quentin Reunis

quentin.reunis@ares-ac.be

Appui institutionnel

Tanguy Goethals
Coordinateur
tanguy.goethals@ares-ac.be

Simon Hemptinne
simon.hemptinne@ares-ac.be

Christine Leroy
christine.leroy@ares-ac.be

Pierre Martinot
pierre.martinot@ares-ac.be

Amélie Schnock
amelie.schnock@ares-ac.be

Projets de recherche et de formation pour le développement

Murielle Andersson
Coordinatrice
murielle.andersson@ares-ac.be

Rola Abboud
rola.abboud@ares-ac.be

Fanny Bernard
fanny.bernard@ares-ac.be

Thao Lê
thao.le@ares-ac.be

Alisson Pechon
alisson.pechon@ares-ac.be

Véronique Schmit
veronique.schmit@ares-ac.be

FRSD, Bourses et Frais de formation

Noémie Nyst
Coordinatrice
noemie.nyst@ares-ac.be

Maryvonne Aubry
maryvonne.aubry@ares-ac.be

Camille Roegiers
camille.roegiers@ares-ac.be

Séverine Vanbellinghen
severine.vanbellinghen@ares-ac.be

Relations internationales

Kevin Guillaume / Direction
kevin.guillaume@ares-ac.be

Charline Cauwe
charline.cauwe@ares-ac.be

Élodie Decostre
elodie.decostre@ares-ac.be

(Florence Maertens)
Détachée < 10.2019

Hassna Saïfi
hassna.saifi@ares-ac.be

Aude Segers
aude.segers@ares-ac.be

Études et statistiques

Nathalie Jauniaux / Direction
nathalie.jauniaux@ares-ac.be

Bénédicte Champagne
benedicte.champagne@ares-ac.be

Loïc Legros
loic.legros@ares-ac.be

Stéphane Patart
stephane.patart@ares-ac.be

Communication et informatique

(**Benjamin Stewart** / Direction)
En interruption de carrière
Fleur Jasoigne / Direction f.f.
fleur.jasoigne@ares-ac.be

Marine Harmel
marine.harmel@ares-ac.be

Valérie Housmans
valerie.housmans@ares-ac.be

Fabian Kabashi
fabian.kabashi@ares-ac.be

Sarah Pierre
sarah.pierre@ares-ac.be

Alain Somville
alain.somville@ares-ac.be

09. 6 / ANNEX 6 - ORGANISATIONS OU GROUPES DE TRAVAIL AU SEIN DESQUELS L'ARES EST REPRÉSENTÉE (< 09.2020)

Academia Belgica - Centre pour l'histoire, les arts et les Sciences à Rome

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de gestion

Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) – Comité de pilotage

Allocations et prêts d'études – Commission d'examen chargée du suivi des candidats

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Assemblée générale

Association pour la promotion de la formation et de l'éducation à l'étranger (APEFE) – Conseil d'administration

Cellule prospective et de veille scientifique (Code wallon de l'environnement)

Centre belge de Référence en Expertise sur l'Afrique Centrale

Centre de coordination et de gestion des fonds structurels pour l'enseignement supérieur

Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de recherche à Kinshasa (CEDESURK) – Conseil d'administration

Certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) – Jury

Comité consultatif de bioéthique

Comité d'avis pour la prise en charge en centre communautaire des jeunes ayant fait l'objet d'un dessaisissement

Comité de coordination et de suivi de la politique de transition écologique

Comité de suivi définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle en matière de sécurité alimentaire, politique sanitaire et bien-être animal

Comité d'accompagnement (observatoire de l'enseignement supérieur)

Comité d'accompagnement du projet stage de pôles (UWE)

Comité de pilotage de l'enseignement supérieur en alternance

Comité de pilotage des structures collectives (SCES)

Comité de pilotage stratégique de l'orientation tout au long de la vie

Comité d'évaluation de la recherche contractuelle

Comité d'évaluation pour l'octroi de subsides pour des recherches scientifiques en matière de sécurité des aliments et de politique sanitaire des animaux et végétaux

Comité d'experts du Cadre francophone des certifications (CFC)

Comité de gestion de la bourse Wernaers

Comité scientifique de l'Institut de formation judiciaire

Commission belge francophone et germanophone pour l'UNESCO

Commission consultative en matière de rémunération pour reprographie

Commission d'accompagnement pour le Traité des Nations Unies sur les droits des personnes handicapées

Commission d'agrément en audiologie

Commission d'agrément en diététique

Commission d'agrément en ergothérapie

Commission d'agrément en imagerie médicale

Commission d'agrément des kinésithérapeutes

Commission d'agrément des logopèdes

Commission d'agrément des professions médicales

Commission d'agrément des psychologues cliniciens

Commission d'agrément en orthoptie

Commission d'agrément en podologie et podothérapie

Commission d'agrément technologique de laboratoire médical

Commission d'examen des plaintes d'étudiants relatives à un refus d'inscription (CEPERI)	Conseil de la politique scientifique de la Région bruxelloise et de la Région Wallonne
Commission de coordination de la formation initiale des enseignants (COCOFIE)	Conseil de la propriété intellectuelle (CPI)
Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	Conseil de la propriété intellectuelle (CPI) – Commission spéciale « Droits d'auteurs et droits voisins »
Commission de pilotage du système éducatif	Conseil de la transmission de la mémoire
Commission de reconnaissance de l'expérience utile et de la notoriété (CREUN)	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Logement »
Commission de reconnaissance de l'expérience utile pour les Hautes Ecoles (CREUHE)	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Politique scientifique »
Commission de reconnaissance d'expérience utile (HE)	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Ruralité »
Commission des référentiels et des programmes du tronc commun	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) – Pôle « Environnement »
Commission des allocations d'études	Conseil fédéral pour la qualité de l'activité infirmière (CFQAI)
Commission des titres pour l'accès aux fonctions dans l'enseignement	Conseil scientifique de l'Agence autonome « Jardin botanique de Meise »
Commission du concours en kinésithérapie	Conseil supérieur de la mobilité étudiante (CSM)
Commission femmes et développement	Conseil Wallonie-Bruxelles de la coopération internationale (CWBCI)
Commission des évaluations – Tronc commun	École d'administration publique (EAP)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP)	European Association of Institutions in Higher Education (EURASHE)
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Évaluation de la réforme des titres et fonctions »	Fonds International Wernaers
Commission interréseaux pour les titres de capacité (CITICAP) – GT « Titres »	Formation initiale des enseignants – Comité de suivi
Commission nationale pour les droits de l'enfant	Groupe « Coopère » du projet Décolâge
Commissions d'équivalence	Groupe « Copilote » du projet Décolâge
Conseil communautaire de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse	Groupe de suivi de Bologne de la Fédération Wallonie-Bruxelles (BFUG-FWB)
Conseil Consultatif Genre et Développement	Groupe de suivi de l'Espace européen de la recherche de la Fédération Wallonie-Bruxelles (GSEER)
Conseil d'administration de l'Association pour la Promotion de l'Éducation et de la Formation à l'Étranger (APEFE)	Groupe de travail « Cohérence Pacte et FIE »
Conseil de l'aide sociale et culturelle	Groupe de travail du Conseil fédéral de l'art infirmier
Conseil de l'éducation et de la formation (CEF)	Groupe de travail des quatre opérateurs de la formation initiale des enseignants (GT4O)
Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales	Groupe de travail « Évaluation de la Réforme des titres et fonctions »
Conseil de la Formation professionnelle continue	Groupe de travail « Master infirmier »

Groupe de travail « formations en matière de droits de l'enfant en FWB »
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité de direction
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – Comité d'experts
Instance de pilotage et de positionnement du Cadre francophone des certifications (CFC) – GT « Qualité »
Institut de formation continue en cours de carrière (IFC) – Conseil d'administration
Institut de formation judiciaire (IFJ) – Comité scientifique
Institut de médecine tropicale (IMT) – Conseil d'administration
Institut de promotion des formations sur l'islam – Comité de direction
Institut de Technologie du Cambodge (ITC)
Institut des comptes nationaux – Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix
Institut des Comptes nationaux – Comité scientifique sur les comptes nationaux
Institut wallon virtuel de recherche d'excellence dans les domaines des sciences de la vie (WELBIO)
Conseil d'administration
Jardin botanique Meise – Conseil scientifique
Jury financement de la recherche en Hautes Écoles
Pôle Politique Scientifique (PPS)
Observatoire des politiques culturelles (OPC)
Observatoire du commerce
Réseau de contacts « Nations Unies »
Wallonie-Bruxelles Campus – Bureau
Wallonie-Bruxelles International – Fonds de mobilité
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Enseignement supérieur
Wallonie-Bruxelles International – Plateforme Recherche et innovation
Wallonie-Bruxelles International – Programme « Citoyens du monde »

09.7 / ANNEXE 7 - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020 ET BUDGET 2021

09.7.1 / LE BUDGET DE L'ARES - PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les revenus de l'ARES proviennent principalement de quatre sources :

01. Une dotation annuelle de fonctionnement octroyée par la FWB et instituée par l'article 27 du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.
02. Une subvention annuelle accordée par le gouvernement fédéral en vue de financer les activités de coopération académique au développement de l'ARES. Depuis 2017, cette subvention s'inscrit dans le cadre d'un programme quinquennal (2017-2021) dont le financement est libéré par tranches annuelles.
03. Des subventions en provenance de la FWB destinées à financer des activités et des projets spécifiques, ponctuels ou récurrents (organisation de l'examen d'entrée aux études en sciences médicales et dentaires, aide à la réussite, financement de projets de développement durable au sein des EES, projets de la CESI, etc.).
04. Diverses autres recettes de moindre importance (intérêts, récupération de frais, droits d'inscription, etc.).

Les dépenses budgétaires de l'ARES sont réparties en six sections décrites comme suit :

a) Rémunération et frais de personnel

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses de personnel et dépenses assimilées : traitements, titres-repas, déplacement domicile-lieu de travail, formation, etc.

b) Frais de fonctionnement des organes de l'ARES

Ceux-ci couvrent le remboursement des déplacements des membres des instances de l'ARES, les jetons de présence et les indemnités comme prévu en vertu des dispositions réglementaires applicables, etc.

c) Frais de fonctionnement

Cette section regroupe l'ensemble des dépenses inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : loyers, fournitures, assurances, maintenance (notamment informatique), frais de publicité et de communication, frais de déplacement des membres du personnel dans le cadre de leur travail, etc.

d) Actions et projets

Représentant une très large majorité du budget des dépenses de l'ARES, cette section intègre l'ensemble des coûts de mise en œuvre des différentes activités de coopération académique au développement, de même que la majorité des dépenses liées à l'organisation de l'examen d'entrée et d'accès en sciences médicales et dentaires, le test d'orientation préalable aux études en médecine vétérinaire, les activités de l'ARES en matière de promotion de la réussite et d'autres projets, ponctuels, mis en œuvre par l'ARES.

e) Frais d'investissement

Cette section couvre l'ensemble des dépenses effectuées pour l'achat de tout bien durable (équipements informatiques, mobiliers, etc.).

f) Charges exceptionnelles (le cas échéant)

09.7.2 / L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2020

Le budget de l'ARES a adopté depuis 2018 une structure distinguant les crédits d'engagement et les crédits de liquidation, ceci afin de se conformer aux meilleures pratiques en la matière dans le secteur public. Un exercice budgétaire se base sur une année civile (du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre), tandis qu'une année académique va du 1^{er} septembre jusqu'au 31 août. Ceci nécessite donc une flexibilité dans l'approche budgétaire par rapport au mode de fonctionnement d'autres instances de l'ARES.

L'année budgétaire 2020 constitue le sixième exercice budgétaire de l'ARES. Dans le cadre des missions relevant de la compétence de la FWB, l'institution a connu, comme lors des exercices précédents, un accroissement de ses activités. On peut notamment citer l'organisation de deux sessions de l'examen d'entrée en sciences médicales et dentaires ou encore la gestion des appels à projets à destination des EES (en matière de développement durable et de gestion et sécurisation informatique des données).

Ces activités supplémentaires ainsi que l'arrivée à maturité des équipes en matière de recrutement se traduisent dans la consommation budgétaire.

En ce qui concerne le volet des activités de l'ARES relatif à la coopération académique au développement, 2020 marquait la quatrième année de fonctionnement au sein du programme quinquennal 2017-2021 instauré par la réforme qu'a connu le secteur. Cette année a été marquée par un accroissement des taux d'exécution des budgets des projets.

A noter également que la crise sanitaire a impacté les dépenses de l'année 2020. Le confinement en Belgique et l'interdiction de voyages à l'étranger a eu un effet sur les activités de notre organisation et forcé sur le niveau des dépenses réalisées en fonction des montants budgétés.

Le tableau ci-contre compare le niveau de consommation des différentes sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses :

		CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
Dépenses (en euro)	Budget ajusté 2020	Exécution 2020	Budget ajusté 2020	Exécution 2020	
Personnel et rémunérations	5 621 000	5 213 306	5 621 000	5 195 317	
Commissions et organes de gestion	159 500	99 490	154 500	99 490	
Frais de fonctionnement	2 334 000	1 993 958	2 479 000	1 784 704	
Actions et projets (dont la coopération au développement)	3 167 600	2 652 038	3 377 800	2 723 028	
Investissements	243 000	140 224	243 000	138 229	
Charges exceptionnelles	183 000	180 579	183 000	180 579	
Total	40 216 500	34 147 594	42 458 500	34 628 597	
Recettes (en euro)	Budget ajusté 2020	Exécution 2020	Budget ajusté 2020	Exécution 2020	
Dotations ordinaires ARES	4 222 000	3 829 000	4 222 000	3 829 000	
Subvention « coopération au développement »	30 499 000	30 498 849	30 499 000	30 498 849	
Autres subventions	2 031 000	2 473 764	2 031 000	2 473 764	
Recettes diverses	305 000	398 218	305 000	398 218	
Total	37 057 000	37 199 831	37 057 000	37 199 831	

L'exercice budgétaire 2020 s'est conclu avec un résultat de 3052237 euros en crédits d'engagement et 2571234 euros en crédit de liquidation.

09. 7.3 / BUDGET 2021

Le budget 2021 de l'ARES ne connaît pas d'évolution majeure par rapport au budget 2020 en termes de structure. Les montants budgétisés en dépenses connaissent cependant une diminution au niveau des crédits d'engagement et en crédits d'engagement. Le montant total des recettes est quant à lui quasi légèrement plus bas.

La crise sanitaire a déjà eu un impact sur les dépenses en 2020 et a créé un effet plus grand dans le budget 2021 au niveau des actions et projets de l'organisation et surtout au niveau des dépenses de coopération.

Le budget de l'ARES reste influencé par :

- » les décalages existants entre les années de perception de certaines recettes et de réalisation des dépenses y afférentes ;
- » le mécanisme de report des soldes non dépensés dans le cadre du programme quinquennal en matière de coopération au développement. Ce qui implique de budgétiser en dépenses des crédits correspondant aux soldes non dépensés des années antérieures du programme ;
- » les remboursements de certains montants à la DGD à la clôture de programmes antérieurs au programme quinquennal.

Le tableau ci-après résume l'évolution des sections du budget de l'ARES, en recettes et en dépenses, pour les exercices 2020 (ajusté) et 2021 (initial) :

	CRÉDITS D'ENGAGEMENT		CRÉDITS DE LIQUIDATION	
Dépenses (en euro)	Budget ajusté 2020	Budget en 2021	Budget ajusté 2020	Budget en 2021
Personnel et rémunérations	5 621 000	5 776 000	5 621 000	5 776 000
Commissions et organes de gestion	154 500	161 000	154 500	161 000
Frais de fonctionnement	2 439 000	2 487 700	2 479 000	2 541 700
Actions et projets (dont la coopération au développement)	3 160 900	2 539 200	3 381 100	3 053 300
Investissements	243 000	258 000	243 000	258 000
Charges exceptionnelles	150 000		150 000	
Total	40 216 500	34 074 700	42 458 500	39 269 700
Recettes (en euro)	Budget ajusté 2020	Budget en 2021	Budget ajusté 2020	Budget en 2021
Dotations ordinaires ARES	4 211 000	4 278 000	4 211 000	4 278 000
Subvention « coopération au développement »	30 499 000	29 767 000	30 499 000	29 767 000
Autres subventions	203 100	195 200	203 100	195 200
Recettes diverses	305 000	305 000	305 000	305 000
Total	37 046 000	36 302 000	37 046 000	36 302 000





ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

L'ARES est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale. Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique.

L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 220 000 étudiantes et étudiants que comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE



Cette publication a été imprimée en Belgique, en un nombre limité d'exemplaires, sur papier respectueux de l'environnement, fabriqué à partir de 100 % de fibres recyclées, sans chlore, et certifié Ecolabel européen et FSC

La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be

Un exemplaire papier peut être obtenu gratuitement, moyennant disponibilité, sur demande adressée à publications@ares-ac.be

CRÉDITS

A. Delsoir/www.woush.be (couverture, p. 7, 30, 36)
Laurence Vincent (p.4)
École Supérieure des Arts du Cirque (p.11)
D. Pirnay/www.woush.be (p.14)
M_Houet (p.18)
Matej Kastelic/Shutterstock.com (p.28-29)
A. Delsoir (p.48-49, 50)
UAC (p.56, 84)
ITC (p.60)
C.Quénum/www.woush.be (p.62)
Pierre Martinot (p.64, 71)
Tran Thi Nang Thu (p.68)
FGC/Shutterstock.com (p.73)
Tama2U/Shutterstock.com (p.74)
Picturesque Japan/Shutterstock.com (p.82)
Frankie8ight/Shutterstock.com (p.88)
Allstars/Shutterstock.com (p.117)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Belgique
partenaire du développement

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARES-ACBE
